PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE

BILAN D'ACTIVITÉ 2017

Rapport relatif aux missions d'animation du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée

LE MOT DU PRÉSIDENT

Antoine ANDRÉ

Président du Pays Pyrénées Méditerranée

La présentation du rapport d'activité du Pays, au-delà de ses différentes facettes, est l'occasion d'évoquer aussi la trajectoire de notre structure, ses enjeux, ses compétences pour y répondre, et enfin ses perspectives à court et moyen terme.

❖ Une transversalité consolidée

Aucun sujet abordé, l'expérience le montre, ne peut l'être de façon efficace sans la mise en synergie de l'ensemble des chargés de mission derrière un chef de file désigné. Ainsi, par exemple, l'outil LEADER a fait l'objet, dans une démarche ascendante, de concertations multiples en interne, mais aussi en externe avec notamment les acteurs socio-professionnels, pour répondre aux différentes missions traitées par le Pays.

❖ Le rôle majeur de l'animation au profit d'une appropriation citoyenne

Tous les sujets traités font l'objet par le Pays d'une animation par des réunions thématiques associant des élus, des techniciens (les Directeurs Généraux des Services des Communautés de communes notamment), des opérateurs publics et privés. Ce fut le cas pour l'élaboration du « schéma de développement culturel ». Cette animation ne se résume pas à une simple conduite de réunions mais principalement à l'émergence collective d'une politique souhaitée et de moyens opérationnels à mettre en œuvre pour y parvenir. En bref, donner vie (une âme, d'où l'animation) à un projet d'ensemble, partagé par tous les acteurs, quel que soit leur statut respectif. Cette animation nous semble être la bonne méthode pour faciliter une appropriation citoyenne des différents volets du « vivre ensemble ».

❖ Le développement d'outils facilitant à la fois la transversalité, la co-construction, l'engagement citoyen

C'est le cas de la carte collaborative présentée cette année qui prendra toute sa mesure dans les mois qui viennent. Tous les sujets traités par le Pays ont vocation à s'y retrouver. Son enrichissement par chaque acteur est rendu possible et souhaité. Notons que cet outil construit par le Pays n'aurait pas été possible sans une compétence technique spécifique de notre chargée de mission, l'appui transversal de l'équipe du Pays et la collaboration de l'ensemble des acteurs.

❖ Un environnement politico-administratif sous le signe du contrat

Le rapport d'activité a aussi révélé la fragilité budgétaire de notre structure. La gestion budgétaire est marquée, en effet, par des retards importants de versement des financements (européens principalement). La construction d'un fonds de roulement en conséquence est indispensable, d'où la nécessité d'une contractualisation pluriannuelle, permettant à la fois de s'assurer de la pertinence à court et moyen terme des politiques engagées, mais aussi de maintenir une équipe stable qui doit notamment sa compétence à sa permanence dans le temps au sein du Pays.

De manière générale, le Pays exerce, en complémentarité avec les EPCI qui le composent, une vocation pluridisciplinaire en matière de développement au sens large.
Cette notion de territoire est de plus en plus pertinente au regard des politiques affichées par les différents partenaires (Europe, État, Région, Département). La consolidation du Pays Pyrénées Méditerranée est donc un enjeu majeur à court et moyen terme afin de lutter contre ce qu'il est convenu d'appeler « la fracture territoriale ».

SOMMAIRE

I IDENTITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT 5

I.A Fiche d'identité du Conseil de Développement 6

I.A.1 Dénomination 6

I.A.2 Siège Social 6

I.A.3 Statuts 6

I.A.4 Objet de l'association 6

I.A.5 Gouvernance 7

I.A.6 L'équipe technique 10

I.A.7 Documents d'orientation stratégique 11

I.B Territoire du Pays Pyrénées Méditerranée 12

I.B.1 Organisation administrative 12

I.B.2 Caractéristiques démographiques et géographiques du territoire 14

I.C Membres du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée - GAL - CBE 15

I.D Membres du Bureau en 2017 17

II RAPPORT D'ACTIVITE 18

II.A Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie territoriale : gouvernance, ingénierie, animation, outils financiers 19

II.A.1 Missions générales d'animation, d'information et de communication 19

II.A.2 Stratégie territoriale 2014/2020 31

II.A.3 Outils financiers 32

II.A.4 Mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 33

II.A.5 Mise en œuvre du DLAL FEAMP Développement Local mené par les Acteurs Locaux 38

II.A.6 Approche Territoriale Intégrée FEDER (ATI) 43

II.A.7 Contrat de ruralité 45

II.B Volet Plan Climat Air Énergie Territorial 48

II.B.1 Accompagnement des porteurs de projets publics et privés du territoire 48

II.B.2 Ingénierie interne 49

II.B.3 Communication / sensibilisation / Veille technique et financière 50

II.B.4 Participation aux réseaux et suivi des travaux transversaux internes/externes 51

II.C Volet Charte Forestière de Territoire 52
II.C.1 Animation Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 53
II.C.2 Mise en œuvre d'actions de la Charte Forestière de Territoire 59
II.C.3 Bilan de la mission Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée 63
II.D Volet Développement économique, Formation, Emploi – CBE 65
II.E Volet Tourisme 71
II.E.1 Animation territoriale 71
II.E.2 Coopération et réseaux 74
II.F Volet Patrimoine culturel 75
II.F.1 Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir : En cOURSe pour l'UNESCO 75
..... 75
II.F.2 Schéma de développement culturel territorial 82
II.G Volet Coopération & Transfrontalier 84
II.G.1 Accompagnement des porteurs de projets publics et privés du territoire 84
II.G.2 Valorisation des ressources bovines et sylvopastorales du massif transfrontalier Pyrénées-Méditerranée - ALBERAPASTUR 85

I IDENTITE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

I.A Fiche d'identité du Conseil de Développement

I.A.1 Dénomination

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT POUR LE PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
Association Régie par la Loi 1901, créée le 12 juillet 2001 par modification des statuts du Comité Intercommunal de Développement Economique du Vallespir (CIDEV)

Comité de Bassin d'Emploi
Agrément CBE du 28 février 1991 renouvelé le 9 juillet 2015

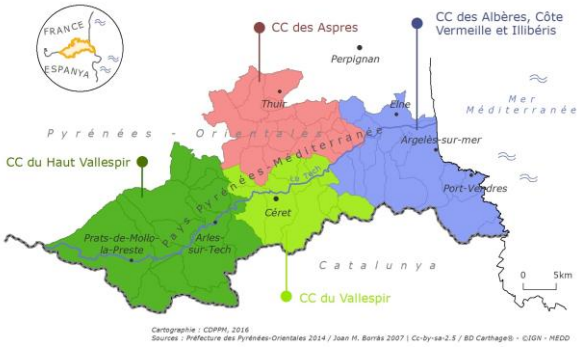
I.A.2 Siège Social

- Adresse : Maison des services publics – 6 Boulevard Simon Batlle - 66400 CERET
- Téléphone : 04 68 87 43 24
- Télécopie : 04 68 87 37 89
- E-Mail : direction@payspyreneesmediterranee.org
- Site Internet : www.payspyreneesmediterranee.org

I.A.3 Statuts

- Forme Juridique : Association Loi 1901
- Date de Création : 12 juillet 2001 par modification des statuts du Comité Intercommunal de Développement Economique du Vallespir (CIDEV)
- N° de Siret : 38056149800037
- Code APE : 9499Z
- Effectif salarié moyen : 7,8 ETP en 2017
- Périodicité des Assemblées Générales Ordinaires : 1/an
- Périodicité des réunions du Bureau : 1/trimestre

I.A.4 Objet de l'association



Le Pays Pyrénées Méditerranée est un territoire rural organisé, composé de 58 communes et dont la structure porteuse, association loi 1901, a été créée en 2001 suite à l'approbation de sa charte de

développement par l'ensemble des communes et EPCI du territoire.

L'objet de cette association est l'aménagement du territoire et le développement local durable.

Emanant de la LOADDT (1999), il constitue ainsi le regroupement de plusieurs bassins de vie et est caractérisé par une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale. Le périmètre du Pays, qui a fait l'objet de débats, résulte de la volonté des élus, des acteurs socio-économiques et des collectivités locales concernées (la reconnaissance du périmètre définitif a été établie par arrêté préfectoral le 30 mars 2004).

Le Pays dispose de l'agrément Comité de Bassin d'Emploi depuis 1991. Le Comité de Bassin d'Emploi, également Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée agit, à ce titre, pour le développement et l'adaptation de son territoire en matière d'emploi, de formation et de développement des compétences.

Le Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée a été constitué à travers une modification des statuts du Comité Intercommunal de Développement Economique du Vallespir (CIDEV), structure porteuse du Pays, afin d'ajuster les organes de fonctionnement aux critères de la loi et d'assurer à l'association une meilleure représentativité des acteurs et du territoire.

Suite à l'abrogation, en 2010, de l'article de la LOADDT fixant les conditions de constitution et de fonctionnement des « Pays », la structure Pays Pyrénées Méditerranée a poursuivi ses activités en maintenant son objet, son statut juridique et la cohérence de son périmètre.

Constatant les évolutions dans la recomposition territoriale et soucieux de respecter à la fois l'équilibre territorial et la pluralité des acteurs dans la composition du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée, les membres du bureau ont proposé, lors de l'Assemblée Générale du 16 Juin 2014, une réforme statutaire.

Les communautés de communes représentent aujourd'hui des structures clefs dans l'aménagement et le développement du territoire, tant en termes de stratégie que d'opérationnalité. Par ailleurs, elles regroupent les communes du territoire au sein de 4 espaces intercommunaux ; ainsi la modification de la représentation des élus au sein du Conseil de Développement a été rendue effective : une représentation par communauté de communes avec pour chacune, leur président et deux délégués communautaires. D'autre part, au sein du bureau la représentation du Collège des élus et du Collège socio-économique a été renforcée. Le Pays Pyrénées Méditerranée peut ainsi exprimer d'autant mieux son rôle d'accompagnement des dynamiques et projets locaux.

I.A.5 Gouvernance

Le Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée est composé de :
• Membres actifs (**ayant une voix délibérative**):
- Collège des élus.
- Collège socio-économique.
- Collège du monde socio-professionnel, associatif, scientifique, culturel et syndical.
• Collèges Informels (**à titre consultatif**).
• Membres associés selon l'ordre du jour (**à titre consultatif**).

(Cf. Composition détaillée du Conseil de développement p.15)

Les différents collèges se réunissent en **Assemblée Générale** pour valider les orientations, bilans, et programmes d'action une à deux fois par an.

Le Conseil de Développement du Pays est dirigé par un Bureau composé de 14 membres actifs issus des trois collèges, parmi lesquels le Président et 4 vice-présidents.

(Cf. Composition détaillée du Bureau p.14)

Premier territoire reconnu Agenda 21 en 2008 sur le département, le Pays a su insuffler une dynamique de mise en œuvre de nouvelles pratiques de concertation dans le cadre d'une démarche de développement durable. Le Pays est un espace de démocratie locale qui intègre dans ses instances de décision et dans ses travaux, les représentants des acteurs privés, associatifs ainsi que les citoyens.

Suite à la réforme statutaire (juin 2014), a été mise en place la réorganisation des commissions thématiques dans un triple objectif :

1. Définir une gouvernance, pour chacun des thèmes investis, garantissant une implication des acteurs publics et privés du territoire concernés, articulée aux organes de décision de la structure que sont le « Bureau » et le « Conseil de Développement ». Cette organisation permet de bénéficier d'un regard pluriel.

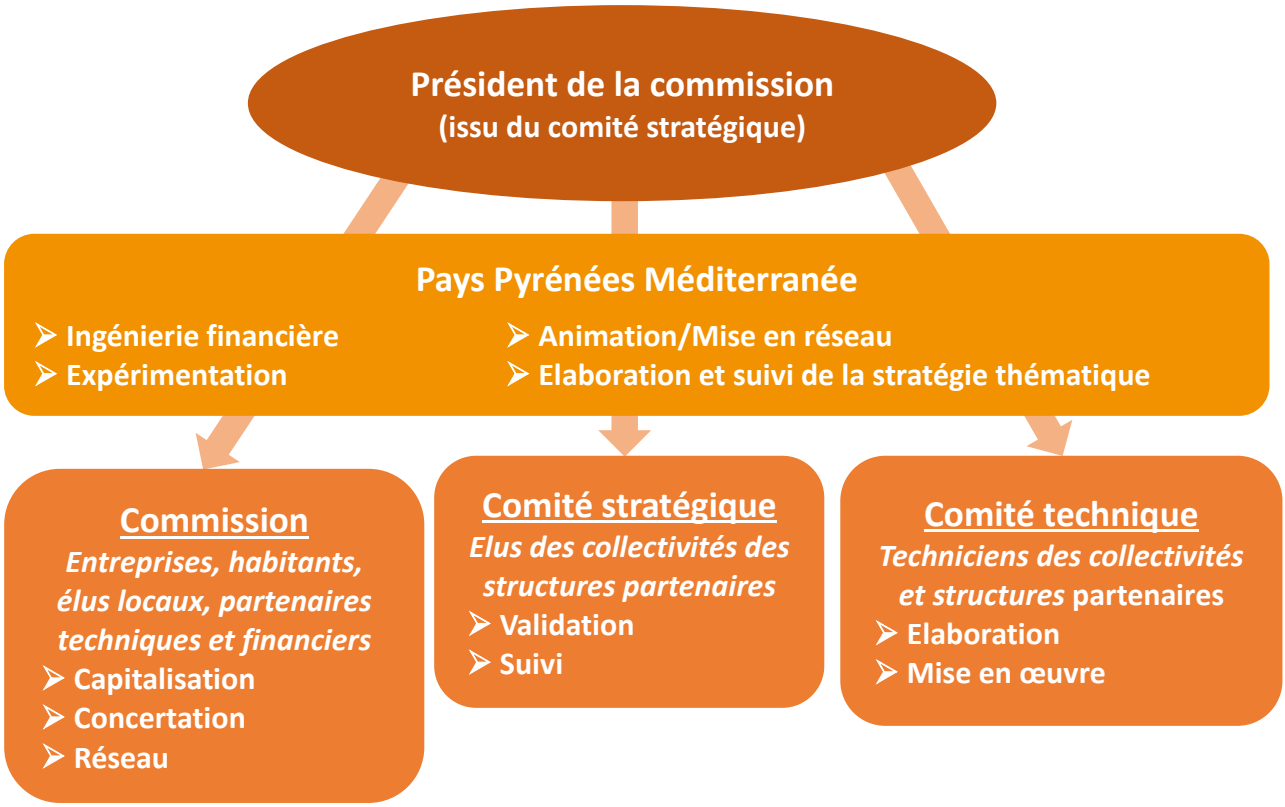
2. Créer un espace de dialogue et plus particulièrement de dialogue social, d'échange d'expériences et de mise en réseau des acteurs du territoire.

3. Co-construire, suivre et évaluer la stratégie de développement en la matière.

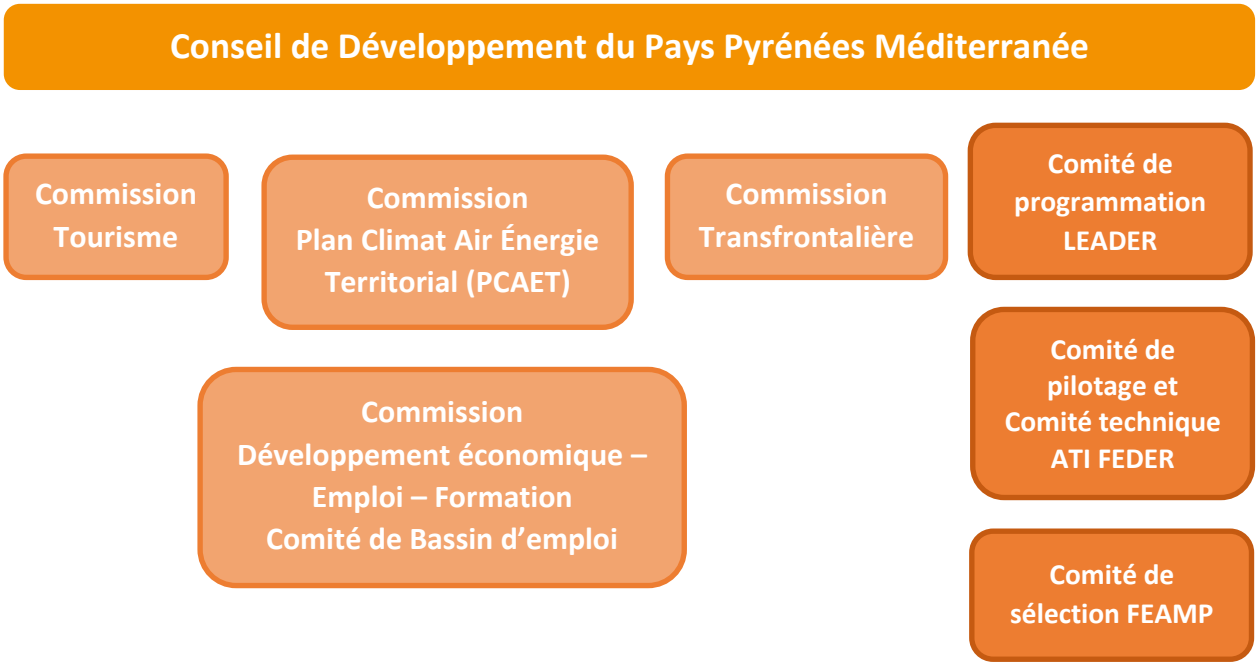
Cette organisation est soutenue et animée par une équipe technique pluridisciplinaire, conjuguant expertise thématique et parfaite connaissance du territoire et de ses acteurs, et privilégiant le travail coopératif et une approche transversale des sujets, problématiques et projets qui lui sont soumis (Développement économique, emploi, formation / Tourisme / Agriculture et forêt / Environnement - énergie, mobilité/ Coopération transfrontalière et transnationale/ Gestion de programmes européens : LEADER et FEAMP).

C'est en s'appuyant sur cette organisation et ce regard pluriel, que la stratégie de développement durable du territoire 2014/2020, a été construite puis validée à l'occasion de l'Assemblée Générale du 6 février 2015.

➢ **Fonctionnement d'une commission thématique**



➢ **Les Commissions thématiques**



I.A.6 L'équipe technique



Carine GONZALEZ
Directrice



Françoise MARECHAL
Assistante administrative



Cédric BORG
Chargé de mission Tourisme,
LEADER & FEAMP



Géraldine CAPRANI
Chargée de mission
Coopération & FEAMP



Lenaïc DEPONTAILLER
Chargée de mission SIG
Suivi & Evaluation



Mathilde GUITTET
Animatrice de
la Charte Forestière



Pierre LE MEN
Responsable LEADER



Agathe MILLIET
Chargée de mission
PCAET & TEPCV

I.A.7 Documents d'orientation stratégique

La stratégie 2014-2020 constitue un cadre stratégique général qui fait référence à ces documents stratégiques thématiques ainsi qu'à ceux des partenaires, tout en veillant à s'articuler avec les stratégies supra-territoriales (Etat, Région et Département). Cette stratégie de territoire a été validée en Assemblée Générale le 6 février 2015, à l'unanimité.



AXE PREALABLE : CONDITIONS DE REUSSITE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE
Sous-axe 1 : Organiser une gouvernance favorisant la participation des différents acteurs du territoire et la cohérence des projets aux différentes échelles
Enjeu n°1 : Organiser et animer un espace de démocratie ouverte
Enjeu n°2 : Renforcer l'articulation et la cohérence des différentes échelles de décision et de mise en œuvre des actions
Sous-axe 2 : Maintenir une ingénierie et une animation sur le territoire
Enjeu n°3: Dynamiser le territoire par l'animation territoriale
Enjeu n°4: Accompagner les projets de territoire et les porteurs de projets
AXE 1 : PRESERVER, GERER ET VALORISER LES RESSOURCES DU PAYS
Sous-axe 1 : Préserver et gérer les ressources naturelles et culturelles
Enjeu n°1 : Préservation et gestion des ressources naturelles et de la biodiversité
Enjeu n°2 : Préservation et gestion des espaces naturels et en transition
Enjeu n°3 : Préservation et gestion du patrimoine culturel et paysager
Sous-axe 2 : Valoriser les ressources naturelles, culturelles et les savoir-faire
Enjeu n°4 : Maintien et développement des activités économiques
Enjeu n°5 : Amélioration de la qualité et de la promotion des produits, services et savoir-faire locaux
AXE 2 : BIEN VIVRE AU PAYS
Sous-axe 1 : Favoriser l'accès pour tous à des services de qualité
Enjeu n°6 : Amélioration de la connaissance, de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de services
Sous-axe 2 : Accompagner le maintien et la création d'emplois locaux
Enjeu n°7 : Développement d'une offre de services destinée aux acteurs économiques
Sous-axe 3 : Favoriser l'accès pour tous aux réseaux
Enjeu n°8 : Développement d'une offre de transports et de services numériques accessible et adaptée aux différents usagers

I.B Territoire du Pays Pyrénées Méditerranée

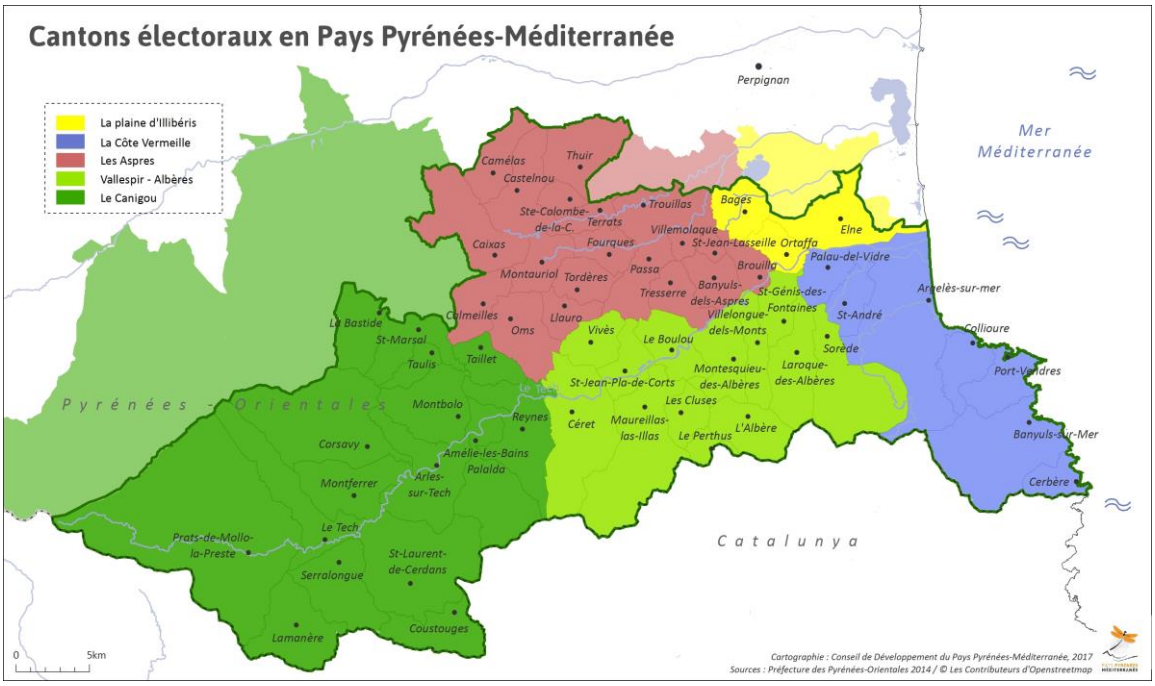
I.B.1 Organisation administrative

Les missions du Pays Pyrénées Méditerranée et la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de développement du territoire s'exercent sur le périmètre suivant :

5 cantons :

Cantons entiers : Les Aspres, La Côte Vermeille, Vallespir Albères.

Cantons partiellement couverts : La Plaine Illibéris, Le Canigou.



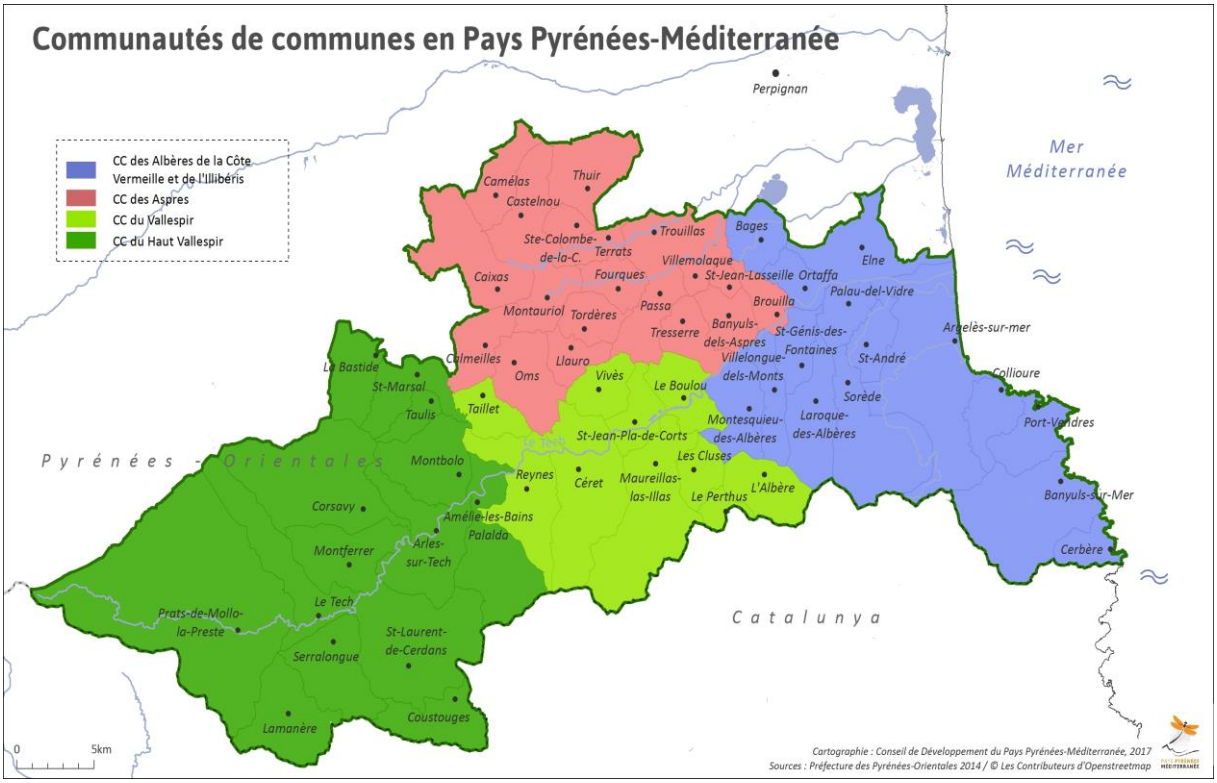
4 Communautés de communes / 58 communes :

Communauté de communes Albères Côte vermeille : Argelès-sur-Mer, Bages, Banyuls-sur-Mer, Cerbère, Collioure, Elne, Laroque-des-Albères, Montesquieu-des-Albères, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Sorède, Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts.

Communauté de communes des Aspres : Banyuls-dels-Aspres, Brouilla, Caixas, Calmeilles, Camélas, Castelnou, Fourques, Llauro, Montauriol, Oms, Passa, Saint-Jean-Lasseille, Sainte-Colombe-de-la-Commanderie, Terrats, Thuir, Tordère, Tresserre, Trouillas, Villemolaque.

Communauté de communes du Haut-Vallespir : Amélie-les-Bains-Palalda, Arles-sur-Tech, Corsavy, Coustouges, La Bastide, Lamanère, Le Tech, Montbolo, Montferrer, Prats-de-Mollo-la-Preste, Serralongue, Saint-Laurent-de-Cerdans, Saint-Marsal, Taulis.

Communauté de communes du Vallespir : Céret, L'Albère, Le Boulou, Les Cluses, Le Perthus, Maureillas-las-Illas, Reynès, Saint-Jean-Pla-de-Corts, Taillet, Vivès.



Suite aux évolutions récentes dans la recomposition territoriale et soucieux de respecter à la fois l'équilibre territorial et la pluralité des acteurs dans la composition du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée, les membres du Bureau du Pays ont proposé, lors de l'Assemblée Générale du 16 Juin 2014, une réforme statutaire.

Les principaux éléments de contexte ayant guidé cette décision furent les suivants :

• La représentation des communes dans le Conseil de Développement était basée sur une approche cantonale qui ne correspond et ne correspondra plus au périmètre actuel du Pays.

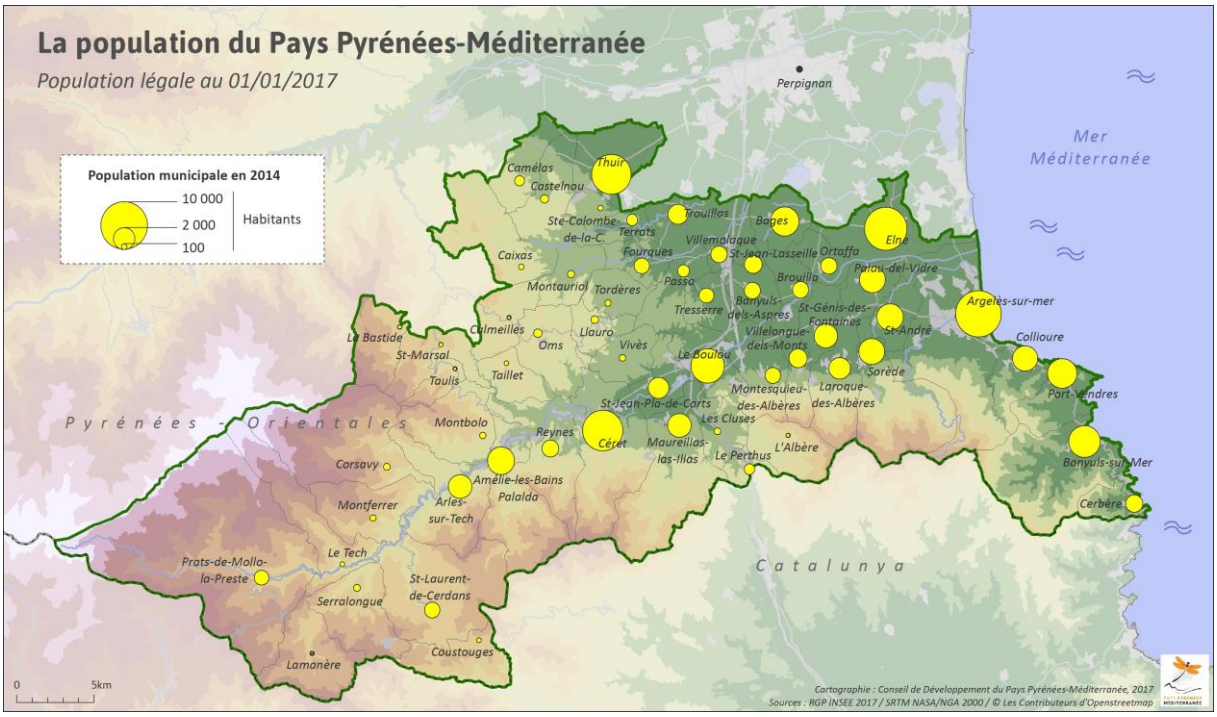
• Les Communautés de communes ont évolué et seront amenées à poursuivre cette évolution. Elles représentent aujourd'hui des structures clefs dans l'aménagement et le développement du territoire, tant en termes de stratégie que d'opérationnalité. Par ailleurs, elles regroupent les communes du territoire au sein de 4 espaces intercommunaux.

• Depuis le 27 janvier 2014, l'Etat, à travers la loi MAPTAM reconnaît à nouveau la fonction des structures de développement local à travers la possibilité de création de Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) structurés en syndicat mixte fermé constitué d'EPCI (Etablissement Public de coopération Intercommunal) à fiscalité propre.

Ainsi le 16 Juin 2014, les membres actifs du Conseil de Développement ont voté à l'unanimité la modification de la représentation des élus au sein du Conseil de Développement en remplaçant les deux maires par canton par une représentation par Communauté de communes avec pour chacune, leur président et deux délégués communautaires.

I.B.2 Caractéristiques démographiques et géographiques du territoire

Le Pays Pyrénées Méditerranée couvre une superficie de 1150 km2, soit environ un tiers du département, pour 105 464 habitants au 1er janvier 2017. Il connaît une **croissance démographique constante** (+60% depuis 1962) qui repose exclusivement sur son **attractivité**.



Issu de la rencontre entre le massif Pyrénéen et la mer Méditerranée, le Pays bénéficie d'une **mosaïque de paysages très contrastés** et d'un **patrimoine naturel remarquable**. Il se compose de micro-territoires ayant chacun un environnement typique, mais unis par le **fil conducteur que constitue le fleuve Tech** : Vallespir, Haut-Vallespir, Aspres, Albères, Illibéris et Côte Vermeille.

La source du Tech est située dans le Haut-Vallespir, dans le massif du Costabone. Il traverse une **vallée étroite** puis se transforme progressivement en une **plaine alluviale**, avant de finir son parcours dans la mer Méditerranée, où il irrigue une côte composée de **vastes plages de sable** et des **criques abritées** dominées par des falaises abruptes. C'est ici que la chaîne des Pyrénées plonge dans la mer, et c'est sur ces pentes escarpées que les **vignobles en terrasse** forment un paysage unique.
L'ensemble de ces entités est recouvert à 60% par la **forêt**.

À l'autre bout du territoire, le massif du Canigó culmine à 2 784 mètres où il soulève fièrement les signes de **l'identité catalane, culture commune aux deux côtés de la frontière** que le Pays partage avec l'Espagne sur plus de 120km.

Le relief et ses fortes pentes sont une caractéristique principale du territoire du Pays, qui **n'offre donc à l'urbanisation que les franges littorales et fonds de vallées, ainsi que des zones plus ouvertes** vers la plaine du Roussillon. Ses bassins versants nombreux et très prononcés induisent par ailleurs des **risques constants d'inondation et de fortes érosions** qui ont gravement marqué l'histoire de ce territoire.

I.C Membres du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée - GAL - CBE

L'article 22 de la loi du 4 février 1995, modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, relatif à la création des Pays prévoit la mise en place d'un conseil de développement économique et social dans chaque Pays devenu au cours des années, un véritable outil du développement intercommunal.

Collège des élus politiques (21)

Les parlementaires, Conseillers régionaux et départementaux domiciliés sur le périmètre du Pays (9)

- M. Sébastien CAZENOVE – Député
- Mme Cathy FLOUTTARD – Conseillère Régionale
- M. Guy ESCLOPE – Conseiller Régional
- Mme Marina PARRA-JOLY – Conseillère Départementale
- Mme Martine ROLLAND – Conseillère Départementale
- M. Robert GARRABE – Conseiller Départemental
- M. Michel MOLY – Conseiller Départemental
- M. René OLIVE – Conseiller Départemental
- M. Alexandre REYNAL – Conseiller Départemental

Les Communautés de Communes (12)

Communauté de Communes Albères Côte Vermeille
- M. Pierre AYLAGAS - Président
- M. Francis MANENT
- M. Christian NAUTE

Communauté de Commune des Aspres
- M. René OLIVE – Président
- M. Patrick BELLEGARDE
- Mme Nicole GONZALEZ

Communauté de Communes du Vallespir
- M. Alain TORRENT – Président
- M. André BORDANEIL
- M. Jean-François DUNYACH

Communauté de Communes du Haut-Vallespir
- M. René BANTOURE – Président
- M. Antoine ANDRE
- M. Louis CASEILLES

Collège socio-économique (14)

Agriculture (6)

- M. Jean-Luc PUJOL – Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- M. Antoine CHRYSOSTOME – Représentant de la Société d'élevage ou son suppléant
- Mme Claude VASSAIL – Représentante des GDA
- M. Thierry PAYROU – Représentant de la viticulture élu par le Syndicat des vignerons
- M. Philippe CHABERNAUD – Représentant du CRPF
- M. Serge PEREZ – Représentant des métiers de la mer

Commerce et Industrie (5 dont 4 désignés)

- M. Jean-Pierre NAVARRO – Vice-Président délégué de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- M. Denis PELOUSE – Représentant des services (Immobilier)
- M. Renaud CARBONEILL – Représentant des services (Casino)
- M. Jean-Pierre CHIAVOLA – Représentant de l'Industrie (Bâtiment)

Métiers (4)

- M. Michel CONTIE – Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- M. Jean-Jacques PLANES – Représentant de la fédération du Bâtiment
- M. Robert MASSUET – Représentant de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
- M. Jean Michel OSTER – Représentant Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

Collège du monde socio-professionnel, associatif, scientifique, culturel et syndical (15)

- M. Xavier SANHELLI I BRUNET – Président du Consell Comarcal de l'Alt Empordà
- M. Jean-Luc BLAISE – Représentant de la Fédération des Réserves naturelles catalanes
- M. Francis MANENT – Représentant de l'Association Charles Flahaut
- M. Alain ESCLOPE – Représentant de la fédération départementale de chasse
- M. André PRUJA – Représentant de la Fédération Départementale de pêche désigné par ses pairs
- M. Vincent LAUDET – Directeur du laboratoire Arago de Banyuls
- Mme Hermeline MALHERBE – Présidente de l'Agence de Développement Touristique des PO
- M. Alexandre PUIGNAU – Président du SIGA du Tech
- M. Jean-Louis GUICHARD – Représentant du Comité olympique sportif
- M. Fabrice LORENTE – Président de l'Université de Perpignan
- M. Bernard REMEDI – Vice-Président du GECT Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées Catalanes du Tech et du Ter
- Mme André PIRIOU – Représentante FO et représentante du collège syndical
- M. Remi NAVEAU – Directeur d'établissement et représentant du collège informel de la santé
- Mme Catherine DAVID – Représentant de l'association Citoyen dans les Quartiers - représentant du collège des associations culturelles d'intérêt collectif
- Mme Colette LEMAIRE – Présidente de l'ADMR représentant du collège des œuvres caritatives et sociales

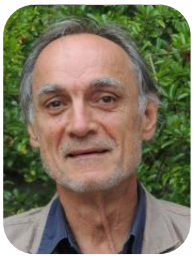
I.D Membres du Bureau en 2017



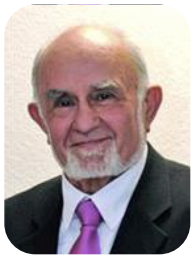
Antoine ANDRÉ
Président



Pierre AYLAGAS
Vice-Président
Président de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris



René BANTOURE
Vice-Président
Président de la Communauté de communes du Haut-Vallespir



René OLIVE
Vice-Président
Président de la Communauté de communes des Aspres



Alain TORRENT
Vice-Président
Président de la Communauté de communes du Vallespir



Francis MANENT
Membre du Bureau
Conseiller communautaire Communauté de communes Albères Côte vermeille Illibéris



Louis CASEILLES
Membre du Bureau
Conseiller communautaire Communauté de communes du Haut-Vallespir



Nicole GONZALEZ
Membre du Bureau
Conseillère communautaire Communauté de communes des Aspres



Jean-François DUNYACH
Membre du Bureau
Conseiller communautaire Communauté de communes du Vallespir



Antoine CHRYSOSTOME
Membre du Bureau
Représentant de la Société d'élevage



Catherine DAVID
Membre du Bureau
Représentante de l'association Citoyens dans les quartiers de Céret



Alexandre PUIGNAU
Vice-Président délégué
Président du SIGA du Tech



Michel CONTIE
Membre du Bureau
Représentant de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Philippe CHABERNAUD
Membre du Bureau
Représentant du CRPF

II RAPPORT D'ACTIVITE

II.A Conditions de réussite de la mise en œuvre de la stratégie territoriale : gouvernance, ingénierie, animation, outils financiers

II.A.1 Missions générales d'animation, d'information et de communication

- **Animation territoriale**

L'une des missions essentielles du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée est, dans le respect de la Charte de Territoire approuvée par l'ensemble des communes dès 1999, d'élaborer un programme d'actions pluriannuel qui réponde aux besoins et attentes des acteurs locaux.

Dans le même temps, la veille informative assurée auprès des programmes européens permet la mobilisation de l'ensemble des sources de financement mobilisables pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Le Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée, dans le cadre de son fonctionnement général et la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie de territoire, financé en partie par ses membres et le Conseil Départemental, a assuré ses missions d'animation et de suivi selon diverses procédures. En effet, les modalités de concertation se déclinent en rencontres diverses ayant pour objectif de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs locaux en faveur de la définition du projet de développement et du suivi des programmations en cours.

Ces modalités de concertation reposent sur :

- Les réunions publiques (rencontres, conférences…).
- Les commissions thématiques (cf. fiche I-A : Fiche d'identité du territoire) et leurs groupes de travail thématiques qui alimentent les décisions et orientations stratégiques de chaque commission.
- Les comités de suivi d'opérations spécifiques destinés à définir les grandes orientations et à suivre l'avancement des dossiers/projets portés par des Maîtres d'Ouvrages autres que le Pays, auprès d'un public ciblé (usagers, élus, professionnels…).

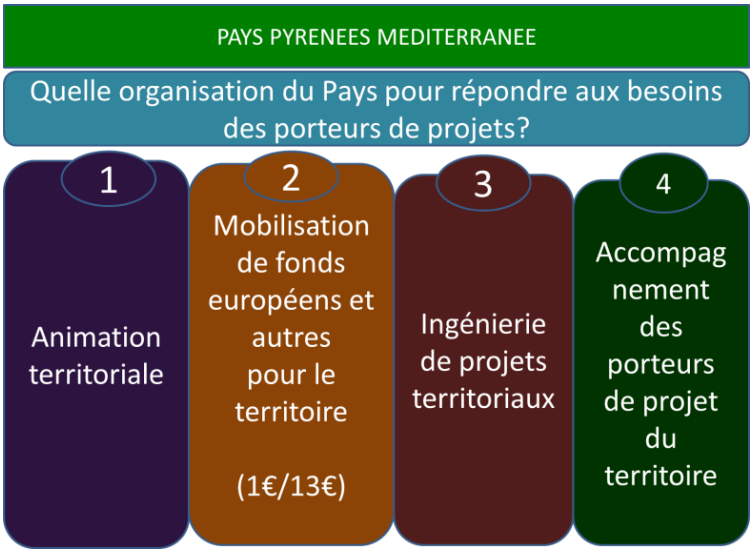
Les instances décisionnelles sont les suivantes :

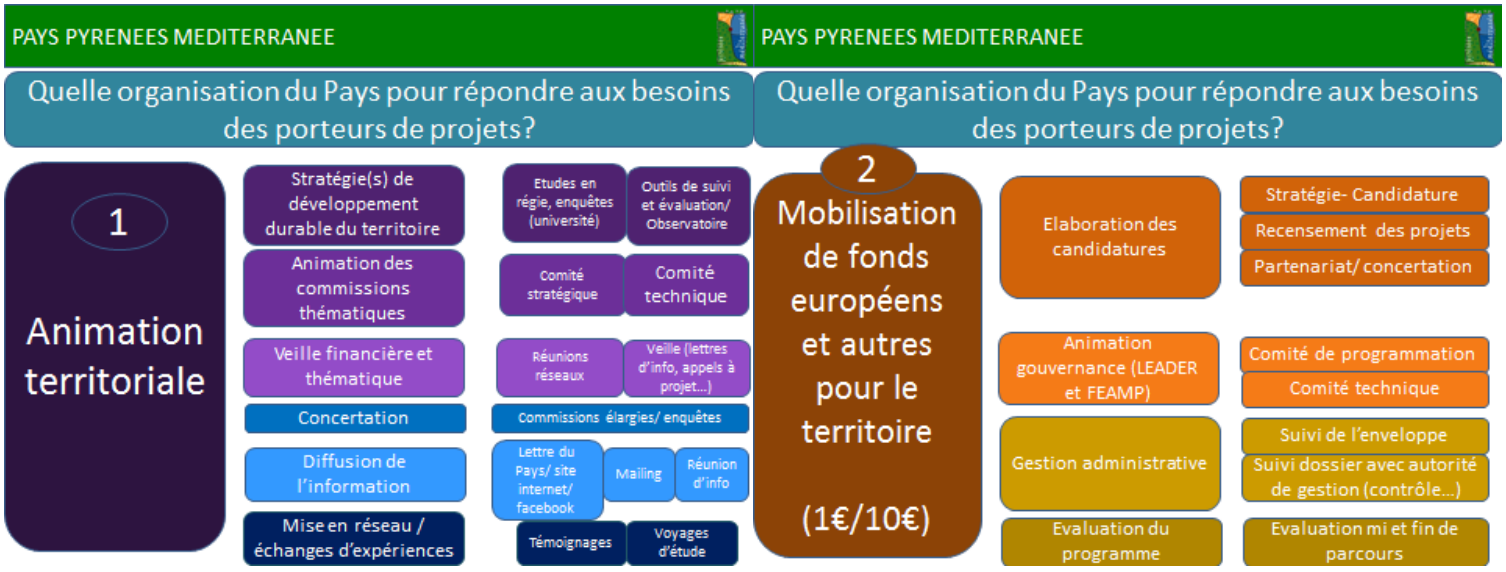
- Les Comités de Pilotage, constitués d'un réseau de partenaires techniques, financiers et autres acteurs locaux ciblés, pour chaque opération portée par le Pays : Charte Forestière de Territoire, démarche d'élaboration de la candidature des Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir auprès de l'UNESCO, développement de la mobilité douce…

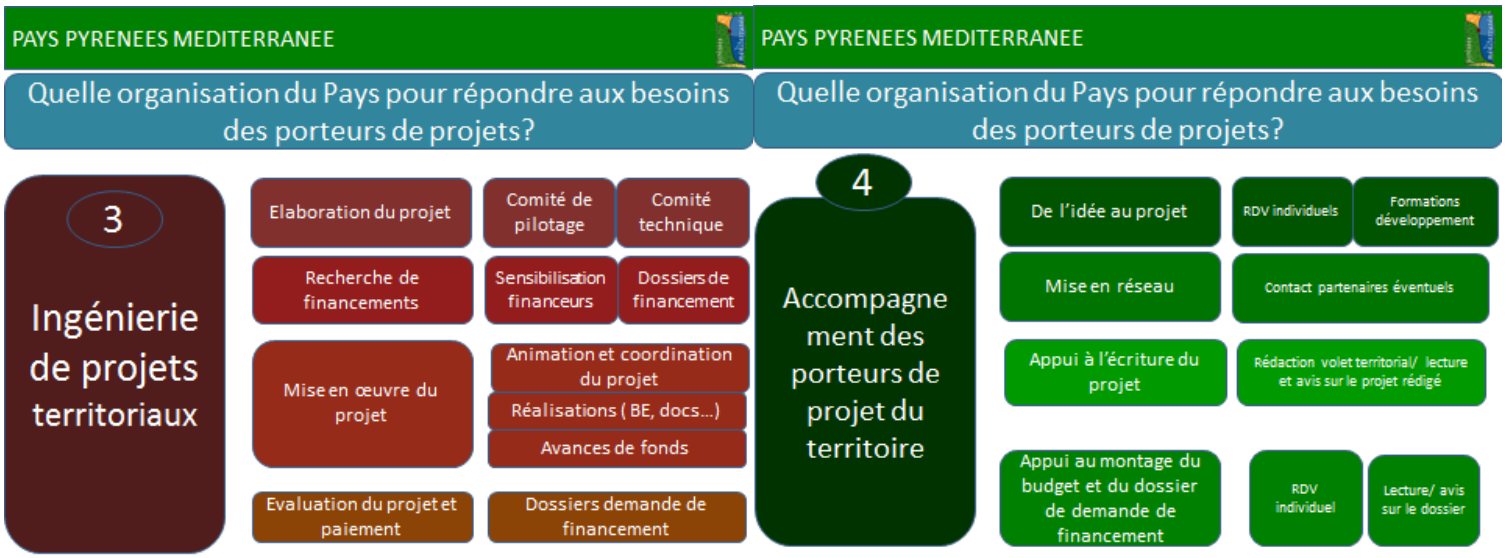
- Le Comité de Programmation LEADER en charge du suivi et de la gestion du programme et de l'attribution des financements.
- Le Comité de Sélection GALPA-FEAMP, en charge de la sélection des projets et de l'attribution des financements.
- Le Comité de Pilotage et le Comité technique ATI FEDER.
- Le Comité d'élaboration et de suivi du contrat de ruralité.
- Le Bureau, émanation de l'Assemblée Générale qui se réunit au moins une fois par trimestre.
- L'Assemblée Générale, l'instance représentative des forces vives du territoire et de ses partenaires. Elle se réunit au moins une fois par an.

Par ailleurs, les missions d'animation auprès des divers publics se sont poursuivies :

- L'information générale en direction de tous publics : avec notamment le site Internet du Pays Pyrénées Méditerranée (www.payspyreneesmediterranee.org), l'intervention en milieu scolaire et universitaire, la lettre d'information du Pays « Bruissements d'elle », des articles dans la presse locale…
- L'accueil, le conseil et l'assistance technique aux porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés.
- La mise en place et l'animation des commissions thématiques.
- Le suivi de la programmation en cours à travers la mise en place de réunions d'information, de comités de suivi, techniques ou de pilotage.
- Les rencontres techniques via l'organisation de comités techniques pour le suivi de la démarche générale ou des programmes LEADER, ATI FEDER et FEAMP.
- L'ingénierie et l'animation de projets territoriaux.
- La gestion de la structure, à travers la gestion administrative et financière, celle des ressources humaines et l'organisation des réunions de Bureau ou de l'Assemblée Générale.
- Les rencontres diverses, dont la participation aux réseaux et aux travaux des partenaires (locaux et supra territoriaux) : CD66, Réseau Rural LR, Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, Syndicat Mixte Canigó Grand Site, Communautés de communes du territoire, ANPP, Conseil régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée…

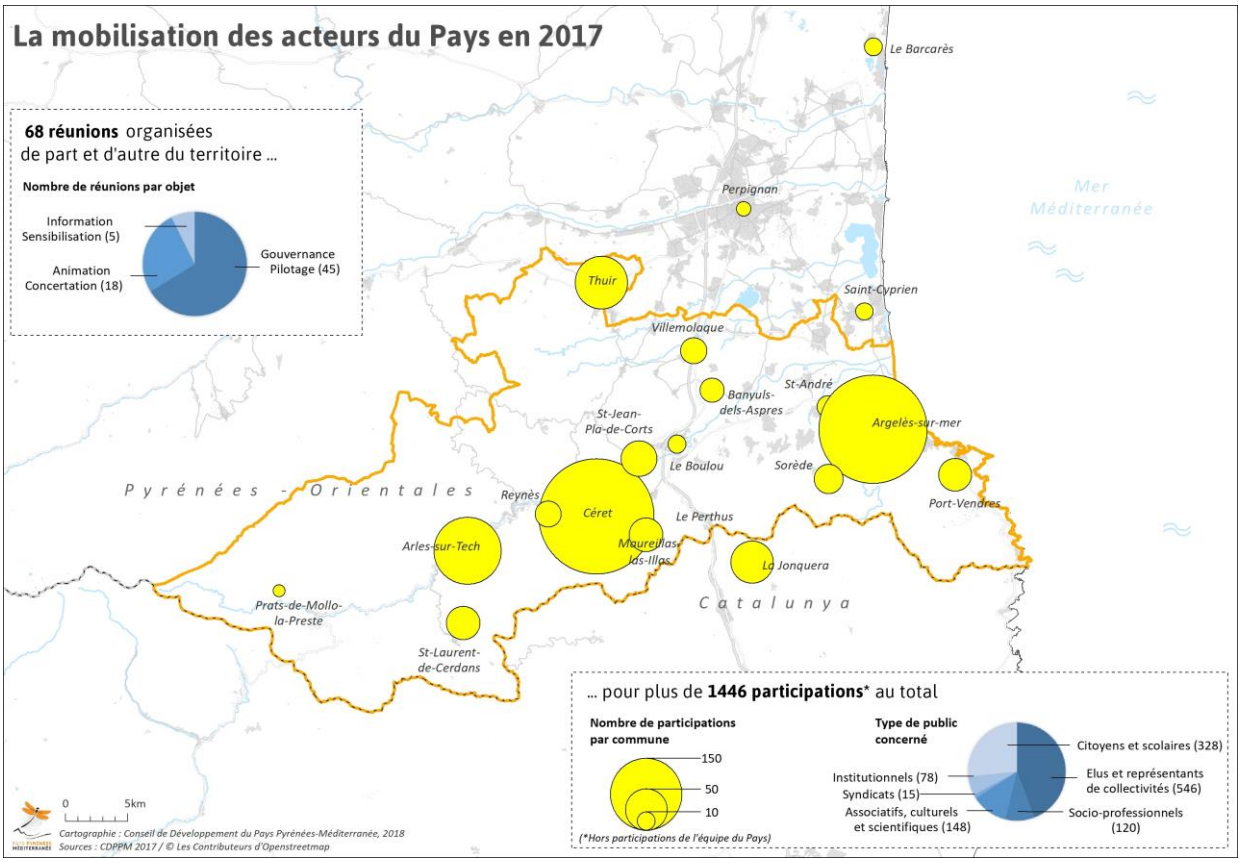

PAYS PYRENEES MEDITERRANEE
Quelle organisation du Pays pour répondre aux besoins des porteurs de projets?
1
Animation territoriale
2
Mobilisation de fonds européens et autres pour le territoire
(1€/13€)
3
Ingénierie de projets territoriaux
4
Accompagnement des porteurs de projet du territoire


PAYS PYRENEES MEDITERRANEE
Quelle organisation du Pays pour répondre aux besoins des porteurs de projets?
1
Animation territoriale
Stratégie(s) de développement durable du territoire
Animation des commissions thématiques
Veille financière et thématique
Concertation
Diffusion de l'information
Mise en réseau / échanges d'expériences
Etudes en régie, enquêtes (université)
Outils de suivi et évaluation/ Observatoire
Comité stratégique
Comité technique
Réunions réseaux
Veille (lettres d'info, appels à projet…)
Commissions élargies/ enquêtes
Lettre du Pays/ site internet/ facebook
Mailing
Réunion d'info
Témoignages
Voyages d'étude
PAYS PYRENEES MEDITERRANEE
Quelle organisation du Pays pour répondre aux besoins des porteurs de projets?
2
Mobilisation de fonds européens et autres pour le territoire
(1€/10€)
Elaboration des candidatures
Stratégie- Candidature
Recensement des projets
Partenariat/ concertation
Animation gouvernance (LEADER et FEAMP)
Comité de programmation
Comité technique
Gestion administrative
Suivi de l'enveloppe
Suivi dossier avec autorité de gestion (contrôle…)
Evaluation du programme
Evaluation mi et fin de parcours


PAYS PYRENEES MEDITERRANEE
Quelle organisation du Pays pour répondre aux besoins des porteurs de projets?
3
Ingénierie de projets territoriaux
Elaboration du projet
Comité de pilotage
Comité technique
Recherche de financements
Sensibilisation financeurs
Dossiers de financement
Mise en œuvre du projet
Animation et coordination du projet
Réalisations (BE, docs…)
Avances de fonds
Evaluation du projet et paiement
Dossiers demande de financement
PAYS PYRENEES MEDITERRANEE
Quelle organisation du Pays pour répondre aux besoins des porteurs de projets?
4
Accompagnement des porteurs de projet du territoire
De l'idée au projet
RDV individuels
Formations développement
Mise en réseau
Contact partenaires éventuels
Appui à l'écriture du projet
Rédaction volet territorial/ lecture et avis sur le projet rédigé
Appui au montage du budget et du dossier de demande de financement
RDV individuel
Lecture/ avis sur le dossier

• Organisation de réunions

L'animation territoriale engagée par l'équipe technique du Pays a permis de réunir **plus de 1446 personnes sur 68 réunions** organisées de part et d'autre du territoire et même au-delà (département et Catalogne dans le cadre de projets de partenariat).



Répartition des réunions :
- Gouvernance-pilotage : 45
- Animation-concertation : 18
- Information-sensibilisation : 5

Types de publics mobilisés :
- Institutionnels : 78
- Elus et représentants de collectivités : 546
- Socio-professionnels : 120
- Acteurs associatifs, culturels et scientifiques : 148
- Syndicats : 15
- Citoyens et scolaires : 328

• Accompagnement des porteurs de projets publics et privés

L'animation territoriale se décline également dans l'accompagnement technique des porteurs de projets publics et privés. Ainsi, en 2017 l'équipe du Pays a accompagné 173 porteurs de projets.

En plus de cet accompagnement technique, l'équipe du Pays assure également un rôle d'accueil et de conseil des acteurs publics et privés du territoire. Ainsi, tout au long de l'année l'équipe a été sollicitée par les acteurs du territoire afin de leur apporter des renseignements de différente nature (coordonnées de partenaires, publications du Pays Pyrénées Méditerranée, demande de mise en relation avec d'autres structures…). Ces diverses sollicitations se sont faites via des échanges téléphoniques et par courriels, ou ont donné lieu à des rencontres physiques.

• Intervention au sein de réseaux départementaux, régionaux et nationaux

Dans le cadre de son animation territoriale générale et thématique l'équipe du Pays participe aux différents réseaux départementaux, régionaux, nationaux voire internationaux auxquels il est associé. Ainsi, le Pays Pyrénées Méditerranée est représenté par sa directrice au club des directeurs de l'ANPP (Association Nationale des Pays et PETR) et par son président et Nicole GONZALEZ, membre du Bureau de l'association, à l'instance régionale des territoires, « l'Assemblée des territoires ».

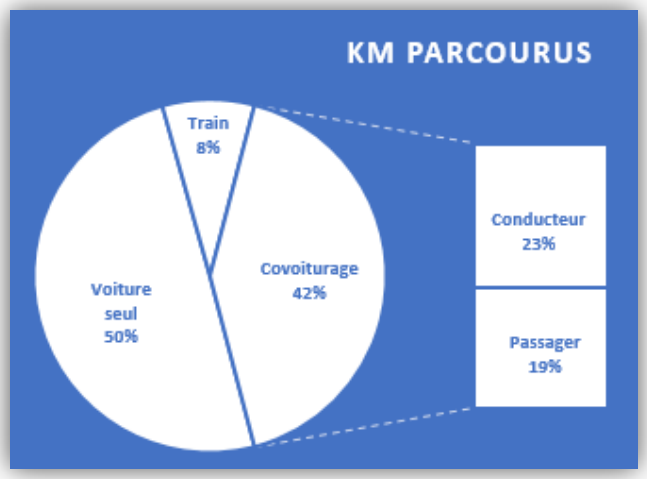
Chaque membre de l'équipe est aussi associé à différents réseaux thématiques comme par exemple : Réseau départemental en faveur de l'éco-construction et de l'éco-rénovation, réseau départemental des Agenda 2, réseau des animateurs PCAET de l'ADEME, réseaux régionaux LEADER , FEAMP et ATI FEDER, réseau régional et national des CFT, LEADER France, Europe Directe, Club des développeurs économiques 66, Occitanie COPDEV, ATEN (réseaux des informaticiens géomaticiens webmestres sur les espaces naturels), OPenIG (réseaux des acteurs du SIG en région), JASIG (réseau des acteurs du SIG du département), OpenStreetMap France, l'Association Nationale des Pays et Pôles territoriaux…

• Un fonctionnement durable

La démarche du Pays Pyrénées Méditerranée, même s'il n'a pas renouvelé la demande de reconnaissance au titre de l'Agenda 21, s'inscrit dans le cadre du développement durable.

Des efforts sont ainsi réalisés, suivis et évalués par l'équipe technique :

1. dans l'organisation de ses réunions, le Pays incite ses invités à covoiturer (outil Movewiz) ;
2. lors de ses déplacements, l'équipe favorise le covoiturage.



1. En plus de deux ans d'utilisation, l'outil Movewiz n'a pas permis d'augmenter la pratique du covoiturage parmi les participants aux réunions du Pays. Les chargés de mission l'ayant testé ont constaté que le covoiturage s'organise spontanément lorsque les gens se connaissent, et que l'outil Movewiz n'apporte pas de plus-value. **En 2018 l'équipe du Pays continuera d'inciter au covoiturage, mais sans Movewiz.**

2. En 2017, la part des trajets réalisés en covoiturage est stable par rapport à 2016. Cette pratique permet d'économiser l'émission de plus d'une tonne de gaz à effet de serre sur l'année. En revanche, la part des déplacements en train a diminué de moitié au profit des déplacements effectués seul en voiture.

Les émissions de gaz à effet de serre générées par des déplacements en train étant particulièrement faibles comparées à celles que génèrent des déplacements en voiture, cette diminution du recours au train en 2017 fait augmenter le facteur d'émission des déplacements professionnels de l'équipe du Pays de près de 20% (100km parcourus en 2017 génèrent 20% de gaz à effet de serre en plus par rapport à 100km parcourus en 2016). **En 2018, les efforts seront poursuivis en termes de covoiturage, et l'équipe sera attentive à avoir recours au train dès que cela est possible.**

• Information-Communication

❖ Un nouveau logo, une nouvelle charte graphique et un nouveau site Internet

Dans le cadre du démarrage des programmes financiers 2014-2020, nous avons souhaité initier une réflexion quant au renouvellement des outils de communication du Pays : en premier lieu son logo et sa charte graphique, puis son site Internet.

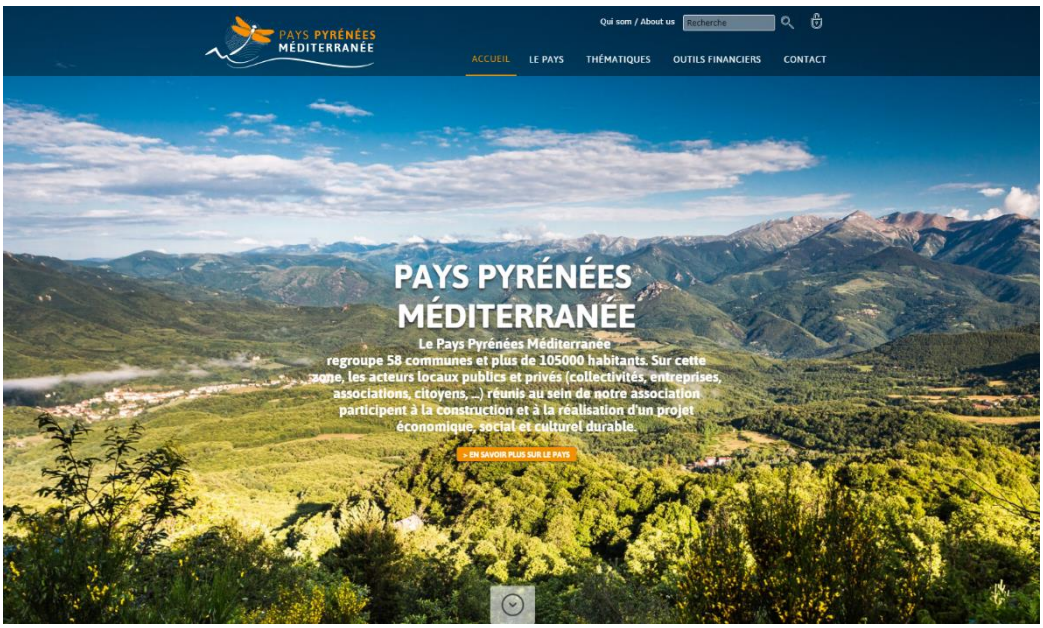
Le logo connu de tous, avait été imaginé à l'époque de la création du Pays : tel un blason, il décrivait le territoire en représentant ses composantes emblématiques (forêt, eau, soleil, etc.). Il a été l'image du Pays Pyrénées Méditerranée pendant plus de 15 ans, et a participé à forger et véhiculer son identité.

Un processus collectif d'analyse des valeurs et des caractéristiques du Pays, puis de création, a donné naissance à un nouveau logo qui est plus dans la symbolique, avec une libellule qui évoque légèreté, stabilité, rapidité et agilité, ainsi que son mouvement d'envol qui exprime la dynamique de la démarche ascendante. Et pour autant, ce nouveau logo figure le territoire, avec les éléments graphiques qui représentent la mer et la montagne, ainsi que « l'empreinte » du territoire, en arrière-plan, qui dessine les lignes directrices de son relief traversé par le Tech. Le logo a par ailleurs été voulu ouvert, pour symboliser les échanges et l'ouverture vers l'extérieur du Pays.

Ensuite, la refonte du site Internet du Pays a donné lieu à un important travail de réflexion, de conception et de rédaction durant toute l'année 2017. Créé dans le cadre du programme d'actions de communication du Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte, le nouveau site a pour ambition de s'adresser à davantage de publics et de manière plus adaptée, avec une partie de la page d'accueil dédiée au grand public, de réels espaces de travail configurables par chaque référent technique du Pays pour les thématiques et programmes, et des fonctionnalités très ciblées telles que l'outil de déclaration des chantiers forestiers mis en place dans le cadre de la CFT.



Les contenus du site Internet du Pays



La page d'accueil du site Internet du Pays

❖ Le Pays Pyrénées Méditerranée dans la presse

De manière à informer un maximum de personnes sur le territoire, le Pays mobilise régulièrement la presse locale toute l'année sur les différents sujets travaillés ou projets ayant une actualité particulière. Coup d'œil sur la revue de presse 2017 du Pays Pyrénées Méditerranée :



❖ Autres outils de communication


BRUISSEMENTS D'ELLE

Édito

Avant-première de la série « Les Innocents »

« Quand le Pays fait son cinéma ... »

Antoine ANDRÉ, Président du Pays Pyrénées Méditerranée

→ **La lettre d'informations biannuelle « Bruissements d'elle »** du Pays Pyrénées Méditerranée

Le Pays Pyrénées Méditerranée publie 2 fois par an, sa lettre d'informations « Bruissements d'elle ». Cette lettre d'informations est diffusée sur le site Internet et sur la page Facebook du Pays. Elle est également diffusée par mail et par envoi postal aux diverses institutions (Préfecture des Pyrénées-Orientales, Sous-préfecture de Céret, Conseil régional Occitanie, Conseil départemental des Pyrénées-Orientales…), aux mairies des communes du périmètre du Pays, aux membres du Bureau, à la presse et à l'ensemble des partenaires publics et privés du Pays.

→ **La page Facebook** du Pays où est publiée l'actualité du Pays et de ses partenaires.

Le Pays sur Facebook c'est ici !

→ **Le site Internet** du Pays : http://www.payspyreneesmediterranee.org/

• Système d'Information Géographique (SIG), suivi, évaluation

L'information spatialisée et outils associés tiennent une importance considérable dans les processus de réflexion stratégique et de développement local, dans la mesure où ils **permettent d'avoir une vision réaliste de l'environnement, des activités et des hommes du territoire**.

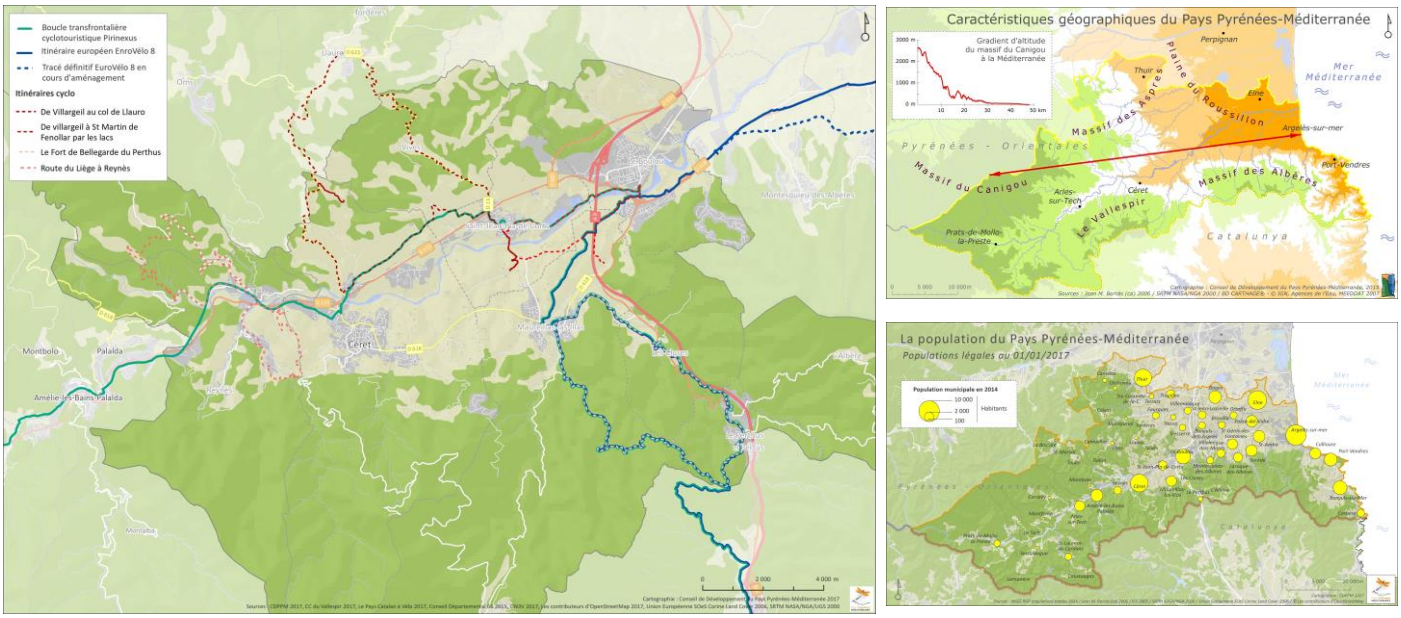
A travers sa mission SIG, le Pays Pyrénées Méditerranée :

- fait vivre un **outil d'analyse, d'évaluation, de communication** qui depuis 2006 s'est révélé précieux en appui aux projets des partenaires, à la stratégie territoriale.
  Il s'agit de continuer de travailler à l'amélioration de la connaissance du territoire et de son évolution, en maintenant et exploitant un outil SIG généraliste en appui à l'ingénierie Pays, en procédant à des évolutions thématiques afin de suivre au plus près la stratégie du territoire (vélo, tourisme, économie locale).

- contribue à la mise en cohérence des ressources et des moyens sur le territoire dans le domaine de l'information géographique.
  Il s'agit de favoriser la diffusion et l'exploitation des informations, en misant sur le travail partenarial, via une veille technique et juridique permanente, la collaboration, la mutualisation, des actions en faveur du respect des normes et des standards, du catalogage, et de la constitution d'un réseau d'utilisateurs de l'information géographique.

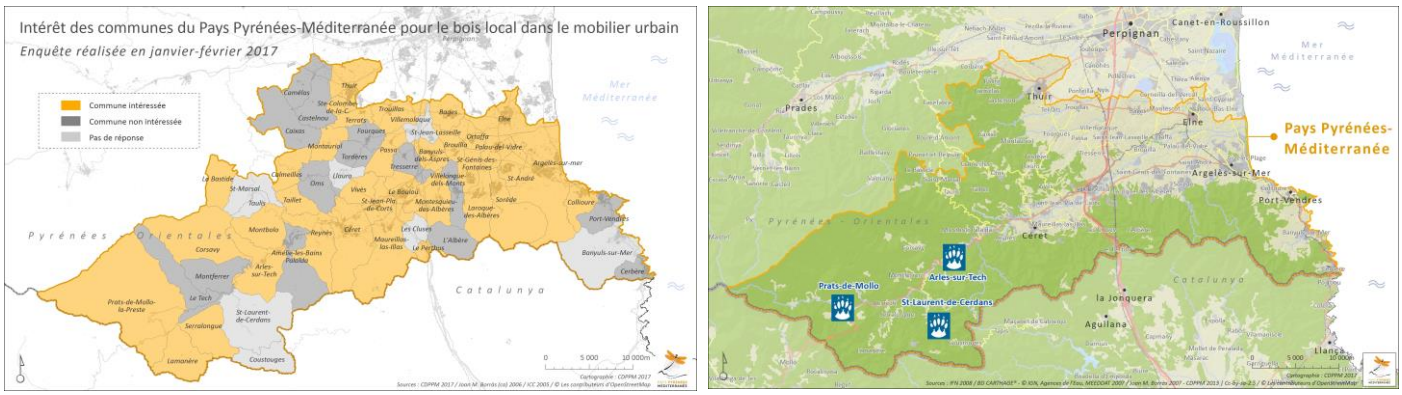
Ce travail implique d'assurer de multiples tâches telles que :

- La maintenance d'une base de données spatiales et statistiques (acquisitions, mises à jour, catalogage, etc.) et la mise à jour d'une cartothèque plurithématique associée comme support d'information au sein de l'équipe comme vers l'extérieur.



Extraits de la cartothèque 2017 (de gauche à droite) : Cartographie des itinéraires cyclables sur la CCV, support de la concertation - Caractéristiques géographiques du Pays - Démographie du Pays.

- La production de cartographies et d'analyses spécifiques aux candidatures et programmes portés par le Pays : Leader, CFT, ATI, etc.



Extraits des travaux 2017 (de gauche à droite) : Intérêt des communes pour le bois local dans le mobilier urbain (enquête) – Situation des communes concernées par les Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir.

- La production de cartographies et d'analyses alimentant le suivi-évaluation de l'action du Pays.
- Un appui aux acteurs locaux qui passe par un apport d'informations, des travaux cartographiques, statistiques et/ou méthodologiques.
- Une participation aux réseaux : Forum TIC (réseaux des informaticiens géomaticiens webmestres sur les espaces naturels), OPenIG (réseaux des acteurs du SIG en région), JASIG (réseau des acteurs du SIG du département), communauté Openstreetmap Fr.

- Une veille technique, réglementaire et thématique constante compte tenu de l'évolution rapide des technologies, réglementations et usages dans le domaine de l'information géographique.

Par ailleurs, la mission SIG mène des projets territoriaux en lien avec les missions thématiques. C'est le cas de :

- L'élaboration de la **Plateforme collaborative des initiatives en faveur d'un territoire à énergie positive**, avec la chargée de mission Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Pays.

Il s'agit de construire une cartographie collaborative en ligne qui répertorie à l'aide d'icônes thématiques les initiatives qui participent à la transition écologique et énergétique du territoire (démarches, équipements, services, événements, etc.), et qui invite les internautes (habitants, acteurs économiques, techniciens, élus) à contribuer à cette dynamique.



Exemple de la Carte Ouverte du Pays de Rennes

Ce projet qui s'inscrit dans le programme d'actions du TEPCV pour 2016-2018 a démarré en 2016 avec les premières réflexions techniques, méthodologiques et échanges partenariaux. Ces derniers ont permis notamment d'échanger avec la mission Développement Durable du Conseil Départemental pour proposer un mode d'articulation de la plateforme avec les cartographies interactives des démarches et projets des collectivités réalisées dans le cadre du Réseau départemental 66 des Agendas 21.

Un comité technique a été constitué en début d'année 2017 largement ouvert aux élus, agents communaux et intercommunaux, aux chargés de mission des Chambres Consulaires, du Conseil Départemental et des organismes concernés par ces thématiques et aux membres d'associations.

La chargée de mission PCAET et la chargée de mission SIG ont réuni ce comité à deux reprises (19/01/2017, 06/07/2017) afin de travailler collectivement à l'élaboration de la carte (modalités de la méthodologie, catégories et contenus, fonctionnalités proposées, etc.), au recensement des données, à l'ergonomie d'utilisation de la carte et ce, en utilisant des méthodes d'animations ludiques (jeu de rôles par exemple). Ces comités ont réuni en tout 30 personnes issues de représentants de tout le territoire.

Parallèlement, un premier recensement des informations (projets, lieux, événements, etc.) a été réalisé par les deux chargées de mission du Pays à partir des bases de données internes et des informations remontées par les membres du comité technique.

En matière de partenariats :

- un travail d'articulation a été réalisé avec les acteurs qui ont un outil similaire sur certains points et à des échelles supra-territoriales afin que chaque outil poursuive ses objectifs sans superposition qui nuirait à l'efficacité et la lisibilité des actions.

- le comité technique a souhaité que cet outil puisse être le relai des informations relatives aux services durables diffusées par des plateformes tierces. Aussi, un partenariat a été proposé à plusieurs organismes (Syndicat des déchets, CIVAM Bio, Bienvenue à la Ferme, Chambre de Métiers et de l'Artisanat) pour organiser les échanges de données.

L'outil est basé sur un logiciel libre appelé Chimère développé par la société Iggdrasil. Durant l'année 2017, les développeurs ont, en lien étroit avec les chargées de mission, commencé à adapter la plateforme aux besoins du projet.
Par ailleurs, une journée de formation à l'utilisation et à l'administration de la plateforme Chimère a été organisée pour les deux chargées de mission au mois de mars.

2017 a également vu le commencement des travaux sur la communication.

Ainsi, des partenariats ont été formalisés avec l'école IFC Roussillon (juillet) et le BTS Communication du Lycée Aristide Maillol à Perpignan (septembre) pour venir en appui sur la partie communication (nom de la carte, logo, élaboration d'une stratégie de communication, etc.). Les élèves ont travaillé en groupes sur le sujet pendant plusieurs semaines.
L'objectif était de bâtir une stratégie de communication qui sorte de l'ordinaire, avec des actions innovantes propres à mobiliser les acteurs des collectivités mais également le grand public. Si les propositions des étudiants sont restées assez conventionnelles, elles ont toutefois permis d'identifier et de documenter des actions incontournables à mener, et également de mettre en lumière qu'il était nécessaire d'étoffer le volet communication du projet (travail sur le graphisme, naming et dépôt de marque, etc.).
Ces actions complémentaires ont donc été programmées et un travail spécifique prévu en 2018 avec l'équipe du Pays et le Comité technique du projet sera mené pour imaginer des animations originales en vue du lancement de la plateforme.

Ainsi, à partir du mois d'octobre, l'interface a fait l'objet d'un travail avec un professionnel sur le nom, le graphisme et l'ergonomie de la carte, afin de construire une identité pour la plateforme et faire en sorte que l'outil soit attrayant et agréable à utiliser.

- Le travail d'**appui au développement du vélo-tourisme**, avec la mission Tourisme.

Ce projet qui donne lieu à un financement Leader pour 2016-2017 comprend deux axes :

¤ **Un axe « fiabilisation de l'offre »**, via un appui technique aux Communautés de communes (CC) qui se sont vues transférer la gestion des itinéraires, et via une expérimentation de l'utilisation mutualisée de Geotrek (application pour la gestion et la promotion d'itinéraires) dédiée au vélo-tourisme dans le cadre du projet Geotrek Pyrénées porté par l'APEM.

Sur ce volet, en 2017 le Pays Pyrénées Méditerranée :

- a participé activement au projet mutualisé aux côtés de la CC Albères Côte Vermeille Illibéris et du CD66, et notamment lors du dépôt de bilan de l'APEM, pour rechercher un repreneur (OPenIG) puis définir le cahier des charges de cette nouvelle mutualisation ;
- a poursuivi l'appui technique apporté à la CC du Vallespir pour la mise en place de la gestion des itinéraires vélotouristiques et l'animation visant à faire adhérer les autres CC ;
- a poursuivi la réflexion sur la promotion du vélotourisme partagée avec les acteurs locaux publics et privés et mené une action de préfiguration (support de promotion d'itinéraires).

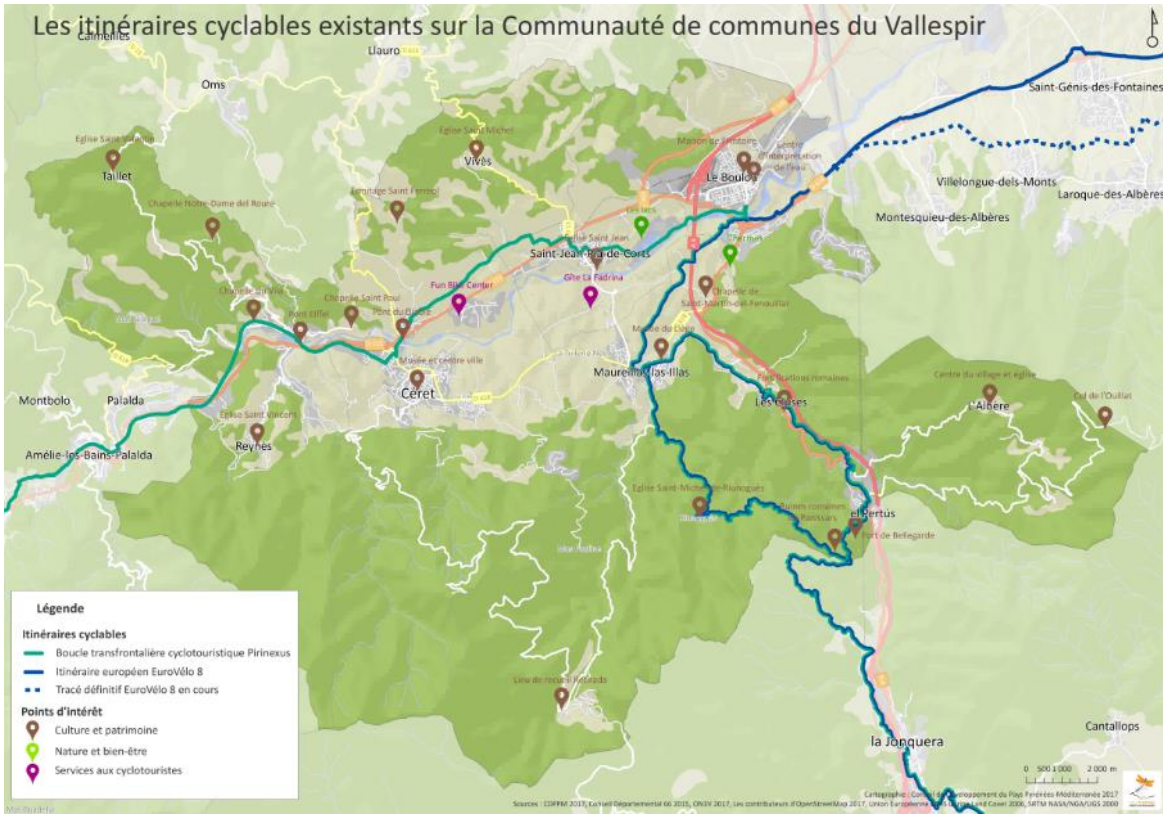


Exemple de plaquette itinéraire

¤ **Un axe « développement de l'offre »**, à travers la participation à l'étude pour la définition d'un maillage cyclable complémentaire, et également à travers la définition et la valorisation de boucles cyclables secondaires avec l'association le Pays Catalan à Vélo qui constitue une opération de préfiguration du schéma en cours de définition.

Cet axe a donné lieu en 2017, à la participation de l'étude en cours, et plus particulièrement à des travaux cartographiques pour support de la concertation (cartographie grand format pour la concertation grand public, cartographie collaborative en ligne pour les acteurs du vélotourisme).





Exemple de cartographie support de concertation sur la CC du Vallespir

II.A.2 Stratégie territoriale 2014/2020





En 2013, le Pays, en partenariat avec les membres du Comité technique, a établi un bilan des actions menées sur la période 2007/2013 ainsi qu'un diagnostic de territoire. De la même manière, de septembre 2013 à juin 2014, a été conduite une phase de concertation publique par le biais de la diffusion d'une enquête par questionnaire (200 réponses), l'organisation de la « Journée du Pays » le 22 novembre 2013 (plus de 170 personnes - résumé de la journée en vidéo : https://youtu.be/hsmUj6kZiFM), ainsi que plusieurs ateliers de travail auprès de différents publics du territoire et notamment les élèves du lycée de Céret. Enfin, une dernière phase d'identification des projets a été mise en place de juillet à novembre 2014, en étroite relation avec les Communautés de communes afin de conforter, réorienter ou préciser les enjeux et orientations stratégiques préalablement identifiés. Les enjeux issus de cet important travail collaboratif d'analyse, de consultation et de concertation mené par le Pays Pyrénées-Méditerranée fondent la stratégie 2014-2020.

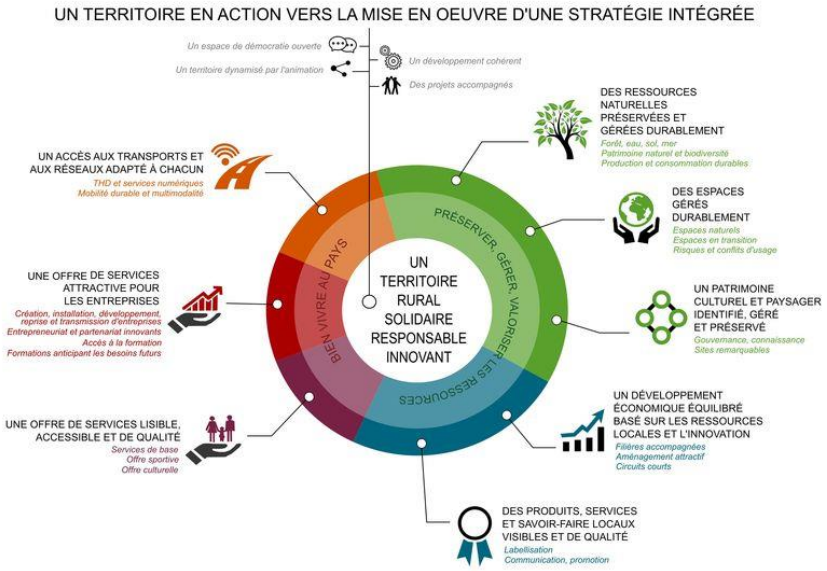
Pour mémoire le Pays disposait pour la période 2007-2013 de différents documents stratégiques :

- Une stratégie globale 2007-2013 qui a évolué en Agenda 21 en 2009.
- Des stratégies thématiques :
  - Un Plan Climat Territorial Energie validé fin 2011
  - Un Schéma d'aménagement et de développement touristique en cours de réactualisation
  - Un Schéma Territorial de l'Habitat et des Paysages validé en juillet 2012
  - Un Schéma de développement culturel élaboré en 2010 qui a permis de faire naître le premier Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier dont la structure juridique, en Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) a été approuvée le 28 janvier 2015
  - Deux Chartes Forestières de Territoire en cours de renouvellement

La stratégie 2014-2020 constitue un cadre stratégique général qui fait référence à ces documents stratégiques thématiques ainsi qu'à ceux des partenaires, tout en veillant à s'articuler avec les stratégies supra-territoriales (Etat, Région et Département). Cette stratégie de territoire a été validée en Assemblée Générale le 6 février 2015, à l'unanimité.

La stratégie 2014-2020 est structurée autour d'un axe préalable définissant les conditions de mise en œuvre du projet de territoire et de 2 grands axes (5 sous-axes et 8 enjeux déclinés en orientations stratégiques).

Ces axes stratégiques sont le cadre de référence du programme d'actions du Pays. Pour chacune des actions pré-opérationnelles ou opérationnelles engagées, le Pays veille à avoir une analyse du potentiel d'emplois créés ou pérennisés.



II.A.3 Outils financiers

Les dispositifs financiers 2014/2020 sont opérationnels, et l'année 2017 représente l'année de pleine programmation et des premiers paiements sur LEADER (décembre 2017).

C'est en prenant appui sur la stratégie territoriale 2014/2020 que l'ensemble de l'équipe s'est mobilisée, avec ses partenaires, pour décrocher les enveloppes LEADER, ATI FEDER et FEAMP. Ces 3 enveloppes permettent de financer les projets répondant à l'enjeu principal du développement économique et de l'emploi durable.

Dans le cadre de l'appel à projets du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le territoire a aussi pu conventionner pour obtenir une seconde enveloppe de 1,5 million d'euros en complément de celle déjà obtenue en 2015 de 500 000 euros.

Ce sont ainsi plus de 7 millions d'euros, dont 4 millions de fonds européens mobilisés à ce jour pour le Pays pour la période 2014/2020, pour les projets du territoire, soit près de 12 € par an et par habitant.

►**Outils financiers 2014-2020**

FONDS ACQUIS POUR LE TERRITOIRE

LEADER	ATI FEDER	FEAMP	INTERREG	TEPCV	Contrat de ruralité
1 650 000 € + 650 000 € Soit 2 300 000 € sur 6 ans	1 264 465 € sur 6 ans	567 084 € sur 6 ans	1 376 000€ sur 3 ans PPM Chef de file	2 000 000€ sur 3 ans	2 000 000€ Par an environ

Total mobilisé pour le territoire : 7 507 549 € + 2 000 000 euros par an de contrat de ruralité

Soit 11.92 euros /an/hab. de fonds européens et TEPCV en moyenne sur la période 2015/2020 (6 ans)

Et 19 euros/an/habitant de contrat de ruralité

Par ailleurs, le territoire a élaboré et signé un contrat de ruralité permettant de bénéficier d'un accompagnement financier de l'État pour les projets publics du territoire répondant aux 6 axes stratégiques du Comité Interministériel aux Ruralités, dédiant plus de 2 millions d'euros de fonds d'Etat pour les projets publics du territoire retenus pour 2017.

II.A.4 Mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020

L'année 2017 aura été celle de la programmation massive des projets dans le cadre de Leader, mais également celle de l'apparition des premiers problèmes, dus, notamment, aux retards de paiement.

- ### Etat d'avancement de la programmation

Après une année 2016 de démarrage du programme, l'année 2017, avec ses 3 réunions du Comité de programmation Leader, aura été celle qui aura vu un grand nombre de projets programmés, si ce n'est le plus grand nombre.

En effet, ce ne sont pas moins de 40 projets qui ont été retenus par les membres du Comité de programmation. C'est donc, une forte progression de la programmation, due à une animation efficace de l'équipe du GAL mais également de tous nos partenaires, relais de l'information auprès des acteurs du territoire.

Pour atteindre ce volume de projets programmés, l'équipe Leader a accompagné 117 porteurs de projets dont certains ont été réorientés vers d'autres financements, n'ont pas donné suite, ou sont en cours de finalisation de leurs projets (financement en 2018).

Au final, c'est 803 600 € de FEADER qui auront été programmés pour un montant total de projets d'environ 1 500 000 €. Ces projets auront généré la création de 25 emplois directs sur le territoire.

	Maquette initiale	Programmé	Nombre projets	Reste	A programmer	Nombre projets	Reste	Nombre total projets	Reste
FA 1	400 000 €	90 002 €	13	309 997 €	65 557 €	9	244 440 €	22	61%
FA 2	400 000 €	317 538 €	14	82 462 €	46 109 €	3	14 188 €	17	4%
FA 3	400 000 €	404 245 €	12	-4 245 €	17 920 €	1	0 €	13	0%
FA 4	37 500 €	0 €	0	37 500 €	0 €	0	37 500 €	0	100%
FA 5	412 500 €	212 331 €	2	200 169 €	0 €	0	200 169 €	2	49%
TOTAL	1 650 000 €	1 009 213 €	41	640 787 €	129 586 €	13	496 297 €	54	30%

En fin d'année, globalement, 70 % de l'enveloppe a donc été programmé.

En détails :

- L'Axe 1 est consommé régulièrement, il reste 61% de l'enveloppe.
- L'Axe 2 est quasiment entièrement consommé, il reste 4%.
- L'Axe 3 a été ré abondé par l'Axe 2 afin de ne pas être en surconsommation, il ne reste plus rien.
- L'Axe 4 n'est toujours pas actif, l'enveloppe est à 100%.
- Et enfin, l'Axe 5 est consommé régulièrement.

Concernant les paiements, seul le dossier Animation Gestion du GAL pour les années 2015-2016 a été payé, et ce, en partie (80%).

- Pour le PDR Languedoc-Roussillon, état comparatif des différents Gals :

Avancement de la programmation au 08/02/2018

		PROGRAMMATION			CONVENTIONS				PAIEMENTS	
	Enveloppe Feader	Programmation FEADER	Taux prog°	Nb dossiers programmés	Nb conventions émises	Nb conventions signées	taux de conventions émises	taux conventions signées	Nb dde paiements reçues	Montants FEADER présentés
11	4 950 000 €	1 556 517,62 €	31%	45	33	19	73%	42%	11	804 306,00 €
Carcassonnais	1 850 000 €	369 896,55 €	20%	7	6	4	86%	57%	3	386 836,00 €
Est Audois	1 350 000 €	670 943,16 €	50%	20	12	4	60%	20%	3	189 158,00 €
Haute Vallée de l'Aude	1 750 000 €	515 677,91 €	29%	18	15	11	83%	61%	5	228 312,00 €
30	7 000 000 €	2 724 226,15 €	39%	104	64	35	62%	34%	13	691 209,00 €
Cévennes	1 650 000 €	735 076,43 €	45%	27	18	12	67%	44%	3	214 305,00 €
Uzège Pont du Gard	1 750 000 €	606 653,07 €	35%	21	10	4	48%	19%	4	179 405,00 €
Vidourle Camargue	1 800 000 €	923 255,82 €	51%	39	25	13	64%	33%	3	91 748,00 €
Garrigues en Costières	1 800 000 €	459 240,83 €	26%	17	11	6	65%	35%	3	205 751,00 €
34	5 350 000 €	2 366 397,58 €	42%	74	56	29	76%	39%	7	300 816,00 €
Cœur d'Hérault	1 850 000 €	797 649,53 €	43%	22	11	5	50%	23%	1	19 788,00 €
Grand Pic Saint Loup	1 850 000 €	587 327,13 €	32%	18	15	9	83%	50%	4	97 559,00 €
Haut-Languedoc et Vignob	1 650 000 €	981 420,92 €	59%	34	30	15	88%	44%	2	183 469,00 €
48	5 750 000 €	2 017 184,90 €	35%	83	58	41	70%	49%	19	764 838,00 €
Causses Cévennes	2 050 000 €	766 874,26 €	37%	25	10	8	40%	32%	5	206 607,00 €
Gévaudan	1 750 000 €	453 950,15 €	26%	18	15	6	83%	33%	5	202 039,00 €
Terre de Vie	1 950 000 €	796 360,49 €	41%	40	33	27	83%	68%	9	356 192,00 €
66	5 250 000 €	2 511 592,72 €	45%	86	54	37	63%	43%	13	589 852,00 €
Pyrénées Méditerranée	1 650 000 €	1 091 983,37 €	66%	54	31	20	57%	37%	8	335 048,00 €
Terres Romanes	1 950 000 €	770 961,05 €	40%	22	14	10	64%	45%	3	112 382,00 €
Vallée de l'Agly	1 650 000 €	648 648,30 €	39%	10	9	7	90%	70%	2	142 422,00 €
Total général	28 300 000 €	11 175 918,97 €	39%	392	265	161	68%	41%	63	3 151 021,00 €

- 392 dossiers instruits et programmés
- Des écarts entre les GAL en nb de dossiers et en taux de prog°: 7 à 54 dossiers / GAL et de 20 à 66 % de taux de programmation
- Un rattrapage des conventions et des engagements en cours

⇒ Des points d'alerte en rouge sur la prog° et l'élaboration des actes juridiques

Il est à noter que le GAL Pays Pyrénées Méditerranée occupe la 1ère place par rapport aux 15 autres GALS en nombre de projets programmés, en montant programmé et en taux de programmation.

• Problèmes rencontrés

Un courrier a été envoyé début juillet 2017 à la Présidente de Région, Mme Carole DELGA, afin de la sensibiliser aux différents dysfonctionnements quant à la mise en œuvre du programme Leader. Les Présidents des quatre Communautés de communes qui composent le GAL ont cosigné cette lettre. D'autres courriers émanant de GALs d'Occitanie, de la fédération des GALs, de Leader France et de l'ANPP lui ont également été envoyés.

A ce jour, la majorité des dysfonctionnements énumérés lors du Comité de programmation de Juin 2017 ont reçu des correctifs qui permettent un fonctionnement quasi normal du programme. En effet, la majorité des conventions des porteurs de projets ont été éditées, les formulaires de paiement ont été livrés et les premiers paiements effectifs ont été réalisés mais uniquement pour l'animation du programme. La coopération, la mise en place du Réseau Rural et l'évaluation sont en phase de démarrage.

Il reste encore quelques points à améliorer :

- 4 demandes d'avenants (modification des fiches actions, des membres du Comité de programmation…) à la convention générale du GAL ont été envoyées à l'autorité de gestion sans aucun retour.
- Les instructions des dossiers ne sont pas signées avant le passage en Comité de programmation.
- Coopération : le module Osiris n'est pas actif.
- Les règlements d'intervention des Communautés de communes du territoire sur le développement économique ont été déposés à la Région sans aucun retour.
- Les paiements ne sont possibles qu'à hauteur de 80% de la subvention.

• Coopération et réseaux

L'équipe Leader du Pays Pyrénées Méditerranée a participé à 3 séminaires nationaux ou internationaux et a lancé une démarche de coopération avec la Tunisie.

• Séminaire Leader France à Bruxelles : 28 février et 1er mars 2017

Une partie de l'équipe du Pays Pyrénées Méditerranée a participé au séminaire Leader France à Bruxelles. L'objet de ce séminaire était la découverte et l'approfondissement des connaissances sur la mécanique européenne.



Différents intervenants de la Commission (DG AGRI et DG REGIO) et des députés européens français sont venus présenter leur vision et leurs

connaissances sur le fonctionnement de l'Europe et plus particulièrement sur les fonds européens.

Rapidement l'échéance de 2020 et la nouvelle période programmatique a été au cœur des débats notamment aux vues des bouleversements actuels et à venir : Brexit, nationalismes, réchauffement climatique, flux migratoires…

• Séminaire Leader France à Strasbourg : 13 et 14 septembre 2017



A l'occasion de son 20ème anniversaire, LEADER France a souhaité organiser un événement se projetant dans son passé mais aussi dans l'avenir dans une des capitales européennes, à Strasbourg en y mêlant les caractéristiques de l'esprit LEADER : convivialité, partenariat, capitalisation.

Plus de 180 participants, dont des représentants de GALs français et européens (Roumanie, Pologne, Lettonie), des partenaires français (Ministère de l'Agriculture, Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux de France, Régions de France, CGET, ASP, membres d'Autorités de gestion) et européens (ELARD, ENRD, RED) et des Députés au Parlement européen ont pu échanger, débattre sur la place de LEADER et de LEADER France depuis 20 ans et se projeter dans la future politique européenne de développement rural après 2020.

Tables rondes, restitution scénique, visite du Parlement européen, découverte de Strasbourg en bateau, dîner convivial, visite et découverte des projets sur le territoire alsacien et échanges de bonnes pratiques, ont rythmé ces deux journées et ont permis de revenir sur la volonté de LEADER France d'être un acteur principal de la démarche LEADER en France et en Europe et force de proposition pour la poursuite de LEADER post 2020.

• Projet de coopération ENPARD Tunisie



Notre proposition d'action visant à promouvoir le développement de l'île de Kerkennah en Tunisie a franchi avec succès les différentes étapes de la sélection et elle vient d'être officiellement acceptée par la Commission Européenne.

L'action consiste dans la mise en œuvre d'une démarche participative et inclusive pour le renforcement de l'économie agricole et rurale de l'île de Kerkennah basé sur la valorisation durable des ressources du territoire.

Le chef de file du projet est l'IAMM CIHEAM - Institut agronomique méditerranéen de Montpellier.

La première mission qui consistait en la mise en place d'un séminaire pour les acteurs locaux s'est déroulée du 4 au 7 décembre. Elle a permis aux différents partenaires de mieux se connaitre et de commencer à travailler ensemble sur le terrain.



- ## Séminaire du Réseau Rural national LEADER sur la coopération au GAL Vidourle Camargue : 6 et 7 décembre 2017

Ces Rencontres Nationales ont eu pour objectif de dresser un bilan prospectif de 7 années de mise en œuvre de la coopération LEADER 2007-2013 : coopération inter territoriale menée au niveau national par les GALs français, coopération transnationale menée par les GALs au niveau de l'Union Européennes et coopération avec les Pays tiers.



Il s'agissait de mettre en lumière des projets innovants, pertinents, d'une large dimension internationale…, de capitaliser et transférer des exemples d'actions entre acteurs des territoires au niveau national, régional, local et européen et inventer les coopérations à venir. Cet exercice a été décliné à partir de deux entrées, une thématique avec les sujets émergents du développement rural, l'autre technique et en termes d'outils.



Des visites de terrain sur les réalisations des GALs Vidourle Camargue et Garrigue et Costière de Nîmes, une foire à la coopération et des moments privilégiés de réseautage ont permis aux GALs à la fois de s'outiller et d'avoir envie de s'engager très rapidement dans une dynamique de coopération.

Pour notre part, nous avons animé l'atelier thématique sur la coopération et les Pays Tiers. C'est la chargée de mission Coopération du Pays qui s'en est chargé avec notamment une séquence Skype en direct des îles Kerkennah en Tunisie où se trouvait le Responsable du programme LEADER.

En plus des présentations, le GAL Pays Pyrénées Méditerranée avait préparé un stand de produits locaux issus d'entreprises ou de structures financées dans le cadre du programme LEADER.

II.A.5 Mise en œuvre du DLAL FEAMP Développement Local mené par les Acteurs Locaux



Ca y est ! La convention de mise en œuvre du DLAL FEAMP pour le GALPA Pyrénées-Méditerranée a été signée avec la région Occitanie. Le Comité de sélection a été installé à Argelès-sur-Mer le 30 mars 2017 et le cadre d'instruction est opérationnel.

• Etat d'avancement de la programmation

Premier projet sélectionné

Après un comité d'installation du GALPA Pyrénées-Méditerranée en mars 2017, **le premier Comité de sélection de la programmation 2016-2021 s'est tenu le 9 octobre 2017**, à la mairie du Barcarès. A l'ordre du jour de cette première réunion : actualités du GALPA et du réseau national, point réglementaire et sélection du premier projet de cette programmation FEAMP.

Ce premier projet consiste en **l'aménagement de 12 points de vente directe à quai des petits métiers du port de Saint-Cyprien**. Réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Saint-Cyprien et piloté par la régie du port, ce projet sélectionné à l'unanimité, d'un montant total de 110 000 € HT, a sollicité 44 000 € de FEAMP et 22 000 € de crédit régionaux. Ces subventions doivent maintenant faire l'objet d'une validation définitive par le Conseil Régional Occitanie, il sera soumis à la commission permanente début 2018. Ces aménagements qui verront le jour prochainement vont favoriser la mise en valeur des produits de la pêche locale des petits métiers du port et les retombées économiques pour la filière.

Par ailleurs, nous avons également sélectionné le premier dossier Animation/Gestion 2016 -2017 du GALPA pour un montant de 62 667,99 € de FEAMP.

D'autres projets sont en cours de montage et seront soumis au Comité de sélection en 2018.

Fiche-action		1	2	3	4	5	TOTAL
Montant initial enveloppe		140 000,00	140 000,00	120 000,00	27 084,00	140 000,00	**567 084,00**
Montant sélectionné		44 000,00				62 667,99	106 667,99
Montant programmé							0,00
Montant enveloppe restant		96 000,00	140 000,00	120 000,00	27 084,00	77 332,01	460 416,01
% sélectionné		31,43%	0,00%	0,00%	0,00%	44,76%	18,81%
% programmé		-	-	-	-	-	

- # Animation territoriale

Cellule émergence de projets le 5 juillet 2017 à Port-Vendres

Dans le cadre de l'animation du programme du GALPA, il a été mis en place « la cellule émergence de projets ». L'objectif est d'identifier des projets qui "valorisent économiquement la pêche locale" sur notre façade littorale des Pyrénées-Orientales, directement ou indirectement, et créer des synergies entre acteurs de différents secteurs pour favoriser le caractère original et innovant de ces projets.





Cette première réunion nous a permis d'identifier 4 thématiques de travail :

- Médiation : Sensibiliser les différents publics : jeunes, habitants, touristes… sur les produits et les savoir-faire de la pêche artisanale locale au travers de différents supports : exposition, éditions et des circuits culinaires et de découverte.

- Transformation valorisation des espèces : au préalable il est nécessaire d'identifier les espèces disponibles et ayant un bon potentiel de valorisation. Il a aussi été évoqué la valorisation des coproduits.

- Image/marque : Ce groupe devra travailler à la fois sur l'image du pêcheur « sentinelle de la mer », sur la qualité des produits, notion de circuit court et production locale. Et par ailleurs, il sera dressé un inventaire des différentes labels et marques présents sur la zone et pouvant intéresser les professionnels pour la promotion de leurs produits.

- Gestion de la ressource : Le groupe de travail s'est accordé sur différents points, le fait qu'il faut identifier une zone de gestion halieutique et impliquer tous les acteurs qui interviennent sur cette zone. Par ailleurs, qu'il est nécessaire de renforcer la sensibilisation et l'information sur les espèces auprès du public de façon à mieux les protéger. En outre, qu'il est nécessaire d'effectuer un état des lieux de la ressource, connaître les conditions pour assurer sa pérennité, et diversifier les prises, afin de diminuer la pression sur les espèces les plus vendues. Et enfin, qu'il est nécessaire de maintenir une bonne qualité du milieu.

La prochaine réunion, qui se tiendra en 2018, concernera les «activités de diversification».

Coopération et réseaux

Séminaire Inter-GALPA du 23 mai 2017 à Barcelone

Le Pays Pyrénées Méditerranée a été invité à participer au séminaire organisé par la DGPAM (Direction Générale Pêche et Affaires Maritimes de la Généralitat) le 23 mai à Barcelone. Il s'agissait d'une journée d'échanges entre GALPA afin de « rechercher des synergies et des opportunités de coopération pour les GALPA de la Méditerranée Nord-Occidentale ».

Après la présentation des enjeux de la journée par M. Sergi TULEDA I CASANOVA, Directeur Général des Pêches et Affaires Maritimes, les GALPA ont à leur tour présenté leurs enjeux et stratégies afin d'identifier les thématiques de coopération qui pourraient être développé par l'ensemble des GALPA.

Dans un deuxième temps, les GALPA ont été répartis en deux groupes de travail : diversification (pescatourisme, tourisme aquacole et maritime) et promotion et valeur ajoutée des produits de proximité. Les conclusions de la journée ont mis en exergue la nécessité de renforcer le réseau des GALPA de la Méditerranée Nord-Occidentale et de développer des actions conjointes, par exemple la présence des GALPA au salon Alimentaria de Barcelone au printemps 2018.

Enfin, la journée a été clôturée par Mme Meritxell SERRET I ALEU, Conseillère d'Agriculture, Élevage, Pêche et Alimentation de la Généralitat et a mis l'accent sur la qualité de nos productions et le formidable levier que peut être la promotion conjointe. Le Pays a fait également le lien avec le projet ALBERAPASTUR en proposant de réfléchir sur un évènementiel avec les restaurateurs de part et d'autre de la frontière pour une revisite de notre plat traditionnel « Mar i Munt ».

Parmi les GALPA présents, Menorca, Sardaigne, Costa-Brava, Mar de l'Ebre, Provence Alpes Côte d'Azur, nous avons pu constater que nous avons des problématiques similaires avec certains territoires avec lesquels nous avons envisagé de nous rencontrer et d'échanger, comme avec le GALPA Costa-Brava.

Visite de terrain sur le thème de la « vente directe » de la pêche locale

Mercredi 21 juin 2017, nous avons accueilli une délégation du GALPA Vidourle-Camargue composée d'élus de la commune du Grau du Roi, de techniciennes de la commune, du Conseil Départemental du Gard et du Pays Vidourle-Camargue pour une visite de terrain et une journée d'échanges sur le thème de la vente directe à quai de la pêche locale. En effet, depuis maintenant plusieurs années, la vente directe à quai s'est développée et structurée sur notre territoire.



Ainsi, nous avons pu rencontrer les professionnels locaux et échanger en début de matinée avec les services du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales sur les aménagements du port de Port-Vendres, puis plus tard avec les élus et techniciens de la commune d'Argelès-sur-Mer sur les aménagements du port. Pour terminer cette journée, nous nous sommes rendus au port du Barcarès

où un élu de la commune nous a reçus pour présenter également les divers aménagements mis en œuvre par la commune.

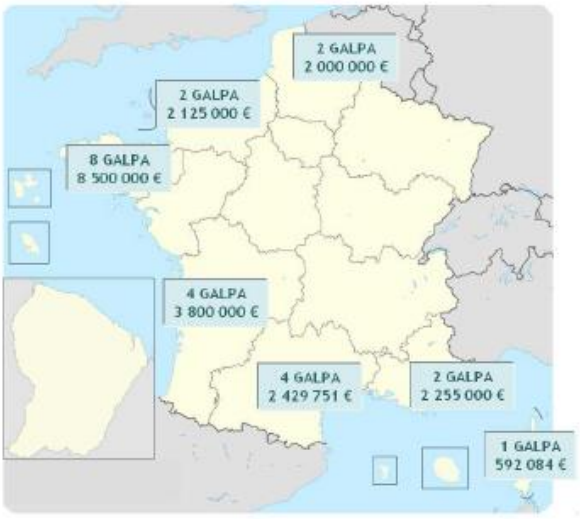
Autant d'exemples et de retour d'expériences qui permettront à nos collèges du Pays Vidourle-Camargue de concevoir un aménagement adapté aux pêcheurs du Grau du Roi et de développer la vente directe à quai.



Nous tenons à remercier pour le très bon déroulement de cette journée : les services du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (Dominique BIZARRO, Yves CONSTANT), les professionnels (Franck LUCIDO, Georges JAUME, Olivier DURIETZ, Gabriel FERNANDEZ), le directeur du port d'Argelès-sur-Mer (Paul-Henri JEANJEAN), Marc SEVERAC (élu de la commune d'Argelès-sur-Mer), Marc PLANAS (élu de la commune du Barcarès et Président du CIDPMEM 66/11), Jean-Pierre ROMERO (Maire de Port-Vendres).

Première rencontre nationale des GALPA français à Sète, création du réseau national





Le 27 septembre 2017, le Pays participait à la première rencontre inter-GALPA de la période, qui s'inscrit dans la dynamique d'élaboration du réseau national DLAL FEAMP. Cette réunion technique se tenait en amont de la mise en œuvre opérationnelle du réseau national, à l'initiative du GALPA de l'Etang de Thau et en collaboration avec Régions de France, la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture et le réseau européen FARNET.

Cette rencontre technique, dont le programme alternait visites de terrain et temps d'échanges, répondait à un double objectif : permettre aux différents groupes de se connaître et d'échanger afin de développer une connaissance mutuelle des enjeux et des axes stratégiques des territoires, et par ailleurs, de préciser les missions du réseau national et de prioriser les actions à mettre en oeuvre en 2018. C'est la région Bretagne qui prend en charge l'animation du réseau national des GALPA, un animateur réseau est en cours de recrutement.

3ème rencontre européenne du développement territorial local mené par les acteurs locaux DLAL

Ce séminaire européen, qui se déroulait du 8 au 10 novembre à Györ en Hongrie, a eu pour objectif de confronter les expériences et les pratiques du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) concernant leur mise en œuvre des programmes et fonds européens pour le développement Rural (FEADER), de la Pêche (FEAMP), Régional (FEDER) et Social (FSE). Il s'agissait à travers plusieurs ateliers d'identifier les points à améliorer afin d'entamer la réflexion pour la prochaine période de programmation européenne 2020/2027.

Le Pays a participé à deux ateliers :

- Comment résoudre la complexité et les défis liés au développement rural, urbain et côtier de nos territoires ? Encourager l'innovation sociale dans les stratégies de développent local

- Comment les acteurs locaux contribuent et tirent des bénéfices de la coopération entre territoires et internationale ?

Une entreprise locale, ambassadrice du territoire au réseau Européen FARNET

Le Réseau Européen des GALPA, FARNET, a notamment pour mission l'organisation de séminaires destinés aux territoires pour faciliter la mise en réseau, l'échange de méthodologies, le retour d'expérience sur les projets de territoire innovants et en faveur des communautés locales de pêche.



FARNET organisait le 20 novembre 2017 en Allemagne, à Weiden en Bavière un séminaire sur l'intégration de l'aquaculture dans les communautés locales.

C'est la starp-up « Microbia Environnement » implantée à Banyuls-sur-Mer, spécialisée dans la détection des micro-algues toxiques par un procédé innovant qui représentait notre GALPA à ce séminaire. Elle a pu ainsi mettre en valeur tout son savoir-faire au service notamment de la filière aquacole. Encore merci à Delphine Guillebault et Carmen-Lara Manes, les dirigeantes de la jeune entreprise en plein développement.

II.A.6 Approche Territoriale Intégrée FEDER (ATI)

En décembre 2014, la Région Languedoc-Roussillon a lancé le premier appel à projets dédié aux **Approches Territoriales Intégrées (ATI).** Ce dispositif constitue l'outil de mise en œuvre de la démarche territoriale du programme régional FEDER-FSE. Il vise à garantir l'accès aux financements européens pour les territoires structurés sur un périmètre défini, qui montrent leur capacité à construire une approche transversale multi thématique rassemblant les acteurs locaux et disposant d'une gouvernance dédiée aux ATI ; et ainsi contribuer au développement régional.

La candidature du Pays, soutenant les projets d'investissement favorisant le développement d'une économie durable de notre territoire, a été retenue le 20 novembre 2015, sur le volet territorial, par la Région Languedoc-Roussillon, réservant ainsi une enveloppe de **1 264 465 euros** au Pays pour les projets du territoire sur la période 2015/2021.
Le programme d'actions proposé pour le territoire et retenu par la région permet ainsi de cofinancer, sur les fonds FEDER réservés, des projets répondant aux objectifs suivants :

- Favoriser l'accès au THD pour les entreprises des zones d'activité économique.
- Développer les réseaux de chaleur bois.
- Favoriser la modernisation de l'éclairage public afin de réduire les consommations d'énergie.
- Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable par le développement d'un pôle de valorisation économique du patrimoine culturel et oenotouristique Aspres-Albères Côte Vermeille Illibéris.
- Développer des outils numériques de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le Pays d'Art et d'Histoire.

Le Pays Pyrénées Méditerranée a ainsi la charge de l'animation du dispositif, l'assistance aux porteurs de projet et de la pré-sélection des dossiers dans le cadre d'un Comité de sélection organisé localement. Un schéma de gouvernance précise, en accord avec les services de la Région, l'organisation qui permet de répondre aux exigences des missions confiées au Pays. Les chargés de mission tourisme, CFT et PCAET y sont associés pour intervenir sur le contenu des projets éligibles à ce dispositif financier. La directrice, épaulée par l'assistante administrative, est en charge de l'animation et la gestion globale du dispositif.

Chaque demande de financement fait l'objet d'un dépôt de dossier ATI-FEDER au Pays et à la Région. Cette dernière, dans le cadre de ses missions au titre d'autorité de gestion des fonds européens, assure notamment l'instruction, la programmation et l'attribution de l'aide au porteur de projet dans le cadre de l'organisation de son Comité de programmation.

Le 13 mars 2017, se sont tenus un Comité de pilotage ATI et un Comité technique ATI à Argelès-sur-Mer.

❖ Comité de pilotage ATI

Au 13 mars 2017, les membres du Comité de pilotage dressaient le bilan suivant, après un an de mise en œuvre du dispositif :

- **7 dossiers sélectionnés** pour :

  - 1 609 095,30 euros de budget
  - 503 994,15 euros de FEDER
  - 204 161 euros de cofinancements (ADEME, Région, Département)

- **Un taux de consommation** (sur la sélection) de **39,86 %**

Consommation prévisionnelle par PI	Thèmes	Nbre de projets présentés	crédits 2014/2020 FEDER réservés	crédits FEDER présélection PPM au 13 mars 2017	Crédit FEDER restant	% de fonds pré-sélection PPM
2.a	THD - ZAE		427 500 €		427 500 €	0%
2.c	Outils numériques patrimoine		84 000 €		84 000 €	0%
4.a	Réseaux de chaleur bois	2	250 000 €	123 177€	126 823€	49,27%
4.c	Modernisation éclairage public	4	352 965 €	283 817,15 €	69 147,85€	80,4%
6.c	École de sommellerie multisites	1	150 000 €	97 000 €	53 000 €	64,7%
TOTAL		7	1 264 465 €	503 994,15€	760 470,85€	39,86%

❖ Comité technique ATI

Lors de ce Comité technique ont été pré-sélectionnés 4 projets de rénovation de l'éclairage public portés par 4 communes du territoire du Pays Pyrénées Méditerranée.

➢ **Projet 1 : Rénovation de l'éclairage public de Banyuls-sur-Mer**

Coût total : 210 633 € HT

Subvention : 105 316 € FEDER- ATI
Total = 50% de la dépense

➢ **Projet 2 : Rénovation de l'éclairage public de Saint-André**

Coût total : 47 000 € HT

Subvention : 23 500 € FEDER- ATI
Total = 50% de la dépense

➢ **Projet 3 : Rénovation de l'éclairage public d'Argelès-sur-Mer**

Coût total : 196 000 € HT

Subvention : 98 000 € FEDER- ATI
Total= 50% de la dépense

➢ **Projet 4 : Rénovation de l'éclairage public d'Elne**

Coût total : 114 000 € HT

Subvention : 57 000 € FEDER- ATI
Total= 50% de la dépense

II.A.7 Contrat de ruralité

Chaque contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour de 6 volets :

- L'accès aux services et aux soins
- La revitalisation des bourgs-centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité
- L'attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc…)
- Les mobilités
- La transition écologique et énergétique
- La cohésion sociale

A la parution de la circulaire de M. Jean-Michel BAYLET, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, en juin 2016, les membres du Bureau du Pays Pyrénées Méditerranée, dont les présidents des 4 Communautés de communes, se sont réunis et ont décidé d'engager, à l'échelle des 4 EPCI, un travail d'élaboration d'un contrat de ruralité.

Les 4 Communautés de communes ont ainsi considéré que l'échelle du territoire Pays Pyrénées Méditerranée, dont la stratégie 2014/2020, élaborée en concertation avec les acteurs publics et privés, et les citoyens du territoire, posait les éléments de diagnostic et stratégiques attendus, était la plus pertinente.

Un groupe de travail technique réunissant l'équipe technique du Pays, les DGS des 4 Communautés de communes, la Sous-préfecture et le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales, a été constitué, afin d'approfondir le diagnostic du territoire sur les 6 axes du contrat de ruralité et de préciser la stratégie de manière à répondre à l'appel à candidature lancé par le Préfet des Pyrénées-Orientales le 10 août 2016.

Un appel à recensement des projets a été lancé par le Pays Pyrénées Méditerranée auprès des communes et Communautés de communes afin de compléter la liste des projets déjà identifiés dans le cadre de l'animation territoriale du Pays. Ainsi, le programme d'actions triennal du territoire organisé en 6 axes, a pu être transmis à l'État de manière à définir les priorités et à préparer le volet 2017.

Le 9 décembre 2016, le territoire du Pays Pyrénées Méditerranée a été le troisième au niveau national et le premier en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée à signer un contrat de ruralité.

En présence du Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, M. Jean-Michel BAYLET, les porteurs et signataires, réunis pour l'occasion ont signé ce contrat cadre engageant l'État pour accompagner le territoire sur trois ans.
Jean-Michel BAYLET a souligné l'engagement et la détermination dont a fait preuve le Pays Pyrénées Méditerranée, au service du développement du territoire, dans l'élaboration de ce contrat dans un délai très rapide.

Il a ainsi mis en avant la qualité et l'efficacité du travail partenarial réunissant les 4 Communautés de communes, les services de l'État et notamment de la sous-préfecture, le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales et la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Sous l'impulsion de Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, le comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016 a décidé de la mise en place de contrats de ruralité. Ces contrats ont pour objectif de coordonner tous les outils,

dispositifs et moyens existants pour développer les territoires ruraux et accélérer la réalisation de projets concrets au service des habitants et des entreprises. Le contrat de ruralité est ainsi un document intégrateur des mesures des Comités Interministériels aux Ruralités (CIR) dont il détaille la déclinaison locale. Ils représentent pour la ruralité l'équivalent des Contrats de ville pour les territoires urbains.

Les enjeux et priorités du contrat de ruralité – Pays Pyrénées Méditerranée

Le plan d'actions du contrat de ruralité (ci-après) a été établi sur la base d'un diagnostic de territoire concerté, précisé par les différents schémas stratégiques thématiques des 4 Communautés de communes, en réponse aux différentes mesures du CIR, et en veillant à la cohérence avec le schéma départemental d'accessibilité des services au public engagé par le Conseil départemental et des politiques conduites par le Conseil régional.

AXE 1 : Accès aux services publics et marchands et aux soins

La création de maisons de santé pluridisciplinaires et de pôles de santé répond à un enjeu fort de maintien des services de santé en différents points du territoire (ex. Haut-Vallespir, Albères et Côte Vermeille). Par ailleurs, différents projets d'accessibilité des établissements recevant du public, permettront la mise en conformité de l'accessibilité de 39 bâtiments en Haut-Vallespir, notamment pour le public handicapé.

AXE 2 : Revitalisation des centres-bourgs

La revitalisation des centres-bourgs des communes les plus rurales est un enjeu important. Le contrat de ruralité permettra ainsi d'accompagner des projets visant à favoriser la qualité de l'habitat et la mixité sociale, recréer l'attractivité des cœurs de ville, étendre le réseau des bistrots de Pays, favoriser l'implantation commerciale en cœur de ville des petites communes ou dans les bourgs-centres comme Thuir, seule ville de la Communauté de communes des Aspres permettant de disposer d'une offre complète de proximité pour la population.

AXE 3 : Attractivité du territoire

L'activité économique est au cœur des préoccupations des collectivités du territoire. Le contrat de ruralité apportera un soutien aux projets de développement d'un tourisme rural qualitatif et ambitieux (tel que le projet d'un pôle multisite de valorisation oenotouristique sur Thuir et Banyuls-sur-Mer), ainsi qu'aux projets favorisant l'installation et le maintien d'entreprises (installation du Très Haut Débit dans les Zones d'Activité, un Pôle des métiers d'art et d'artisanat en Haut-Vallespir, une pépinière d'entreprises et espace de coworking en Vallespir, la création d'ateliers relais dans les Aspres, des travaux d'aménagement des ports sur la Côte Vermeille, une maison des projets à Elne…).

AXE 4 : Mobilités locales et accessibilité du territoire

L'accessibilité est une priorité pour le territoire qui doit à la fois préserver et valoriser son environnement. Les collectivités se sont engagées depuis près de 15 ans dans des travaux et aménagements favorisant la mobilité durable et plus particulièrement les déplacements à vélo pour les habitants tout comme les cyclotouristes. Le contrat permettra ainsi d'accompagner des projets d'aménagement et d'équipement de véloroutes voies vertes mais aussi des projets de sentiers pédestres thématiques, de pédibus et de liaisons piétonnes dans les communes et des programmes de sensibilisation aux mobilités durables.

AXE 5 : Transition écologique et énergétique

Reconnu comme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, en 2015, le territoire du Pays, dans le cadre de son Plan Climat Energie Territorial, a engagé une importante dynamique en réponse aux enjeux de transition écologique et énergétique. Une première convention d'un montant de 500 000 euros de subvention a été signée en octobre 2015 et une seconde s'élevant à 1,5 million d'euros a été signée le 6

décembre dernier. De nombreux projets pourront être accompagnés par l'État pour la modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire générant des économies d'énergie, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics et de réseau de chaleur bois (ressource importante sur le territoire), la mise en conformité des déchetteries dans les Albères et sur la Côte Vermeille ou encore la mise en place d'une station d'épuration écologique à Saint-Laurent-de-Cerdans.

AXE 6 : Cohésion sociale

Enfin, soucieux de favoriser la cohésion sociale et offrir un service de qualité à toutes les générations d'habitants, le contrat de ruralité permettra d'accompagner des projets de crèches, de cantines, d'équipements sportifs et d'espaces associatifs et culturels, de jardins familiaux sur l'ensemble du territoire ; mais aussi la mise en place d'un quartier intergénérationnel sur Céret, ou encore la définition d'un schéma territorial de développement de l'offre et des activités culturelles sur le territoire visant une meilleure organisation et une meilleure valorisation par la mutualisation des moyens et un meilleur dialogue entre les acteurs publics et privés et les citoyens.

Le territoire a élaboré et signé un **contrat de ruralité** permettant de bénéficier d'un accompagnement financier de l'État pour les **projets publics du territoire** répondant aux 6 axes stratégiques du **Comité Interministériel aux Ruralités**, dédiant plus de **2 millions d'euros** de fonds d'État pour les projets publics du territoire retenus pour 2017.

II.B Volet Plan Climat Air Énergie Territorial

II.B.1 Accompagnement des porteurs de projets publics et privés du territoire

❖ Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : suivi des deux conventions

La première convention TEPCV, signée en octobre 2015 et attribuant 500 000 euros au territoire couvre 4 thématiques TEPCV et comptabilise 11 actions portées par 6 maîtres d'ouvrage ; l'avenant signé le 06 décembre 2016 et attribuant 1,5 million d'euros supplémentaires, couvre les 6 thématiques TEPCV et comptabilise 20 actions portées par 12 maîtres d'ouvrage.

Durant l'année 2017, la chargée de mission PCAET a accompagné les 12 maîtres d'ouvrage à l'élaboration de leurs actions (30 au total). De nombreux échanges avec la DREAL et la DDTM ont eu lieu pour la bonne avancée des projets. La fin d'année a toutefois été ponctuée par de nombreuses interrogations suite à la circulaire de Nicolas Hulot qui aurait pu mettre à mal plusieurs actions.

❖ Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : Accompagnement dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 coins nature dans les écoles et collèges » du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

La chargée de mission PCAET du Pays a diffusé l'appel à projets à toutes les communes et a accompagné les porteurs de projets à différents moments du projet : élaboration du dossier de candidature, mise en œuvre du projet et suivi du dossier.



Au total, 6 écoles et 1 collège (sur 14 établissements retenus dans le département) bénéficieront d'un appui financier de 500 euros pour la mise en place de potagers, jardins, mares ou ruchers pédagogiques.

Les 6 écoles et le collège du territoire retenus à l'appel à projets :

- **École Le Canigou de Bages**
  Aménagement d'un potager bio, plantation d'arbres fruitiers et installation d'un hôtel à insectes
- **Groupe scolaire de Trouillas**
  Création d'un potager
- **École Parès de Port-Vendres**
  Création d'un jardin pédagogique
- **Collège Jean AMADE de Céret**
  Acquisition d'une pompe solaire pour bassin aquatique
- **2 écoles de Reynès**
  Installation de nichoirs à oiseaux et d'un jardin aromatique, création d'un jardin potager
- **Groupe scolaire André CAVAILLÉ de Sorède**
  Installation d'hôtels à insectes





II.B.2 Ingénierie interne

Suite au décret paru en juin 2016 relatif à l'obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer un **Plan Climat Air Énergie Territorial** (PCAET) avant le 21 décembre 2018 et de le mettre en œuvre, un premier travail d'organisation a été mené avec les 4 Communautés de communes pour trouver la bonne articulation du projet et mutualiser la démarche.

Une équipe projet PCAET a été constituée. Elle est composée de la chargée de mission PCAET du Pays Pyrénées Méditerranée et des chargés de mission dédiés, des directeurs généraux de services et des élus référents désignés au sein de chaque EPCI. Cette équipe s'est réunie plusieurs fois en 2017 afin d'organiser la mutualisation de la démarche, analyser les besoins de chacun, préparer la candidature à **l'appel à projets « Territoires engagés dans une transition énergétique et écologique ambitieuse en Occitanie » de l'ADEME**, recruter le bureau d'études et calibrer les premières étapes.

Liste des principales réunions validant les grandes étapes :

- 06/07/2016 : Réunion de travail avec les DGS et chargés de mission des EPCI, la directrice et la chargée de mission PCAET du Pays - Règlementation, contenu d'un PCAET et proposition de mutualisation
- 19/04/2017 : Réunion de travail avec les DGS et chargés de mission des EPCI, la directrice et la chargée de mission PCAET du Pays – Construction de la candidature à l'AAP de l'ADEME
- 26/04/2017 : Réunion de travail avec les EPCI : Construction de la candidature à l'AAP de l'ADEME
- 03/05/2017 : Réunion du Bureau du Pays en présence des Présidents des 4 EPCI
- 15/09/2017 : Réunion du Bureau du Pays en présence des Présidents des 4 EPCI
- 30/10/2017 : Échange avec les Présidents et les DGS des 4 EPCI sur l'analyse des offres reçues et décision de négocier
- 15/11/2017 : Sélection du bureau d'études par les élus après la phase de négociation

D'autres réunions ont eu lieu entre les référents techniques PCAET des EPCI et la chargée de mission PCAET du Pays.

Les chargés de mission du Pays Pyrénées Méditerranée sont étroitement associés à la démarche lors de réunions internes permettant d'alimenter le PCAET et de renforcer les synergies entre les projets dont les enjeux sont communs.

Accompagnement technique :

Après une procédure de marché public menée par la chargée de mission PCAET, le bureau d'études Ad3E Conseil a été retenu pour accompagner le Pays Pyrénées Méditerranée à réaliser les prestations suivantes :

- Élaboration du PCAET du Pays Pyrénées Méditerranée et ceux des 4 EPCI incluant un BEGES patrimoine et compétences pour les Communautés de communes des Aspres, du Vallespir et du Haut-Vallespir.

- Élaboration de l'Évaluation Environnementale Stratégique de chaque PCAET.

II.B.3 Communication / sensibilisation / Veille technique et financière

Diffusion des appels à projets :

Les appels à projets de la Région Occitanie, de l'ADEME, du Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et d'autres organismes ont été diffusés par mailing à toutes les communes et intercommunalités du territoire, voire remis en main propre aux porteurs de projets, accompagnés parfois d'une synthèse pour en faciliter la lecture par le porteur de projet ou diffusés via le site Internet du Pays Pyrénées Méditerranée, la lettre d'informations « Bruissements d'elle » et la page Facebook du Pays.

Les appels à projets diffusés sont les suivants :

- AAP du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire/Ademe : #Mon projet pour la planète, appel à initiatives citoyennes
- AAP Région Occitanie/Ademe : Bâtiment No Watt
- AAP Région Occitanie/Ademe : Projets citoyens d'énergies renouvelables
- AAP Région Occitanie : Dispositif de soutien à l'amélioration et à la rénovation de logements des communes à vocation sociale
- AAP Région Occitanie/Ademe : Autoconsommation d'électricité photovoltaïque en Occitanie
- AAP Région Occitanie/Ademe : Agroforesterie
- Fondation Carasso : Alimentation durable & économie circulaire
- AMI Région Occitanie : AMI Tiers lieux
- AAP Région Occitanie : Ec'eau Tourisme

- AAP du Ministère de la l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer: 10 000 coins natures dans les écoles et collèges

La chargée de mission PCAET relaie également régulièrement auprès de son réseau, sur le site Internet et sur la page Facebook du Pays, les animations menées par les partenaires afin d'amplifier la mobilisation du territoire.

II.B.4 Participation aux réseaux et suivi des travaux transversaux internes/externes

La chargée de mission PCAET a participé à différentes réunions externes organisées par les partenaires du Pays Pyrénées Méditerranée et d'autres acteurs ainsi qu'à des réunions internes, menées par ses collaborateurs, en lien avec la thématique Énergie-Climat. En voici un aperçu :

- Assises Européennes de la Transition Énergétique, Bordeaux (du 24/01 au 26/01/2017)
- Forum Energaïa et 2e Assise régionale de l'Énergie (13/12/2017)
- Réseau Départemental 66 des Agendas 21 : réunions du comité technique et du réseau (22/06/2017, 21/09/2017, 28/11/2017)
- Club T2E2 de l'Ademe (septembre 2017)
- Comités techniques et Comités de programmation Leader de l'année 2017

II.C Volet Charte Forestière de Territoire

Suite à la validation de la Charte Forestière de Territoire en mai 2016, le Pays Pyrénées Méditerranée a répondu à l'appel à projets régional dédié à l'animation des stratégies locales de développement forestier. **Lauréat, le Pays Pyrénées Méditerranée s'est vu attribué une subvention pluriannuelle de 3 ans (2016/2019) permettant de financer la mission « Charte Forestière de Territoire », composée de deux parties : animation de la CFT et mise en œuvre d'actions.**

La première partie concerne l'animation à proprement parler de la Charte Forestière avec l'organisation de la gouvernance, l'accompagnement des porteurs de projets, l'évaluation continue de la Charte Forestière et de ses actions, la mise en place d'actions de communication/sensibilisation ainsi que la veille informative, la participation aux réseaux et le suivi des travaux internes/externes pour favoriser la transversalité.

La deuxième partie concerne les actions spécifiques de la Charte Forestière qui ont été mises en œuvre en 2017 par le Pays, en collaboration/concertation avec différents acteurs locaux. Ces quatre actions - listées ci-dessous - seront poursuivies en 2018. A noter que les trois autres actions prévues dans le dossier de subvention du Pays ont fait l'objet de première réflexion en 2017 et seront développées en 2018.

- ¤ Elaboration d'un kit de renseignements sur la forêt, ses usages et ses acteurs
- ¤ Mise en place d'un protocole pour l'utilisation des voiries communales par la filière
- ¤ Création d'un annuaire des entreprises locales de la filière forêt-bois-liège
- ¤ Appui à la structuration et au développement de filières économiques locales

Ainsi, le présent rapport d'activité fait état de l'ensemble des missions menées au cours de l'année 2017 par le Pays Pyrénées Méditerranée dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire (animation et mise en œuvre d'actions). Ces dernières ont été financées par l'Europe (mesure 16.7 du FEADER) et le Conseil Régional Occitanie respectivement à hauteur de 57 % et de 33 %, le Pays apportant un autofinancement de 10 %.

II.C.1 Animation Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

❖ Organisation de la gouvernance et gestion administrative et financière de la démarche

Afin d'assurer la concertation et de partager l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, plusieurs réunions des instances de gouvernance ont été organisées dans le courant de l'année 2017 :

¤ Un comité de pilotage le 26/01/2017, préparé en amont avec le comité technique et le comité des élus, afin de faire le bilan de la première année de mise en œuvre de la CFT.

¤ Deux comités techniques les 13/06/2017 et 07/12/2017 avec pour objectif d'échanger techniquement sur les actions en cours portées par le Pays et les autres maîtres d'ouvrage.

¤ Deux comités restreints des élus « Forêt » les 20/06/2017 et 14/12/2017 ayant pour but d'échanger politiquement et de faire un point d'avancement sur les projets en cours.

Ces réunions de gouvernance ont regroupé près de 60 participants représentant diverses structures (élus et techniciens de collectivités, institutions, organismes forestiers, structures touristiques ou d'activités de pleine nature, acteurs environnementalistes, associations citoyennes, entreprises, etc.) garantes d'une mise en œuvre partagée de la Charte Forestière de Territoire (cf. compte-rendu et diaporamas sur le site web du Pays).

En termes de gestion administrative et financière, un rapport a été rédigé en début d'année 2017 pour présenter le bilan annuel d'activité 2016 de la mission « Charte Forestière de Territoire ». Ce dernier a ensuite été intégré dans le rapport global d'activité du Pays Pyrénées Méditerranée présenté et validé en Assemblée Générale le 15/05/2017.

Dans le cadre de la subvention obtenue suite à la candidature à l'appel à projets régional 2016 permettant de financer la mission « Charte Forestière de Territoire » sur 3 ans (période 2016/2019), une demande d'acompte a été réalisée dans le courant de l'été 2017.

❖ Accompagnement des porteurs de projets publics et privés du territoire

Le Pays Pyrénées Méditerranée accompagne les porteurs de projets selon leurs besoins, de l'émergence du projet jusqu'à sa réalisation en passant par l'aide au montage technique et financier. Ainsi en 2017, ce sont 56 projets portés par 29 maîtres d'ouvrage publics ou privés qui ont été suivis dans le cadre de la CFT à des stades d'avancement divers et sur des thématiques variées. De rayonnements différents, certaines actions sont très localisées alors que d'autres sont menées à l'échelle du Pays. Les bénéficiaires de ces actions sont également variés (collectivités, propriétaires, professionnels, citoyens, scolaires, etc.).

Depuis sa validation en mai 2016, ce sont 63 actions intégrant le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire (soit plus de 50 % des projets identifiés) qui ont été lancées, réalisées et/ou finalisées par 31 porteurs de projets différents publics et privés (cf. Figure 1). L'ensemble de ces actions représentent plus de 1,3 million d'euros de budget investis sur le territoire en faveur de la forêt (comprenant l'autofinancement des maîtres d'ouvrage et les différentes subventions obtenues), dont 437 000 euros d'investissement pour l'installation de deux chaufferies bois dans le Haut-Vallespir et 189 000 euros de travaux de protection et de réhabilitation des suberaies sur les Aspres et les Albères.

Pour plus de détails sur l'avancement des différents projets inscrits dans la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, se référer aux quatre tableaux de suivi de la mise en œuvre du programme d'actions présentés en comité de pilotage le 1er février 2018.

BILAN 2017 (à partir de mai 2016)	**Enjeu A**	**Enjeu B**	**Enjeu C**	**Enjeu D**	**TOTAL**
Nb d'actions de la CFT	32	27	44	18	**121**
Nb d'actions terminées	8	2	13	3	**26**
Nb d'actions en cours	14	8	11	4	**37**
Etat d'avancement	69 %	37 %	55 %	39 %	**52 %**
Nb de maîtres d'ouvrage	9	8	17	7	**31**
Enveloppe budgétaire	355 000 €	250 000 €	577 100 €	134 500 €	**1 316 600 €**
Part budgétaire	27 %	19 %	44 %	10 %	**100 %**

Figure 1 : Tableau de suivi quantitatif du plan d'actions de la CFT Pyrénées-Méditerranée 2016/2021

L'ensemble de ces actions sont suivies à minima par des points téléphoniques et/ou mailistiques réguliers avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. En parallèle, le Pays Pyrénées Méditerranée participe aux réunions et sorties de terrain organisées en lien avec ces projets et accompagne les porteurs de projets selon leurs besoins. Ainsi en 2017, l'animatrice de la Charte Forestière de Territoire a été mobilisée sur plusieurs comités, groupes de travail et tournées, concernant notamment les projets suivants :

- ¤ Augmentation du foncier forestier en gestion des collectivités (COFOR) - 1 rdv
- ¤ Identification des îlots de forêts anciennes sur le territoire (CENLR) - 1 rdv + 1 tournée
- ¤ Mise en œuvre de l'Indice de Biodiversité Potentielle (SPF) - 1 réunion
- ¤ Animation pour l'extension de l'ASLGF du Vallespir (ASLGF Vallespir) - 2 rdv
- ¤ Étude pour sécuriser l'approvisionnement de deux entreprises (CRPF) - 4 rdv et 3 réunions

¤ Animation pour la mise en place d'une AMAP Bois de chauffage (VTV) - 1 rdv
¤ Mise en place d'une valorisation du liège mâle ou brûlé local - 1 tournée
¤ Echanges transfrontaliers sur la valorisation économique du pin pignon (CRPF) - 1 tournée
¤ Valorisation des essences/plantes médicinales du Vallespir (Millepertuis) - 2 réunions
¤ Développement d'une valorisation des champignons comestibles sur le territoire - 1 rdv
¤ Mise en place d'une route touristique et transfrontalière du liège (Maureillas) - 1 rdv
¤ Réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem (CCHV) - 2 réunions
¤ Réhabilitation de l'arboretum communal de Sorède (Sorède) - 2 réunions
¤ Aménagement d'un sentier d'interprétation en milieu forestier (Céret) - 1 rdv + 2 tournées
¤ Valorisation des ressources bovines et sylvopastorales transfrontalières (PPM) - 1 réunion
¤ Formation professionnalisante d'ouvrier forestier (Pôle emploi) - 1 rdv
¤ Organisation bisannuelle de VIVEXPO / Edition 2018 (Vivexpo) - 1 réunion

D'autres réunions ont permis de travailler et d'échanger sur divers projets. Ainsi, des rendez-vous ont été organisés avec plusieurs entreprises pour échanger sur leurs activités, favoriser leur mise en réseau et étudier les possibilités de financements via le programme LEADER porté par le Pays. Plusieurs collectivités ont aussi été rencontrées comme la commune de Reynès (valorisation de la vannerie), la commune de Sainte-Colombe-de-la-Commanderie (gestion de leurs espaces naturels), la commune du Perthus (gestion de leurs parcelles forestières) et la communauté de communes du Vallespir (mobilier en bois). Afin de travailler sur la base d'éléments concrets, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » avec l'appui de la commune de Céret et l'association « Initiation à la Forêt », a encadré fin 2017 un projet tuteuré visant l'étude d'un pré-aménagement d'un sentier pédagogique forestier.

L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a aussi été sollicitée courant 2017 pour relire certains documents comme la convention entre la communauté de communes du Haut-Vallespir et l'Office National des Forêts dans le cadre du projet de réhabilitation de l'arboretum de Saint-Guillem ou encore pour accompagner le montage/suivi de dossiers de subvention pour différents projets tels que l'animation pour l'extension de l'ASLGF du Vallespir dans le cadre d'un appel à projets de la Fondation de France. Les deux projets de chaufferies bois menés respectivement par la commune de Maureillas-Las-Illas et l'EHPAD de Prats-de-Mollo-La Preste ont également été accompagnés sur 2016/2017 pour l'obtention de financement européen dans le cadre de l'Approche Territoriale Intégrée FEDER.

En complément, plusieurs rendez-vous ont été organisés avec différents interlocuteurs au sein des services du Conseil Départemental et du Conseil Régional afin d'identifier les sources de financements possibles pour favoriser la mise en œuvre des projets.

❖ Evaluation continue des actions menées et de la Charte Forestière de Territoire

Suite à l'évaluation en 2014/2015 des deux Chartes Forestières de Territoire historiques, respectivement la CFT de la Suberaie des Aspres et des Albères et la CFT du Vallespir, il est apparu nécessaire d'anticiper l'évaluation de la nouvelle Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée et de ses actions pour rendre l'exercice continu et efficace. C'est pourquoi de nouveaux outils ont été réfléchis et discutés en comité technique et en comité restreint des élus au cours du 2ème semestre 2016.

Ainsi, un protocole d'évaluation a été mis en place, associé à des tableurs numériques pour faciliter la remontée des résultats de chaque action et le suivi continu des objectifs chiffrés de la Charte Forestière de Territoire. Présenté et validé en début d'année 2017 en comité de pilotage, ce dispositif d'évaluation continue a fait l'objet d'une note de synthèse rédigée et diffusée auprès des partenaires dans le courant du 1er semestre 2017. Cette dernière est téléchargeable sur le site Internet du Pays Pyrénées Méditerranée.

En 2017, les premières actions finalisées ont donc été évaluées de manière quantitative selon les différents indicateurs précisés dans le dispositif. Un suivi annuel des indicateurs de contexte de la Charte Forestière de Territoire a également été effectué.

❖ Communication et sensibilisation autour de la forêt et de la Charte Forestière de Territoire

Afin d'être plus visible et efficace en termes de communication autour de la Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée, un plan de communication a été défini et discuté en comité technique et en comité restreint des élus au cours du 2ème semestre 2016 au regard des besoins et des moyens disponibles. Présenté et validé en début d'année 2017 en comité de pilotage, ce plan de communication a fait l'objet d'une note de synthèse rédigée et diffusée auprès des partenaires dans le courant du 1er semestre 2017. Cette dernière est téléchargeable sur le site Internet du Pays. La création d'un logo dédié à la Charte Forestière de Territoire (qui est une déclinaison du nouveau logo du Pays) permet d'estampiller les documents en lien avec la démarche.

PAYS PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
CHARTE FORESTIÈRE

De manière opérationnelle dans le cadre de l'animation de la Charte Forestière de Territoire, le Pays Pyrénées Méditerranée met en place des actions de communication et de sensibilisation sur différents thèmes et à destination de publics variés en fonction des occasions et des besoins identifiés sur le territoire. Les objectifs sont multiples : communiquer sur les actions menées dans le cadre de la CFT, sensibiliser sur nos forêts et ses enjeux, etc.

Une communication régulière sur la CFT et les actions menées dans ce cadre est donc réalisée au travers de la publication d'articles sur le site Internet et la lettre d'information bisannuelle du Pays Pyrénées Méditerranée, ou encore dans la presse. En parallèle, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » relaie régulièrement les informations importantes par mail aux membres du comité de pilotage. Des interventions ont également été réalisées en 2017 sur la démarche CFT dans le cadre d'une conférence « Rencontres de la forêt » organisée par l'association IF, du conseil d'administration forain du Centre Régional de la Propriété Forestière (cf. Figure 2) ainsi que d'un module de la licence professionnelle « Gestion et Aménagement Des Espaces et des Ressources » de l'UPVD de Perpignan.



Figure 2 : Intervention au conseil d'administration du Centre Régional de la Propriété Forestière à gauche et animation de la matinée forestières dédiée aux élus sur la valorisation du bois local à droite.

Lors du 2ème semestre 2017, une matinée dédiée aux élus du territoire a été co-organisée avec les Communes Forestières le 17/11/2017 à Banyuls-dels-Aspres sur la thématique de la valorisation du bois local dans les projets publics (cf. Figure 2). Réunissant une vingtaine de participants, cette réunion fait suite à l'étude d'opportunité d'une filière de mobilier en bois local portée par le Pays (cf. p.63) et fut l'occasion d'échanger sur diverses pistes, notamment pour intégrer le bois local dans la commande publique.

Enfin, pour la quatrième fois en France a eu lieu la Journée Internationale des Forêts proclamée par l'Organisation des Nations Unies le 21 mars. Ainsi, durant toute une semaine des manifestations ont été organisées partout en France pour mettre à l'honneur la forêt, ses acteurs et ses fonctions économiques, environnementales et sociales. C'est dans ce cadre que le Pays Pyrénées Méditerranée et l'association « Initiation à la forêt » ont co-organisé une manifestation grand public « A la découverte de la forêt catalane : de sa nature, de ses fonctions et de ses acteurs » les vendredi 17 et samedi 18 mars 2017 (cf. Figure 3).

Au cours de cette manifestation, de nombreuses activités ont été proposées grâce à l'aide de nombreux partenaires : projection de film, table ronde et conférences, animations jeune public, jeux de société, lecture d'histoires, expositions, sortie botanique en forêt, déambulation sur l'arbre en ville ou encore démonstration de fabrication d'objets en bois. Le musée Casa de l'Albera a également proposé une matinée « portes ouvertes ».

Au-delà de la manifestation en elle-même, l'organisation d'un tel évènement a mobilisé l'animatrice CFT ainsi qu'un stagiaire, notamment sur l'élaboration du programme, la rédaction d'un communiqué de presse, le suivi de la création et la diffusion d'une affiche et par la suite sur la rédaction du bilan de la manifestation. Cette dernière, très positive, fait état d'une participation de 275 personnes (cf. bilan de la Journée Internationale des Forêts 2017 sur le site Internet du Pays).



Figure 3 : Quelques photographies de la manifestation « A la découverte des forêts catalanes ».

❖ Participation aux réseaux et suivi des travaux transversaux internes et externes

Le réseau régional des Chartes Forestières de Territoire, animé par les Communes Forestières d'Occitanie, permet, entre autres, aux animateurs, au travers de rencontres, d'échanger sur leurs retours d'expérience, de partager les dernières actualités et de faire remonter les besoins des territoires auprès des partenaires institutionnels. Dans ce cadre, le Pays Pyrénées Méditerranée a participé à trois réunions les 15/06/2017, 07/09/2017 et 05/10/2017. Au-delà de ces réunions, de nombreux échanges téléphoniques ou mailistiques entre les animateurs ont eu lieu à l'échelle régionale mais aussi plus largement à l'échelle nationale. L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a également participé en février 2017 aux rencontres nationales des territoires forestiers et a tenu un stand (cf. Figure 4).



Figure 4 : Stand tenu à l'occasion des rencontres nationales des territoires forestiers en février 2017.

Afin de suivre les divers travaux des partenaires associés à la Charte Forestière de Territoire (au-delà des seules actions CFT), le Pays Pyrénées Méditerranée participe autant que possible aux réunions importantes organisées par ces derniers. En 2017, plusieurs évènements ont ainsi mobilisé l'animatrice CFT dont particulièrement les Assemblées Générales des Communes Forestières (10/05/2017), de Bois Energie 66 (28/06/2017), de Vivexpo (19/10/2017) et de l'Institut Méditerranéen du Liège (15/11/2017), les Assises régionales Forêt-Bois (12/09/2017), ou encore des réunions liées à des projets supra territoriaux comme le Schéma d'Accessibilité à la Ressource Forestière du CD66 (06/02/2017) et le programme BIO4ECO de la FNCOFOR (03/07/2017).

Enfin, le Pays Pyrénées Méditerranée possède une stratégie répondant aux objectifs du développement durable du territoire. Afin d'assurer une mise en œuvre collective et transversale de cette dernière, des réunions d'équipe ont été régulièrement réalisées en 2017. L'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a également participé à la vie de la structure via l'Assemblée Générale (15/05/2017), au travail de création du nouveau site internet ou encore aux rencontres politiques/techniques pour valoriser la thématique forestière.

En parallèle, le Pays pilote l'élaboration et/ou la mise en œuvre de plusieurs outils territoriaux de planification ou de financement tels que le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), le programme LEADER ou encore l'ATI FEDER dans lesquels s'inscrivent des enjeux et des projets liés à la Charte Forestière. De ce fait, l'animatrice CFT suit ces outils en participant à certaines réunions de pilotage et/ou techniques afin de faire remonter les besoins forestiers et de sensibiliser les autres acteurs à la forêt et à ses problématiques.

II.C.2 Mise en œuvre d'actions de la Charte Forestière de Territoire

❖ Elaboration d'un kit de renseignements sur la forêt, ses usages et ses enjeux (action n°1)

Au cours de l'année 2017, une réflexion sur la forme et le fond du kit de renseignements sur la forêt, ses usages et ses enjeux à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée a été menée en comité technique et en comité des élus en juin 2017. Toutefois, l'action n'a pas encore été concrétisée, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » ayant été mobilisée sur un projet complémentaire et mutualisé à l'échelle départementale.

En effet, lors de la préparation de la manifestation grand public « A la découverte des forêts catalanes », une rencontre avec la médiathèque départementale à l'initiative du Pays de la Vallée de l'Agly a fait émerger un projet d'exposition autour des forêts des Pyrénées-Orientales. Ce projet partenarial piloté par la médiathèque s'appuie sur les connaissances et les compétences de plusieurs services du Conseil Départemental et des trois animateurs des Chartes Forestières de Territoire (Pays de la Vallée de l'Agly, Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes et Pays Pyrénées Méditerranée).

Ainsi, l'animatrice « Charte Forestière de Territoire » a participé à plusieurs réunions (09/06/2017 et 19/12/2017) et a travaillé à la rédaction de textes en tant que référente sur 3 panneaux de la future exposition. Une recherche de morceaux de bois auprès de partenaires a également été effectuée afin de créer une xylothèque des essences locales.

Ces deux projets sont encore en cours et doivent trouver leur complémentarité. La formalisation du kit de renseignements mérite donc d'être réétudiée pour bénéficier de deux outils pertinents, valorisables ensemble ou indépendamment.

❖ Mise en place d'un protocole pour la circulation sur les voiries communales (action n°3)

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, les élus locaux ont souhaité mettre en place un mode opératoire d'utilisation des voiries communales (MOUV) par la filière forêt-bois, en concertation avec les professionnels. Ainsi, le Pays Pyrénées Méditerranée et les Collectivités Forestières Occitanie ont travaillé de concert depuis le printemps 2017 au développement de différents outils et à la mise en place d'un protocole qui a vocation à terme à s'étendre à d'autres territoires et à d'autres filières. Plusieurs réunions de concertation et phases de relecture ont permis aux collectivités et aux professionnels de faire remonter leurs problématiques, leurs attentes et leurs propositions pour établir un mode opératoire entre communes et entreprises lors de chantiers forestiers.

Le mode opératoire d'utilisation des voiries communales a pour objectif de recréer du lien entre les communes et les professionnels lors de chantiers forestiers afin de favoriser la sortie des bois et de limiter les éventuelles dégradations des voiries. Cela se traduit par la déclaration en amont du chantier par le donneur d'ordre auprès des communes concernées qui devront à leur tour transmettre des informations utiles pour la bonne mise en œuvre du chantier et la sortie des bois (cf. Figure 5). Un état des lieux de tout ou partie des voiries communales peut aussi être réalisé sur demande de l'une ou l'autre des parties.

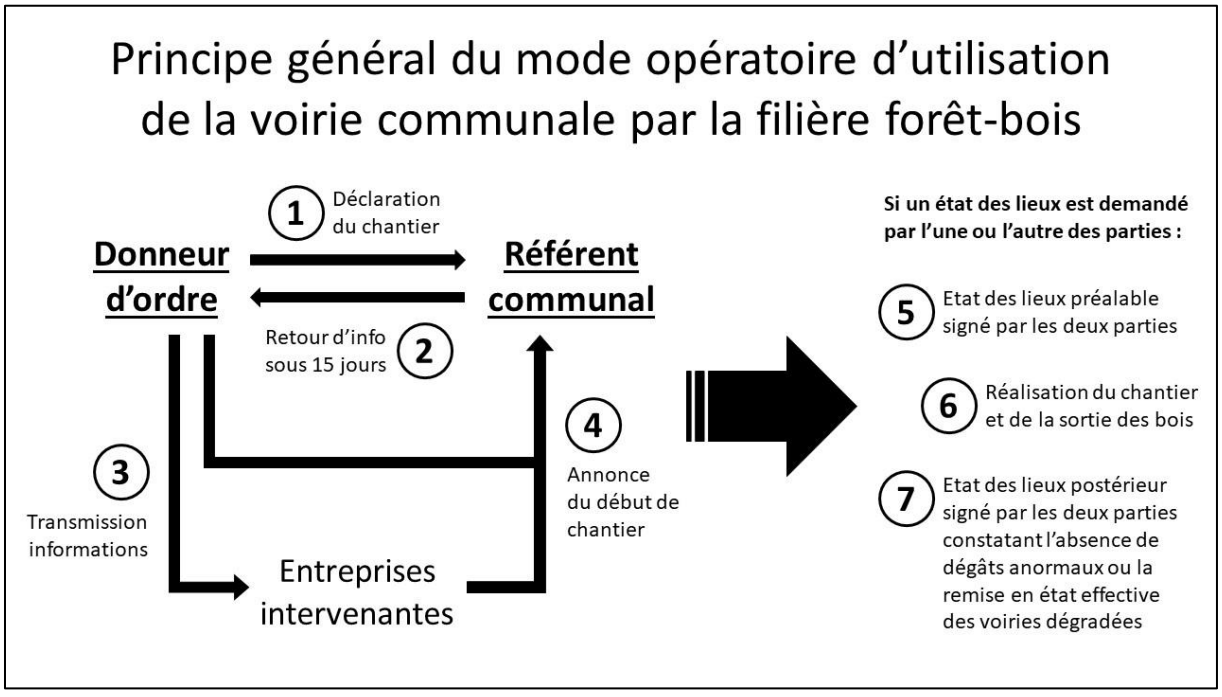


Figure 5 : Schéma du principe général du mode opératoire d'utilisation des voiries communales

Pour favoriser la mise en œuvre opérationnelle du mode opératoire d'utilisation des voiries communales par la filière Forêt-Bois, le Pays Pyrénées-Méditerranée et les Collectivités Forestières Occitanie ont développé divers outils en concertation avec les communes, les professionnels et les partenaires :

- ¤ Des notices explicatives des différentes étapes du mode opératoire
- ¤ Une charte de bonnes pratiques (en cours de finalisation pour une signature en 2018)
- ¤ Un arrêté municipal type (en cours de finalisation avec les services de l'État)
- ¤ Un annuaire des référents communaux incluant les coordonnées des mairies
- ¤ Des documents types (fiche de déclaration de chantier, modèle d'état des lieux, etc.)
- ¤ Un dispositif de déclaration en ligne des chantiers forestiers auprès des communes
- ¤ Un dispositif de demande en ligne d'autorisation de visite sur le domaine privé communal

Une présentation du protocole a ensuite été réalisée lors d'une réunion du comité de suivi du projet le 29 novembre 2017 (cf. compte-rendu sur le site internet du Pays). Réunissant une vingtaine de participants (collectivités, institutions et un professionnel), cette réunion marque le lancement de la phase de test opérationnel du protocole pour la saison d'exploitation 2017/2018. Un suivi et un bilan seront réalisés dans le courant de l'année 2018 pour amender le mode opératoire au regard du retour des utilisateurs.

❖ Création d'un annuaire des entreprises locales liées à la filière Forêt-Bois-Liège (action n°4)

Lors d'une enquête menée auprès des entreprises de la filière Forêt-Bois-Liège par le Pays Pyrénées Méditerranée en 2015/2016, 80% des entreprises interrogées ont manifesté leur intérêt pour la réalisation d'un annuaire local de la filière. En parallèle, apparaissait un souhait des collectivités territoriales et du grand public de mieux connaître les entreprises du territoire et leur savoir-faire afin de pouvoir faire appel à leur service.

C'est pourquoi le Pays Pyrénées Méditerranée a lancé en 2017 dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire la mise en place d'un annuaire numérique (sous forme de cartographie et de liste) des entreprises de la filière Forêt-Bois-Liège afin de promouvoir la filière locale et de soutenir les activités valorisant durablement les ressources forestières.

Au printemps 2017, un premier travail de benchmarking a permis d'affiner la réflexion sur la forme et le contenu de l'annuaire, éléments discutés et amendés en comité technique et en comité des élus au mois de juin. Après la définition et le regroupement des activités professionnelles par catégorie, deux outils ont été créés dans le courant de l'automne 2017 : d'une part, une fiche d'inscription incluant l'autorisation des entreprises à apparaître dans l'annuaire, et d'autre part, une charte de fonctionnement de l'annuaire spécifiant les modalités d'inscription. Un courrier d'information et de sollicitation a ensuite été envoyé en décembre à près de 200 entreprises identifiées dans une base de données interne (remise à jour pour l'occasion) pour leur proposer d'intégrer gratuitement l'annuaire.

Un travail de relance téléphonique et d'intégration des inscriptions au sein de l'outil numérique « carte verte » développé actuellement par le Pays (au travers d'un stage encadré par l'animatrice « Charte Forestière de Territoire ») a été effectué en janvier et février 2018 afin d'intégrer le plus possible d'entreprises au sein de l'annuaire avant le lancement grand public, à l'occasion de la Journée internationale des Forêts le 21 mars 2018.

A noter que l'ajout, la modification et/ou la suppression d'entreprises est possible au fil de l'eau, l'ensemble des documents étant disponible en téléchargement sur le site web du Pays Pyrénées Méditerranée (rubrique « Charte Forestière de Territoire » > « Annuaire »).

❖ Appui à la structuration et au développement de filières économiques locales (action n°5)

Un des enjeux de la Charte Forestière de Territoire est la valorisation des ressources forestières par la structuration et/ou l'émergence de filières. Le châtaignier et le hêtre font partie des essences majoritaires du territoire pouvant être utilisées en tant que bois d'œuvre et donc avec une meilleure valeur ajoutée. En parallèle, des projets d'ameublement de bâtiment et/ou d'aménagement touristique, principalement portés par des collectivités, voient le jour sur le territoire. Ainsi, le Pays Pyrénées Méditerranée a lancé en début d'année 2017 une étude d'opportunité pour le développement d'une filière de mobilier intérieur et/ou extérieur en bois local.

Encadrée par l'animatrice CFT, l'étude a été réalisée par des étudiants de l'Université de Perpignan (LP GADER) dans le cadre d'un projet tutoré, approfondie ensuite par la réalisation d'un stage de deux mois. La recherche bibliographique a permis de conforter le choix du hêtre et du châtaignier respectivement pour la fabrication de mobilier intérieur et extérieur au regard de leurs caractéristiques naturelles. Avec un taux de retour de 84 %, l'enquête auprès des collectivités a mis en évidence l'intérêt de ces dernières pour du mobilier en bois local (cf. Figure 6), majoritairement pour l'extérieur et ciblé sur le produit « banc ». La qualité et le prix font partie des conditions sine qua non, bien que de nombreuses collectivités sont prêtes à augmenter un peu leur budget pour du mobilier en bois local.

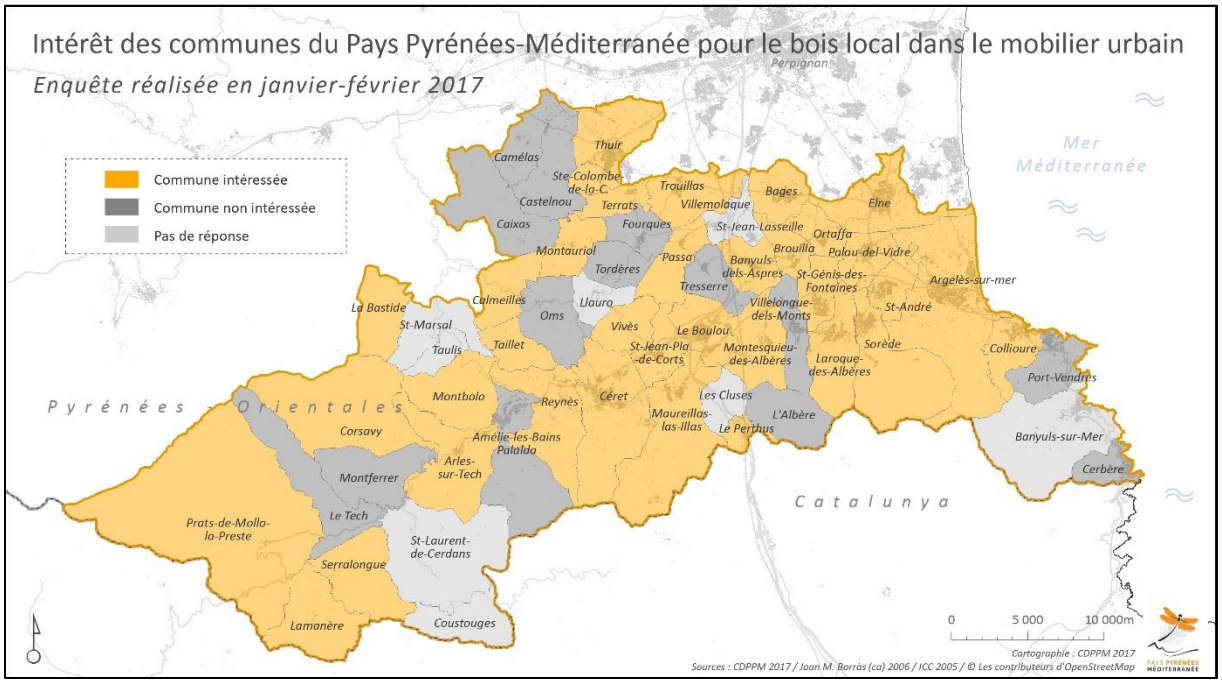


Figure 6 : Carte indiquant l'intérêt des collectivités du territoire pour du mobilier en bois local

Ces résultats, couplés à l'identification sur le territoire de projets d'aménagement intérieur ou extérieur, soulignent une opportunité de développer une filière de mobilier en bois local. En s'appuyant sur les retours d'expériences de projets similaires, plusieurs pistes de travail ont pu être identifiées : recherche de professionnels intéressés, mise en réseau des divers acteurs et animation de la démarche, conception collective d'un banc en bois local, expérimentation sur des projets concrets, et à plus long terme, développement d'une marque « bois local », mise en place de point de vente de bois locaux, ou encore création d'un outil de mise en relation de l'offre et de la demande, aux échelles jugées pertinentes.

Suite à cette étude préalable, une réunion de restitution à destination des élus et des techniciens des collectivités a été organisée en juin 2017 afin d'échanger sur les pistes d'actions identifiées et de cibler quelques projets pilotes. Au 2ème semestre, des réunions préparatoires à une animation en 2018 ont permis d'apporter des éléments supplémentaires pour la structuration d'une telle filière : rendu de l'étude sur l'aménagement des itinéraires cyclistes secondaires à l'échelle du Pays, rencontre avec le directeur de l'ADEPFO (Association de Développement des Pyrénées par la Formation), et enfin, l'organisation d'une matinée dédiée aux collectivités sur l'intégration du bois local dans les projets publics (cf. page 57).

II.C.3 Bilan de la mission Charte Forestière de Territoire Pyrénées-Méditerranée

Pour conclure le rapport annuel d'activité de la mission CFT, il est proposé de faire le bilan de l'animation territoriale de la Charte Forestière de Territoire en termes de répartition du temps de travail au regard des différentes missions exposées précédemment ainsi que de faire un point sur les réunions organisées et la participation à ces dernières.

En 2017, la mission « Charte Forestière de Territoire » représente un temps plein dont les missions se répartissent de manière variable au regard des chantiers engagés tout en gardant les ordres de grandeur du prévisionnel (cf. Figure 7). Les pôles les plus importants sont donc l'accompagnement des porteurs de projets publics et privés (25 % ETP) et la mise en œuvre d'actions spécifiques (28 % ETP). Viennent ensuite la participation aux réseaux et travaux transversaux ainsi que l'organisation de la gouvernance et les opérations de communication.

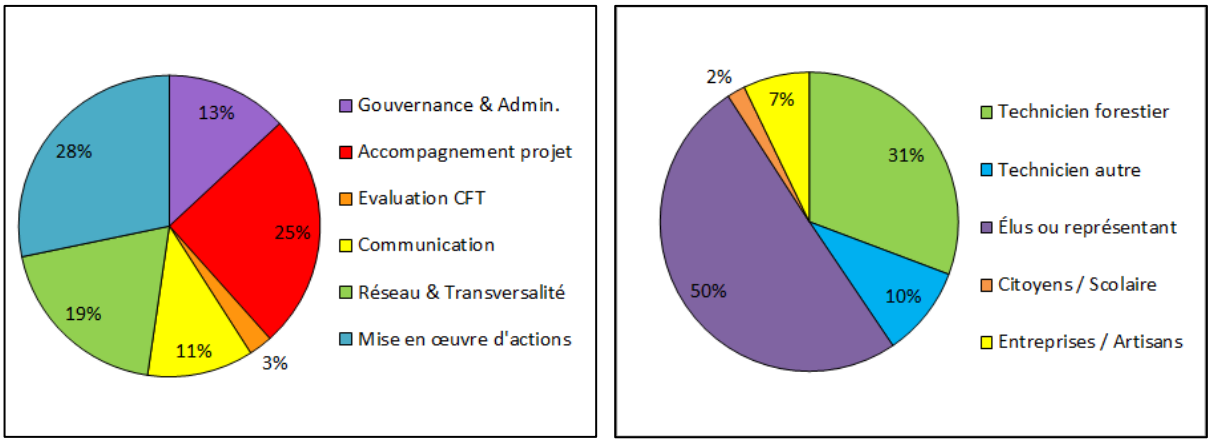


Figure 7 : Répartition du temps de travail de l'animatrice CFT par type de mission à gauche, et répartition des participants aux réunions CFT (hors JIF 2017) par type d'acteurs à droite.

En 2017, ce sont 13 réunions et évènements qui ont été organisés sur le territoire dans le cadre de la mission « Charte Forestière de Territoire ». Près de 430 personnes (dont 275 lors de la manifestation grand public de la Journée Internationale des Forêts) ont participé parmi lesquelles plusieurs typologies d'acteurs sont représentées avec notamment 50 % d'élus et de représentants de collectivités locales selon le graphe ci-dessus excluant les résultats de la manifestation grand public (cf. Figure 7).

En termes de perspectives pour 2018, le Pays Pyrénées Méditerranée poursuivra fortement sa mission d'animation de la CFT Pyrénées-Méditerranée (75 % ETP) ainsi que la mise en œuvre des actions actuellement en cours tout en lançant de nouveaux projets (25 % ETP).

II.D Volet Développement économique, Formation, Emploi – CBE

Un Comité de Bassin d'Emploi (CBE) est défini par la loi comme « une instance locale d'animation du dialogue social, de concertation et d'action dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la situation locale de l'emploi et du développement local des territoires ». Comment arriver à faire vivre le dialogue social au niveau territorial afin que le CBE remplisse son rôle ?

Le Pays Pyrénées Méditerranée en charge de l'animation du CBE, doit faciliter l'émergence de projets et leur mise en place. Les membres du CBE sont quant à eux acteurs directs de la mise en place des actions qui sont déterminées pour l'année.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée 2014/2020 axée sur le développement économique et l'emploi, de la nouvelle gouvernance du Pays actée par les réformes statutaires validées en 2014 et de l'obtention du renouvellement de l'agrément Comité de Bassin d'Emploi (CBE) du Pays, ce dernier a installé la Commission Développement économique, Emploi, Formation du CBE, le 29 juin 2015.

A cette occasion, les membres ont défini les ambitions de cette commission à savoir :

- Structurer et valoriser le territoire notamment par la mise en réseau, le partenariat et la mutualisation, la construction collective de solutions innovantes.
- Aider à la création de nouvelles activités et nouveaux emplois.
- Former pour l'emploi et l'insertion.
- Améliorer la compétitivité des entreprises et la qualité de l'emploi.

Cette commission a aussi une fonction indirecte, celle de pouvoir identifier la dynamique économique du territoire à l'instant T en termes d'emploi, de formation et de développement économique. Le travail sur les projets locaux dans le cadre du dispositif LEADER, fédérant les consulaires, les partenaires sociaux, les services de l'emploi et les collectivités renforce aussi cette vision de l'activité et la spécificité des activités émergentes.

Cette commission bénéficie d'un fort soutien de l'État à travers la DIRECCTE, dont le directeur de l'unité départementale des Pyrénées-Orientales rappelait lors de la réunion de la Commission Développement, Emploi, Formation du CBE le 26 juillet 2017 que « Le Pays Pyrénées Méditerranée est le seul en ex Languedoc-Roussillon à avoir gardé l'agrément CBE. En région Occitanie, cinq CBE existent encore dont le Pays Pyrénées méditerranée. La substance d'un tel dispositif tient aux territoires à enjeux forts qui, avec les partenaires sociaux et les élus, ont la volonté de construire un projet territorial décliné en plan d'actions. C'est ainsi la dynamique des acteurs qui fait la pérennité du dispositif. »

L'enjeu du développement économique est l'un des principaux enjeux de la stratégie 2014/2020 du territoire, ainsi il est présent dans l'ensemble des dispositifs financiers et les thématiques travaillées au sein du Pays. C'est la raison pour laquelle les membres de cette commission sont invités à participer à différents projets ou groupes de travail animés par l'équipe technique du Pays.

Rappel du programme prévisionnel 2017

Aussi, lors de la réunion de la Commission développement économique, Emploi, Formation du CBE du **26 juillet 2017,** les membres de la commission ont validé les groupes de travail suivants pour l'année 2017 :

➢ **Poursuite de groupes de travail existants :**

- Création d'un annuaire des entreprises de la filière en lien avec la carte verte du Pays
- Élaboration d'un guide pour les porteurs de projets et les bénéficiaires potentiels du dispositif LEADER

➢ **Nouveaux groupes de travail :**

- Appui à la structuration de filières locales (mobilier en bois local, plateforme, etc.)
- Animation sur la structuration d'un réseau d'entreprises et d'acteurs sur le réemploi et la valorisation des déchets – Economie Circulaire
- Mise en place de la cellule d'émergence de projets dans le cadre du FEAMP
- Démarrage de la restructuration du Conseil de développement du Pays Pyrénées Méditerranée en partenariat avec les 4 communautés de communes

Animation 2017 de la Commission « Développement économique- formation-emploi du CBE »

L'une des missions essentielles du Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée est, dans le respect de la stratégie globale de développement 2014/2020, d'élaborer un programme d'actions pluriannuel qui réponde aux besoins et attentes des acteurs locaux et aux enjeux du territoire.

Dans le même temps, la veille informative assurée auprès des programmes financiers et l'animation gestion de 3 enveloppes de fonds européens dédiées au développement du territoire (LEADER/ FEAMP/ATI FEDER) permettent la mobilisation de l'ensemble des sources de financement mobilisables pour la mise en œuvre du projet de territoire.

Le Conseil de Développement du Pays Pyrénées Méditerranée, dans le cadre de son fonctionnement général et la mise en œuvre opérationnelle de sa stratégie de territoire, financé en partie par ses membres et le Conseil Régional, a assuré ses missions d'animation et de suivi selon diverses procédures. En effet, les modalités de concertation se déclinent en rencontres diverses ayant pour objectif de mobiliser le plus grand nombre d'acteurs locaux en faveur de la définition du projet de développement et du suivi des programmations en cours.

Ces modalités de concertation reposent sur :

- Les **réunions publiques** (rencontres, conférences…).
- Les **commissions** et leurs groupes de travail thématiques qui alimentent les décisions et orientations stratégiques de chaque commission.
- Les **comités de suivi d'opérations spécifiques** destinés à définir les grandes orientations et à suivre l'avancement des dossiers/projets portés par des Maîtres d'Ouvrages autres que le Pays, auprès d'un public ciblé (usagers, élus, professionnels…).

Les instances décisionnelles sont les suivantes :

- Les **Comités de Pilotage**, constitués d'un réseau de partenaires techniques, financiers et autres acteurs locaux ciblés, pour chaque opération portée par le Pays : Charte Forestière de Territoire, démarche d'élaboration de la candidature des Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir auprès de l'UNESCO, développement de la mobilité douce…
- Le **Comité de Programmation LEADER** en charge du suivi et de la gestion du programme et de l'attribution des financements.
- Le **Comité de Sélection GALPA-FEAMP**, en charge de la sélection des projets et de l'attribution des financements.
- Le Comité de Pilotage et le Comité technique **ATI FEDER.**
- Le Comité d'élaboration et de suivi du contrat de ruralité.
- Le Bureau, émanation de l'Assemblée Générale qui se réunit au moins une fois par trimestre.
- L'Assemblée Générale, l'instance représentative des forces vives du territoire et de ses partenaires. Elle se réunit au moins une fois par an.

Par ailleurs, les missions d'animation auprès des divers publics concernent:

- L'information générale en direction de tous publics : avec notamment le site Internet du Pays Pyrénées Méditerranée (www.payspyreneesmediterranee.org), l'intervention en milieu scolaire et universitaire, la lettre d'information du Pays « Bruissements d'elle », des articles dans la presse locale…
- L'accueil, le conseil et l'assistance technique aux porteurs de projets, qu'ils soient publics ou privés.
- La mise en place et l'animation des commissions thématiques.
- Le suivi de la programmation en cours à travers la mise en place de réunions d'information, de comités de suivi, techniques ou de pilotage.
- Les rencontres techniques via l'organisation de comités techniques pour le suivi de la démarche générale ou des programmes LEADER, ATI FEDER et FEAMP.
- L'ingénierie et l'animation de projets territoriaux.
- La gestion de la structure, à travers la gestion administrative et financière, celle des ressources humaines et l'organisation des réunions de Bureau ou de l'Assemblée Générale.
- Les rencontres diverses, dont la participation aux réseaux et aux travaux des partenaires (locaux et supra territoriaux) : CD66, Réseau Rural LR, Parc Naturel Marin du Golfe du Lion, Syndicat Mixte Canigó Grand Site, Communautés de communes du territoire, ANPP, Conseil régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée…

Réunion de l'Assemblée Générale du Pays - 15 mai 2017- dont le Conseil de Développement (et conseil d'administration de l'association) intègre un représentant du collège syndical, Mme Andrée PIRIOU – Représentante FO et représentante du collège syndical ayant un droit de vote.

Action spécifique gouvernance CBE 2017

1. Réunion de la commission en date du 26 Juillet 2017

2. Assistance aux porteurs de projets favorisant le développement économique (cf. les comptes rendus d'activité par mission de ce document)

- Mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020
- Mise en œuvre du DLAL FEAMP Développement Local mené par les Acteurs Locaux
- Contrat de ruralité

3. Actions d'accompagnement de projets visant des objectifs de développement économique, de l'emploi et de la formation

- **Volet Tourisme**
  - Lancement de l'étude pour le développement et la qualification des itinéraires cyclables
  - Le travail d'appui au développement du vélo-tourisme, avec la mission Tourisme.

- Coopération et réseaux : 1ères Assises du vélo en Pays Catalan : « Ensemble développons le tourisme à vélo »

- **Charte forestière de Territoire**
  - Annuaire numérique des entreprises des filières bois et liège du territoire
  - Renouvellement sur 2017/2018 d'une formation « ouvrier forestier »
  - Étude sur 2017/2018 visant à sécuriser l'approvisionnement de deux entreprises du territoire valorisant la ressource forestière locale afin de maintenir, voire de développer, leurs activités et les emplois associés

- **Volet agriculture et coopération**
  - Valorisation des ressources bovines du Massif des Albères - ALBERAPASTUR

- **Volet culture**
  - Réalisation du diagnostic culturel territorial

LES 5 ENJEUX DU FUTUR SCHEMA TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DU PAYS PYRENEES (cf. diagnostic restitué le 15/02/2018)

- Le lien entre ressources et culture du territoire.
- La culture, au service d'un aménagement équilibré du territoire
- La culture, tremplin pour mieux et bien vivre ensemble sur le territoire
- **La culture, branche active de l'économie locale**
- La structuration du système d'acteurs

En conclusion, on constate une satisfaction partagée concernant la présence des partenaires sociaux et le caractère économique fort du plan d'actions 2017. Ces travaux confirment la pertinence de l'échelle de ce territoire pour agir dans le cadre du Comité de Bassin d'Emploi. Il confirme ainsi la validation, par la DIRECCTE, de ce projet de territoire qui fait sens et qui est partagé par les différents membres de la commission, dans leur diversité.

II.E Volet Tourisme

II.E.1 Animation territoriale

❖ Lancement de l'étude pour le développement et la qualification des itinéraires cyclables

Dans le cadre du plan de développement du « vélotourisme », engagé par le territoire avec le soutien du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, le Pays Pyrénées Méditerranée et ses partenaires ont considéré qu'il était aujourd'hui nécessaire, d'une part d'étudier le développement d'itinéraires cyclables complémentaires aux itinéraires existants, afin d'assurer un maillage complet du territoire reliant les sites touristiques majeurs comme les pôles générateurs de déplacement, et ainsi favoriser l'itinérance, et d'autre part, de qualifier les itinéraires existants et futurs afin qu'ils répondent aux attentes des usagers en termes d'informations, de services, de signalétiques…, cette démarche s'inscrivant dans les orientations du Schéma Départemental des vélo-routes voie verte du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Les Communautés de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris, des Aspres, du Haut-Vallespir et du Vallespir se sont donc associées dans le cadre du Pays Pyrénées Méditerranée pour engager une étude mutualisée en faveur de la création d'un maillage cyclable complémentaire et de la qualification des itinéraires existants sur ce territoire. Pour réaliser l'étude, le bureau d'étude INDIGGO, spécialisé en mobilité durable a été recruté.

Le 6 janvier 2017, s'est tenu dans les locaux du Pays Pyrénées Méditerranée, le premier comité de pilotage pour le lancement de l'étude en présence du Conseil Départemental, de l'agence de développement touristique, des Communautés de communes, du réseau des professionnels « Le Pays Catalan à vélo », du Pays Pyrénées Méditerranée et du bureau d'étude.

L'étude comprend 3 phases :

- Une phase de diagnostic
- Une phase de préconisations techniques et financières
- Une phase de proposition de mise en œuvre

Pour chaque phase, le Pays Pyrénées Méditerranée et les Communautés de Communes ont animé, avec l'appui d'INDDIGO, des ateliers de concertation des acteurs du territoire.

Ainsi, en matière de concertation, 4 réunions ayant réuni une centaine de personnes ont été organisées dans les 4 Communautés de communes du territoire :





- Le 16 janvier 2017 à Céret pour les acteurs locaux de la Communauté de Communes du Vallespir.
- Le 2 février 2017, respectivement à Thuir et à Argelès-sur-Mer, pour la Communauté de communes des Aspres et la Communauté de communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris.
- Le 22 février 2017, à Arles-sur-Tech, pour la Communauté de communes du Haut-Vallespir.

L'étude s'est achevée lors du Comité de pilotage final qui a eu lieu le 20 octobre 2017 à Céret. Elle a abouti à des propositions concrètes et de mise en œuvre pour le développement et la qualification des itinéraires cyclables. Ces propositions sont de trois types :

- Des propositions d'aménagements et de renforcements du maillage de « l'armature principale », les vélo-routes voies vertes.
- Des propositions d'équipements de cette « armature principale » en matière d'accueil, d'information et de signalétique.
- Des propositions de création de nouveaux itinéraires cyclables à l'attention de tous les types de pratiquants, grâce au travail collectif des Communautés de communes, du Comité Départemental de cyclisme, des clubs locaux, du réseau de professionnel « Le Pays Catalan à vélo » et du Pays Pyrénées Méditerranée.

Durant cette dernière réunion, le bureau d'étude a présenté, après plusieurs mois de concertation et de réunions de travail, aux représentants des collectivités locales (Communautés de communes, Conseil Départemental, ADT, Commissariat de massif), des professionnels du tourisme (Réseau le Pays Catalan à vélo) et des clubs sportifs, le plan d'actions répondant aux objectifs initiaux :

- **Permettre la continuité des grands itinéraires (EV 8 et Pirinexus) sur le territoire.**
- **Améliorer l'armature principale des vélo-routes voies vertes vers les Aspres, le Haut-Vallespir (Saint-Laurent-de-Cerdans), la Côte Vermeille (Banyuls-sur-Mer) et entre Céret et Maureillas.**
- **Identifier sur le réseau principal, les services de base nécessaires aux différents types d'usagers (Relais Information Service, aires de stationnement, points d'eau, bancs, tables de pique-nique…).**
- **Créer des itinéraires de promenades, complémentaires à l'armature principale permettant un maillage de l'ensemble du territoire (sur de petites routes secondaires à faible circulation, des chemins).**
- **Diversifier l'offre loisir du territoire par une offre d'itinéraires sportifs sur route.**

Ce plan d'actions issu d'un travail collaboratif, s'articule autour de 5 axes composés de préconisations techniques et financières qui permettront aux responsables des collectivités d'inscrire et de programmer ces actions dans le temps selon les priorités établies grâce à la mobilisation des différents fonds publics consacrés à cette thématique :

- **AXE 1 : Résorber les points durs sur l'itinéraire principal (jalonnement défaillant, itinéraire partagé, manque de sécurisation des cyclistes…) qui permettront une continuité de l'itinéraire dans des conditions optimum de sécurité.**
- **AXE 2 : Création de nouvelles vélo-routes voies vertes permettant d'améliorer le réseau d'itinéraires cyclables et le maillage territorial des grands itinéraires.**
- **AXE 3 : Création de portes d'entrées de la vélo-route voie verte dans chaque commune traversée, par la mise en place d'aire d'accueil proposant de l'information et tous les services de base.**
- **AXE 4 : Création de boucles de promenade jalonnées, de moins de 30 km de niveau facile, connectées à la vélo-route voie verte.**
- **AXE 5 : Création d'itinéraires cyclosportifs sur l'ensemble du territoire du Pays pour diversifier l'offre actuelle.**

La réalisation de cette étude lance le territoire dans une nouvelle phase de développement du vélo tourisme pour laquelle les acteurs locaux : clubs sportifs, professionnels du tourisme, offices de tourisme, communes et Communautés de communes, Conseil Départemental, se mobilisent avec la réalisation de nouveaux équipements, de nouveaux itinéraires et de nouvelles boucles locales en projet, qui permettront ainsi d'améliorer notre qualité d'accueil et la diversité de notre offre à l'attention des touristes mais aussi des habitants du territoire.

L'étude est consultable sur le site Internet du Pays Pyrénées Méditerranée.

Accompagnement du réseau « Le Pays Catalan à vélo »

Tout au long de l'année le Pays Pyrénées Méditerranée, en tant que membre du Conseil d'Administration de l'association porteuse du réseau « Le Pays Catalan à vélo », a participé aux différentes réunions, et s'est plus particulièrement investi dans la recherche de financement pour la réalisation du programme d'actions 2017 du réseau et dans l'organisation des premières Assises du Vélo en Pays Catalan.

D'autre part, ces différentes réunions ont permis d'envisager les nouvelles actions pour 2018 ainsi que le plan de financement du réseau pour l'année à venir.

II.E.2 Coopération et réseaux

- ## Premières Assises du Vélo en Pays Catalan : « Ensemble développons le tourisme à vélo »

Le 26 avril 2017, se sont déroulées les Premières Assises du Vélo en Pays Catalan à Perpignan sous la houlette du réseau de professionnels « Le Pays Catalan à vélo », en partenariat avec le Conseil Départemental, l'ADT, la CCI, la BNP et le Pays Pyrénées Méditerranée.



Premier événement du genre dans le Département, tout au long d'une matinée, se sont alternés tables rondes autour du contexte de la filière du tourisme à vélo qui est en plein essor et ateliers thématiques où l'ensemble des acteurs présents, une soixantaine : professionnels, élus, techniciens d'office de tourisme, de Communautés de communes, du Conseil Départemental, de l'ADT, de la CCI, de la Fédération Française de Cyclisme, ont pu échanger sur les nouvelles tendances du vélo, les aménagements cyclables, la promotion touristique ou les services aux cyclistes.

A l'issue de cette demi-journée de nombreux contacts ont été pris et le réseau s'est encore agrandi. Les différents échanges ont donné lieu à de futurs projets et le rendez-vous a été pris pour la seconde édition des Assises en 2018.

II.F Volet Patrimoine culturel

II.F.1 Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir : En cOURSe pour l'UNESCO

FÊTES DE L'OURS – HAUT-VALLESPIR
Patrimoine culturel immatériel
Candidature UNESCO

❖ Rappel de la démarche en « cOURSe pour l'UNESCO »



Depuis 2014 les trois villages où se déroule la Fête de l'Ours, Arles sur-Tech, Prats-de-Mollo-la-Preste et Saint-Laurent-de-Cerdans, fiers de ce patrimoine, convenant, ensemble, de l'intérêt grandissant que suscitent ces manifestations mais aussi conscients des risques de perte de ses valeurs fondatrices, ont décidé de se porter candidats à **l'inscription des « Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO**. Le Pays Pyrénées Méditerranée a été chargé, par les maires des trois communes, de piloter cette opération. Une première étape a été franchie avec brio en **décembre 2014**, avec l'inscription des fêtes à l'Inventaire national de l'État français. En **septembre 2015**, la décision a été prise de poursuivre cette démarche et un programme participatif d'animation de la procédure, « **En cOURSe pour l'Unesco** », a été mis en place pour que l'ensemble de la communauté des trois villages soit impliquée dans l'élaboration de la candidature.

❖ Le dossier de candidature suit son cours

En 2017, le Pays Pyrénées Méditerranée a poursuit sa mission, confiée par les communes d'Arles-sur-Tech, de Prats-de-Mollo-la-Preste et de Saint-Laurent-de-Cerdans, en vue de l'inscription des Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

La mission du Pays se décline en deux objectifs : l'**animation pour l'élaboration de la candidature** et **le dépôt du dossier de candidature** (formulaire et film d'illustration) auprès du Ministère de la Culture à l'automne 2017. Le programme d'animations ayant été très actif en 2016, l'activité 2017 a pu être consacrée à la finalisation du dossier et le **plan de sauvegarde** qui est un élément essentiel de la candidature. Il s'agissait de créer les conditions nécessaires permettant d'assurer la continuité et la transmission des fêtes sans les figer.



Justine PAOLONE, étudiante en ethnologie à l'université de Toulouse, que nous avons eu le plaisir d'accueillir régulièrement depuis 3 ans a effectué son dernier stage dans le cadre du Master Expertise Ethnologique en Patrimoine Immatériel, du 20 février au 23 avril 2017. L'activité qui lui a été confiée avait pour objectif d'identifier des actions innovantes en termes de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel afin d'apporter des éléments originaux pour le plan de sauvegarde. Son travail s'est effectué en étroite collaboration avec Christelle NAU, animatrice du dossier Unesco, toutes deux basées dans les bureaux du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier à Prats-de-Mollo.
Bon vent à Justine, qui, nous en sommes persuadés, ne tardera pas à trouver un emploi où elle pourra mettre en œuvre tous ses apprentissages dont ceux acquis en Haut Vallespir !

Un nouveau référent au ministère de la culture, M. Christian HOTTIN, qui nous accompagnait depuis le début de la démarche a été nommé sur un autre poste, sa remplaçante **Isabelle CHAVE** est venue nous rencontrer. Comme avec Christian HOTTIN, elle est « enchantée par notre dynamique » et son œil averti nous a été très utile pour cette dernière ligne droite.

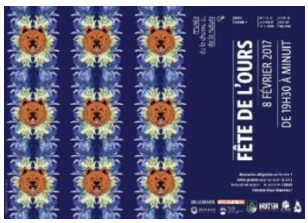
Les échanges, les partenariats se poursuivent, cette dynamique lancée dès le début de la démarche n'a cessé de se renforcer et de nous surprendre quant à l'engouement que suscite cette candidature.

❖ Les Fêtes de l'Ours à Paris : un franc succès

Des objets évoquant les Fêtes de l'Ours avaient été prêtés au MUCEM (Marseille). En 2017, ce sont les Musées de Paris qui en ont fait la demande. Le Museum National d'Histoire Naturelle, dans le cadre de l'exposition temporaire « Espèces d'ours », présentait les Fêtes de l'Ours depuis le 12 octobre 2016. Elle s'est terminée le 19 juin 2017. Un catalogue de l'exposition a été édité et peut être commandé via le site du Museum.



Nous avons aussi été sollicités par le Musée de la Chasse et de la Nature dans le cadre de la soirée événement du mercredi 8 février 2017. Cette soirée expérimentale fut très appréciée et a éveillé la curiosité. Des participants à cet événement sont venus nous voir pendant les fêtes. Le résumé de la soirée est visible via le lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=zQ1pi2sLvA4&t=174s.



❖ Réalisation et distribution de 1500 bandanas « en cOURSe pour l'UNESCO » !

Cela n'était pas simple, il fallait réaliser un objet sympathique, que l'on ait envie de porter, qui exprime les valeurs de l'Unesco et l'implication de la communauté et de ceux qui soutiennent cette candidature. Il fallait également que ceux qui soutiennent cette candidature notamment au niveau financier, l'Europe, l'Etat, La Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales soient représentés avec la présence de leurs logos.



PETITE EXPLICATION DU DESIGN

- Le slogan : il fallait exprimer le mouvement, le challenge et faire référence à l'Ours : « en cOURSe pour l'Unesco » et en catalan « camí festós cap a la Unesco »
- La couleur : il fallait faire référence à l'Unesco, à travers la déclinaison du bleu Unesco.
- Le logo : la patte aux trois tours. Cela était évident, le logo de la Communauté de communes du Haut-Vallespir, décliné en bleu répondait à la fois aux signes du territoire (les montagnes, la frontière, les tours médiévales, l'identité forte, l'empreinte…) et à la thématique de « l'Ours ».

Un grand merci à la Communauté de communes du Haut-Vallespir pour nous avoir permis de décliner leur emblème de la patte aux trois tours et aussi un grand merci au service communication de la ville d'Arles-sur-Tech pour leurs travaux de design des outils de communication !

Lors de l'année scolaire 2015-2016, certaines écoles du territoire et centres de loisirs ont participé au projet artistique **« Fais ton Ours ».**



Près de 300 enfants ont été impliqués dans ce projet, 80 œuvres ont été réalisées dans le temps scolaire et périscolaire.

Celles-ci ont été exposées au Fort de Bellegarde dans la commune du Perthus du 30 juin au 14 octobre 2016 et ont connu un vif succès auprès des visiteurs. La diversité et la créativité des réalisations ont été fortement appréciées. Le public a d'ailleurs été appelé à voter pour leur « Ours préféré », ce qu'il a fait avec enthousiasme.

Les trois créations qui sont arrivées en tête sont :

- L'Ours montagne : École Georges Clerc – Prats-de-Mollo-la-Preste
- Le grand dévoreur : École Marc Chagall – Céret
- L'Ours : CLSH – Le Perthus

Mais au final, pour le Pays et la communauté qui porte la démarche, tous les enfants sont gagnants, car par leurs créations originales ils ont exprimé avec spontanéité leur attachement pour les Fêtes de l'Ours.

Par conséquent nous avons tenu à ce qu'ils aient chacun en cadeau « le bandana » que nous leur avons offert. Finalement, la plus belle récompense c'est nous qui l'avons reçue par la qualité et l'originalité des créations mais aussi par l'implication des enfants : nous sommes rassurés, la relève est assurée.

Bravo aux enfants ! Bravo aussi aux enseignants et animateurs des NAP et centres de loisirs, qui par leur implication et leur conviction ont fait en sorte de concrétiser avec beaucoup de succès, ce projet de sensibilisation participatif et fédérateur pour les habitants de notre territoire.


École Marc CHAGALL - Céret

❖ Des Pyrénées aux Carpates !

Découverte de l'IAM, l'**Institut des Arts du Masque**, à Limoux, le samedi 1er avril 2017.

Une délégation s'est rendue à Limoux afin de rencontrer les élus locaux, les organisateurs du Carnaval, les responsables de l'IAM et Mme Paula POPOIU, responsable du Musée roumain « Muzeul National al Satului Dimitrie Gusti » partenaire de l'exposition « Rituels d'hiver » présentée à l'IAM.



❖ Exposition itinérante trilingue « Cultura Viva – Fargaires de tradicions »

Après avoir été présentée à Arles-sur-Tech, Prats-de-Mollo-la-Preste et à Amélie-les-Bains en octobre et novembre 2016, cette exposition itinérante sur le thème du patrimoine culturel immatériel régional, en partenariat avec le CIRDÒC, a été présentée du 28 janvier au 19 février 2017 au Palau de l'Abadia à Sant Joan de les Abadesses, à Setcases et à Molló.



A cette occasion, les Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir et la candidature UNESCO ont été présentées par Géraldine Caprani, coordinatrice du dossier UNESCO, Christelle Nau, animatrice du dossier UNESCO et Aurélia Greiveldinger, directrice du PAHT Les Vallées Catalnes du Tech et du Ter, lors de **la conférence « El camí festos cap a la UNESCO »** au Palau de l'Abadia à Sant Joan de les Abadesses le 28 janvier 2017.



En 13 panneaux, l'exposition « Cultura Viva, Fargaires de tradicions » célèbre ce patrimoine vivant en constant renouvellement. Contes, légendes, êtres fantastiques, carnavals et autres fêtes occitanes et catalanes y sont représentés. Les fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir y occupent une place de choix.

Initialement conçue pour être bilingue, en français et en occitan, le contenu a été, pour l'occasion, traduit en langue catalane et les panneaux réactualisés en conséquence !

❖ Séjours artistiques thématiques

En 2017, l'opération du Ministère de la Culture **« Les Portes du temps »,** lancée en 2005, s'inscrit dans une nouvelle dynamique. Pour la deuxième année consécutive, des séjours sont organisés par les FRANCAS, en partenariat avec le PAHT Les vallées Catalanes du Tech et du Ter, pour les enfants de 9 à 13 ans sur le thème des Fêtes de l'Ours. Environ 80 enfants ont été concernés dont une dizaine originaire de la Vall de Camprodon.

❖ Exposition itinérante « Ours, mythes et réalités »

L'exposition itinérante **« Ours, mythes et réalités »** du Museum d'Histoire Naturelle de Toulouse, a été présentée à la **Maison de la vallée d'Eyne** du 17 septembre 2016 au 31 août 2017.



❖ Une deuxième étape franchie ! Le Pays a accompli sa mission, le dossier est présenté au Comité du patrimoine ethnologique et immatériel

Le **26 octobre 2017**, le dossier, composé d'un formulaire et d'un film de présentation de 10 mn, réalisé par François Boutonnet, a été présenté, **au Ministère de la Culture, devant le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel**. Ce Comité conseille la Ministre de la Culture dans l'application, sur le territoire national, de la Convention sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, promulguée par l'Unesco en 2003 et ratifiée par la France en 2006.

Après examen du dossier et audition de la délégation (voir encadré ci-contre), venue présenter les raisons de cette candidature et attester de l'implication de la communauté, le Comité a considéré, à l'unanimité, que le dossier était de grande qualité et qu'il était **éligible à la reconnaissance de l'Unesco**. Sous réserve de la prise en compte des remarques émises par les membres du Comité, **les Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir font donc maintenant partie des**

PRÉSENTATION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE DEVANT LE COMITÉ DU PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE ET IMMATÉRIEL

Une délégation à Paris composée de :

- **Marie-Rose BOUISSET**, Élue d'Arles sur Tech
- **Claude FERRER**, Maire de Prats-de-Mollo
- **Didier PARAYRE**, Représentant de Saint-Laurent-de-Cerdans
- **Carine GONZALEZ**, Directrice du PPM
- **Aurélia GREIVELDINGER**, Directrice du PAHT

La délégation était accompagnée de Claudie VOISENAT, Jean-Christophe MONTFERRAND, de Christelle NAU et de Géraldine CAPRANI



éléments du patrimoine culturel immatériel de la France parmi lesquels la Ministre choisira, début 2019, celui qui sera présenté par l'État français comme candidat à l'inscription sur la liste représentative de l'UNESCO.

❖ Le Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier devient pilote de la démarche



Le **24 novembre 2017** la « communauté des Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir» s'est rassemblée au Centre de Pleine Nature Sud Canigó à Arles-sur-Tech pour fêter ces **quatre années de démarche et la réussite de cette deuxième étape** importante pour les Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir mais aussi pour tout un territoire. Cette soirée a été l'occasion de rappeler tous les moments forts de la candidature auprès de l'UNESCO pilotée par le Pays Pyrénées Méditerranée depuis 2014 et l'achèvement de sa mission le 26 octobre 2017 par la présentation du dossier. Quatre années de démarche conjointe fortes en émotion, en travail et une finalisation remarquée par sa qualité ont été relevées par les maires ou représentants des 3 communes où se déroulent les fêtes ainsi que par les experts locaux qui ont pleinement vécu ces moments.



Un des moments forts de cette soirée fut **la passation de flambeau** : Antoine ANDRÉ et Francis MANENT, président et ex président du Pays Pyrénées Méditerranée, ont passé le relais du dossier de candidature au président et au vice-président du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier Les Vallées catalanes du Tech et du Ter, Ramon ROQUE et Bernard REMEDI. Une petite mise en scène, très applaudie, a symbolisé ce moment solennel. Dès lors**, le PAHT devient le nouveau pilote du dossier** et aura en charge la mise en œuvre du plan de sauvegarde. **Le PPM est cependant toujours dans la course**, il n'est plus coordinateur mais il a un rôle primordial à jouer et une mission à assurer dans cette démarche, de par son expertise, sa notoriété, sa dimension et sa stratégie de développement territorial ainsi que par son futur schéma de développement culturel territorial.



Après les différentes interventions et la projection du film de présentation qui accompagne le dossier de candidature, les participants se sont réunis autour d'un apéritif où ils ont pu déguster la Bière de l'Ours. Les airs de l'ours ont guidé l'auditoire à embrasser une ronde sur la fameuse Sardane de l'Ours de Didier PARAYRE et la soirée s'est prolongée aux sons « électro locale » de DJ Raph.

Par ailleurs, les participants ont pu apprécier **l'exposition « *Immatérialités* » d'Evelyne Coutas**, photographe plasticienne réalisée lors des fêtes 2017 à Prats-de-Mollo, ainsi **que les photos des séjours artistiques 2017 « C'est mon patrimoine ! »** où les enfants du centre de loisirs se sont exprimés sur la thématique des fêtes de l'Ours. Et enfin, **un « dazibao »** a permis à tous de s'exprimer et construire une œuvre commune des ressentis de cette soirée et de cette démarche «En cOURSe pour l'UNESCO».

❖ Une première pour le territoire !

Il s'agit du premier dossier pour une inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, au niveau départemental, présenté au Ministère et jugé recevable. Ce dossier est un enjeu de territoire qui dépasse largement les frontières du Haut-Vallespir, c'est pour cette raison qu'il bénéficie du **soutien unanime de nos institutions**. Depuis 4 ans, l'État, la Région Occitanie et le Département des Pyrénées-Orientales, soutiennent financièrement la démarche et ont unanimement réitéré leur appui à cette candidature et la poursuite de leur implication dans cette nouvelle phase. Par ailleurs, le Député de la circonscription a lui aussi signifié son soutien.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PROCHAINES ÉTAPES DE LA CANDIDATURE

- **Début 2019 :** La Ministre de la Culture choisira, parmi les dossiers éligibles, celui qui sera proposé par l'État français pour une inscription sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel établie par l'Unesco.
- **Mars 2019 :** Dépôt de ce dossier auprès de l'Unesco.
- **Décembre 2020 :** Passage du dossier présenté par l'État français devant le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui décide de la pertinence (ou non) de son inscription sur la liste représentative du PCI.

La France ayant le droit de présenter un dossier tous les deux ans, la Ministre choisira à nouveau un dossier début 2021 qui sera examiné par l'Unesco en décembre 2022.

II.F.2 Schéma de développement culturel territorial

Le Pays Pyrénées Méditerranée s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de développement culturel à travers différentes actions et l'accompagnement de certains projets comme la création du Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier.

Aujourd'hui, le Pays a besoin de disposer d'un outil d'aide à la décision qui répond au besoin des acteurs de disposer d'une analyse actualisée du territoire pour élaborer une réflexion stratégique concertée qui favorisera le développement et la coordination des actions et d'une mise en réseau des acteurs.

Le Diagnostic culturel territorialisé à l'échelle du Pays donne un cadre d'orientation permettant de définir les orientations stratégiques et les priorités sur le territoire en termes de développement culturel. **L'objectif du diagnostic est d'établir une connaissance fine et territorialisée des dynamiques culturelles sur le territoire (acteurs, partenariats, lieux, événements, réseaux, voire projets).**

Pour réaliser ce premier diagnostic nous avons missionné **les étudiants du Master 1 APTER** « Aménagement Action Locale et Projets de Territoire », du Département de Géographie-Aménagement-Environnement, de l'Université Jean-Jaurès (Toulouse II), qui, après une première prise de contact avec le terrain le 5 octobre 2017, ont séjourné dans chacune des 4 Communautés de communes du 15 au 18 novembre 2017 afin de rencontrer et d'interroger les acteurs sur le terrain. **Ce sont ainsi plus de 50 personnes (artistes, acteurs associatifs, élus, partenaires institutionnels, diffuseurs…) qui ont été interrogées.**



Par ailleurs, parce que les communes représentent l'échelle pertinente, à ce jour, pour analyser les attentes en termes d'accès et de diffusion culturelle mais aussi pour identifier les projets et expériences déjà menés, en complément de ces entretiens, ont été organisés **des temps d'échanges réunissant les maires et les élus municipaux** concernés ou sensibles à la thématique du développement culturel.



Quelques souhaits et ambitions concernant les futures actions de développement culturel ont été formulés par le comité stratégique en charge du suivi de l'étude (voir encadré ci-après) et communiqués aux étudiants au moment de la commande :

- Innover dans l'organisation de la mise en œuvre de l'offre culturelle.
- Impliquer les acteurs du territoire (y compris les habitants) dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'offre pour en améliorer l'appropriation.
- S'inscrire dans une démarche de « culture pour tous ».

- Identifier des méthodes d'organisation, des moyens humains et financiers et des outils d'accompagnement d'une politique territoriale de développement culturel.
- Inscrire le projet de développement culturel dans ce qui fait l'identité du territoire et notamment le patrimoine culturel immatériel: l'histoire et les histoires, la mémoire collective et individuelle ainsi que la dimension frontalière du territoire (terre de passage, d'échange, culture catalane…).

CONTENU DE LA MISSION DE DIAGNOSTIC
Octobre 2017 au février 2018

• Phase 1 : Appropriation territoriale et problématisation culturelle
- Analyse des dynamiques du territoire
- Analyse de la thématique
- Compréhension des enjeux du diagnostic culturel stratégique

• Phase 2 : Enquête et analyse des données

Cette phase permet la collecte des ressources culturelles du territoire, mais aussi de son environnement (notamment à l'échelle départementale, proximité de Perpignan). Elle consiste à repérer les acteurs ressources, leurs réseaux, leurs actions, leurs projets.
- Préparation de la phase de terrain
- Terrain (enquête)
- Traitement des données et des entretiens

• Phase 3 : Identification des enjeux et orientations pour l'action

Il s'agira dans cette troisième phase d'analyser finement, au regard des enjeux identifiés, les ressources et les leviers en faveur d'un développement culturel à l'échelle du Pays. L'analyse pourra aller jusqu'à la formulation de grands objectifs du développement, des types d'actions à envisager, précisant les échelles de mise en œuvre et les partenaires impliqués.

Rédaction du rapport final et présentation au commanditaire sur le territoire du Pays.



Avec le soutien financier de :

II.G Volet Coopération & Transfrontalier

II.G.1 Accompagnement des porteurs de projets publics et privés du territoire

❖ Projet transfrontalier Consorci Salines Bassegodes, Alta Garrotxa, Vallespir et Haut-Vallespir

Ce projet animé par la Casa de la Généralitat de Perpignan, et initié par les maires des communes frontalières, a pour objectif de développer des actions de coopération spécifique sur cet espace territorial. Le Pays Pyrénées Méditerranée participe régulièrement aux réunions et se tient informé de l'évolution du projet afin de faire le lien avec les autres initiatives du territoire et éventuellement afin d'apporter son expertise à la demande des acteurs.

❖ ITAM – Itinéraires Transfrontaliers Albères Méditerranée

Ce projet dont les premiers travaux ont débuté en 2014 sous l'intitulé : « Tourisme Durable Transfrontalier », réunit un partenariat transfrontalier sur la zone des Albères et du littoral. Il s'agit en s'appuyant sur l'itinéraire de randonnée Collioure Cadaquès de développer une offre touristique durable autour de la randonnée en proposant des itinéraires et des produits annexes ainsi que des routes nautiques.

Dans un premier temps il a été financé dans le cadre des micro-projets transfrontaliers, puis les partenaires ont décidé de présenter un projet plus ambitieux au POCTEFA. Afin de diminuer le nombre de partenaires du côté sud, la Diputació de Gérone a pris en charge la gestion du projet pour le compte des communes littorales de l'Alt Emporda. Pour le versant nord, le territoire est représenté par la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris. Dans ce projet, le Pays Pyrénées Méditerranée apporte son expérience au niveau de la mise en relation des professionnels du tourisme et notamment du vélo ainsi que sa compétence au niveau du SIG.

Le projet POCTEFA a été déposé le 13 décembre 2016. La première étape a été franchie, le dossier complet de candidature a été déposé fin mai pour la deuxième phase d'instruction en novembre 2017. Malheureusement, malgré une bonne notation, le projet n'a pas été retenu au POCTEFA.

Cependant le partenariat persuadé de la dimension structurante de ce projet a décidé de poursuivre les travaux en sollicitant d'autres sources de financements.

II.G.2 Valorisation des ressources bovines et sylvopastorales du massif transfrontalier Pyrénées-Méditerranée - ALBERAPASTUR

Depuis 2 ans, le Pays Pyrénées Méditerranée mène une animation transfrontalière afin de définir les axes de travail. En tant que chef de file, le Pays Pyrénées Méditerranée a déposé le projet au POCTEFA, en première phase le 13 décembre 2016, puis le dossier complet en mai 2017 pour la dernière phase d'instruction**. Le projet a été programmé par le comité POCTEFA en novembre 2017**. Le projet peut donc démarrer le 1er janvier 2018 pour une durée de 3 ans.

L'objectif spécifique de ce projet consiste en la valorisation des ressources bovines et pastorales du massif transfrontalier en tenant compte des enjeux de multi-usages et de Défense des Forêts Contre l'Incendie inhérents au territoire. Il contribue ainsi à la conservation du patrimoine génétique de la race bovine Albera et à l'amélioration de la structuration pastorale du massif pour une meilleure gestion des ressources, le maintien de la biodiversité et des paysages de ces territoires.

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET ALBERAPASTUR

- **BUDGET :**

Un budget équilibré de part et d'autre de la frontière : 1 376 386 € dont 894 650 € de FEDER, 33 097 € de la Région Occitanie et 93 851 € de FNADT (en cours)

- **NATURE DES DÉPENSES :**

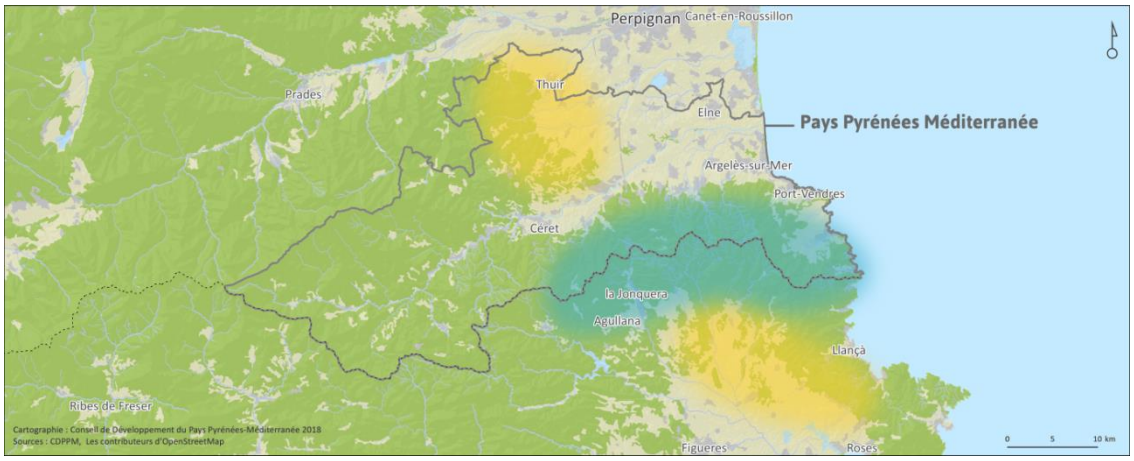
Investissements travaux : 656 214 €
Prestations études, recherche : 255 427 €
Fonctionnement : 474 745 €

- **CALENDRIER :**

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020

- **ZONE :**

Le cœur de l'action se situe sur le massif des Albères jusqu'au Roc de France (en bleu sur la carte ci-dessous), mais il est également prévu des actions concernant l'évaluation des mesures DFCI sur les massifs des Aspres (en jaune sur la carte ci-dessous) de part et d'autre de la frontière.



Ce projet vise à :

● Mettre en œuvre une démarche de reconnaissance de la race Albera en France et de promotion conjointe de cette race autochtone ainsi que l'amélioration de cette race par une meilleure connaissance génétique et une amélioration de la qualité de la viande.

● Elaborer une gestion concertée et durable de l'utilisation des pâturages, des parcours, en intégrant les multi-activités du massif, le tourisme, les contraintes des zones protégées et le risque incendie.

● Etant donné l'interdépendance des pratiques pastorales et de la prévention incendie, il est primordial d'évaluer les dispositifs d'entretien de coupures DFCI, afin de démontrer leur pertinence et proposer des évolutions de ces dispositifs afin de pallier leur disparition.

En tant que chef de file, **le Pays Pyrénées Méditerranée anime le partenariat de 12 autres structures** et a en charge la gestion administrative et la communication. Il est appuyé dans cette mission par le service Agriculture de la **Generalitat de Catalunya**, son partenaire privilégié de l'autre côté de la frontière. Au-delà d'une apparente complexité, ce partenariat démontre la transversalité du projet, où chacun intervient dans le cadre de ses compétences tout en prenant en compte l'objectif commun.

LES PARTENAIRES DU PROJET

- Pays Pyrénées-Méditerranée (Chef de file)
- Chambre d'Agriculture des P.O.
- Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie
- Université de Perpignan Via Domitia (UPVD)
- Association de Défense et de Promotion des Races Locales en Pays Catalan (ADPRLPC)
- Association Syndicale Autorisée de travaux Vallespir Aspres Albères (ASA)
- Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Albères (SIVU)
- Departament d'Agricultura, Ramaderia, Pesca, Medi Ambient i Alimentació (DARP)
- Universitat Autònoma de Barcelona (UAB)
- Associació Baussitges d'Amics de la Vaca de l'Albera (ABAVA)
- Institut de Recerca i Tecnologia Agroalimentàries (IRTA)
- Centre de Recerca Ecològica i Aplicacions Forestals (CREAF)
- Inversions Forestals i Ramaderes

Le 19 janvier 2017, s'est tenu le comité de pilotage transfrontalier à la Jonquera, exactement un an après, jour pour jour, l'installation de ce comité de pilotage à la préfecture des Pyrénées-Orientales. Cette fois-ci, encore, il a remporté un vif succès, avec plus de 60 participants. En effet, bien que ce projet soit à destination des éleveurs, d'autres acteurs du territoire sont concernés et associés à la démarche : communes, espaces protégés, forêts…, mais aussi les institutions territoriales, comme la Région Occitanie, qui soutient ce projet fédérateur.



Notre animation transfrontalière c'est poursuivie tout au long de l'année 2017. De leur côté, certains partenaires ont poursuivi la complétude de leurs connaissances. Deux étudiantes de l'IUT de l'Université de Perpignan ont prolongé le travail initié lors d'un précédent stage en 2016 via un projet tutoré. Elles ont réalisé des analyses comparatives très fines sur deux exploitations de part et d'autre de la frontière.



Fait à Céret, le 23 octobre 2018

Le Président
Antoine ANDRÉ

